

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

1 JUIN 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1.1	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la réforme des rythmes scolaires sur les organisations de jeunesse et singulièrement les mouvements de jeunesse»	7
1.2	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires»	7
1.3	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact des nouveaux rythmes scolaires sur l'organisation des camps de jeunesse».....	7
1.4	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la réorganisation scolaire sur le sport»	7
1.5	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise sur pied d'un nouveau Plan "MENA" (mineurs étrangers non accompagnés)»	10
1.6	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la réforme des projets éducatifs dans les institutions publiques de protection de la jeunesse»	12
1.7	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) sur les enfants dits «invisibles»“	13
1.8	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des professionnels de l'aide à la jeunesse»	14
1.9	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation des cas d'exploitation sexuelle en 2020 et outils de sensibilisation et de prévention»	15
1.10	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport annuel 2020 de Child Focus, explosion des cas d'exploitation sexuelle et lancement de la plateforme sextoooh.be».....	15
1.11	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la prévention»	17

1.12	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conservation des données de trois millions de Belges dans la Banque de données nationale générale (BNG), parmi lesquels de nombreux mineurs»	19
1.13	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Jeunes "incassables" et agrément du service La Calypso»	20
1.14	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles et plateforme www.familledaccueil.be»	21
1.15	Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Transition numérique des Maisons de justice et organismes partenaires»	22
1.16	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Subvention à divers bénéficiaires afin de promouvoir la parole de la jeunesse»	23
1.17	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évaluation du décret du 3 mai 2019 instaurant un forum des jeunes de la Communauté française»	24
1.18	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dérapage antisémite en Championnat de Belgique de football»	25
1.19	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retransmission des matches de l'Euro Foot 2021 au sein des clubs sportifs»	26
1.20	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des joueurs et de leurs parents durant la carrière sportive»	27
1.21	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discipline du AirBadminton»	28
1.22	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des sportifs»	29
1.23	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Effets secondaires du vaccin sur la performance sportive»	29

1.24	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise du sport sans restriction»	31
1.25	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet sur les disciplines sportives»	31
1.26	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Échec de l'équipe natation belge dans les récentes compétitions internationales»	32
1.27	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Jeux olympiques de Tokyo remis en question suite à une recrudescence de la Covid-19 au Japon»	33
1.28	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien au skateboard en Fédération Wallonie-Bruxelles»	34
1.29	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Implantation d'une centrale turbine gaz vapeur à proximité d'un centre ADEPS La Marlette».....	35
1.30	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation de la Fédération francophone de karaté et des arts martiaux associés (FFKAMA)».....	36
1.31	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Session d'examens dans l'enseignement supérieur»	37
1.32	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Délai d'attente de la délivrance des agréments pour les jeunes médecins»	39
1.33	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Abandon des études en soins infirmiers au cours de l'année académique 2020-2021»	40
1.34	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Premier volet de la réforme des allocations d'études»	41
1.35	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Extension des allocations d'études».....	41

1.36	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Adoption en première lecture de la réforme des allocations d'études par le gouvernement de la Communauté française»	41
1.37	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Élargissement du nombre de bénéficiaires d'allocations d'études»	41
1.38	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Le français, langue de scolarisation comme matière transversale dans la formation initiale des enseignants (FIE)»	44
1.39	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inclusion et accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR) dans les formations universitaires»	46
1.40	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Travaux de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant les secteurs prioritaires et les zones géographiques manquantes pour le développement de nouvelles formations»	48
1.41	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation préoccupante des chercheurs universitaires en raison de la crise sanitaire»	50
1.42	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de santé mentale des doctorants»	50
1.43	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête sur la surcharge de travail du personnel académique»	50
1.44	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Disparité territoriale entre les diplômés en Fédération Wallonie-Bruxelles»	52
1.45	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Orientation des étudiants en biologie et biochimie»	54
1.46	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Endométriose»	55
1.47	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Partenariat d'établissements d'enseignement supérieur en Israël»	57

- 1.48 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répondre aux besoins en logement accessible des étudiants et chasse au profit d'acteurs privés du secteur» 58
- 1.49 Question de M. Antoine Hermant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Point sur la situation de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et sur la gestion de l'offre d'enseignement supérieur» 58

2 Ordre des travaux

60

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 12h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1.1 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la réforme des rythmes scolaires sur les organisations de jeunesse et singulièrement les mouvements de jeunesse»

1.2 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires»

1.3 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact des nouveaux rythmes scolaires sur l’organisation des camps de jeunesse»

1.4 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la réorganisation scolaire sur le sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. René Collin (cdH). – La réforme des rythmes scolaires est bien engagée et elle devrait être effective dès la rentrée scolaire 2022-2023. Pensée avant tout pour les élèves et leurs enseignants et utile sur le plan pédagogique, la réforme aura des répercussions importantes dans notre

société, notamment pour les associations qui organisent des animations pour les enfants et les jeunes et surtout pour les mouvements de jeunesse. Dès septembre 2022, l’année scolaire sera composée de sept semaines de cours, suivies de deux semaines de congés consécutives jusqu’aux vacances d’été qui seront amputées de la première semaine de juillet et de la dernière semaine d’août.

La réforme aura des conséquences directes sur les activités d’été et les animations durant l’année du secteur de la jeunesse. Les vacances de printemps de l’enseignement obligatoire et de l’enseignement supérieur seront désynchronisées. La fin des cours étant prévue le 7 juillet 2023, les camps d’été devront aussi se décaler vers la seconde quinzaine du mois, une période lors de laquelle les endroits de camps se font plus rares. Madame la Ministre, le 19 mars 2021, vous avez réuni les représentants des mouvements de jeunesse et le cabinet de Mme Désir. Vous avez annoncé que des mesures seraient nécessaires pour limiter l’impact de la réforme, mais il semble que les représentants du secteur ne les voient pas encore. Inquiets de l’emballement médiatique alors qu’un tel projet nécessite un climat de sérénité, ils ont indiqué ne pas soutenir la réforme, car, selon eux, elle ne respecte pas les recommandations figurant dans l’étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin (FRB).

Je suis sûr que vous estimez nécessaire de garder une certaine accessibilité et une qualité d’animation. Que répondez-vous aux craintes des mouvements de jeunesse? Quelles mesures avez-vous défendues au gouvernement pour compenser les effets négatifs de la réforme? Des avis de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ), de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) que vous avez sollicités, quelles suggestions et remarques retenez-vous pour limiter l’impact de la réforme? Quelles actions concrètes prévoyez-vous pour tirer profit des éventuelles opportunités? Les scouts ont estimé le coût de la réforme à 20 millions d’euros. Quelles sont vos estimations budgétaires pour le secteur jeunesse?

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, votre gouvernement s’est entendu sur la réforme des rythmes scolaires sur une base annuelle. J’y suis personnellement favorable, même s’il faudra immanquablement aborder également les rythmes quotidiens à l’école. Dès 2022, les vacances d’été de la maternelle jusqu’en fin de secondaire seront raccourcies afin de respecter le rythme de sept semaines de cours pour deux semaines de repos. Les congés de Toussaint et carnaval passeront donc à deux semaines. La rentrée scolaire n’aura plus lieu le 1^{er} septembre, mais le lundi 29 août 2022. Et l’année ne s’achèvera plus le 30 juin, mais le vendredi 7 juillet 2023. Cette réforme aura probablement des conséquences sur de nombreux secteurs pour lesquels vous êtes compétente, principalement ceux de la jeunesse et du

sport.

Quels seront selon vous les impacts estimés de la réforme du rythme scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les calendriers des secteurs relevant de vos compétences, notamment la jeunesse et le sport? Où en sont les contacts à ce sujet entre vos services et les représentants de ces secteurs? En effet, tout changement fait peur, mais il doit être accompagné et «amorti» par des mesures visant à faire tomber les barrières, notamment psychologiques. Quelles pistes d'accompagnement et de soutien sont-elles envisagées pour limiter l'impact, notamment financier, mais aussi sur la disponibilité des endroits de camps et du matériel, par exemple?

M. Collin a fait part de la préoccupation des scouts. Ces derniers déplorent notamment que le scénario précité puisse avoir un impact financier d'environ 20 millions d'euros pour les mouvements de jeunesse. Confirmez-vous ce montant? Quel serait l'impact financier sur le secteur sportif et le secteur de la jeunesse? De nombreux encadrants étant étudiants, la question de la concordance des calendriers académique et scolaire va inévitablement se poser également.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, l'actualité des dernières semaines a été largement alimentée par la décision du gouvernement de modifier les périodes de congés scolaires. Ainsi, dès la rentrée 2022-2023, ce sera une organisation basée sur sept semaines de cours suivies de deux semaines de congés qui devrait être appliquée en rabotant quelque peu les vacances d'été, mais en allongeant les congés de Toussaint et de carnaval.

Si cette réforme, qui rythme les débats pédagogiques et parlementaires depuis des décennies, est sans nul doute un plus pour le bien-être de nos jeunes, force est de constater que le raccourcissement des mois d'été – une semaine au début du mois de juillet et une semaine à la fin du mois d'août – semble être un souci certain pour les organisateurs, notamment de camps de jeunesse. En effet, le mois de juillet est très prisé par ces mouvements et l'offre de lieux est déjà limitée par rapport aux demandes. En supprimant une semaine au début du mois de juillet, l'offre risque de diminuer pour une demande équivalente pour le reste de l'été. Cette situation pourrait voir augmenter les prix des lieux disponibles ou une concurrence entre groupements de jeunesse pour pouvoir en disposer.

Par ailleurs, la même question se pose pour l'offre de matériel disponible durant une période plus courte pour un même nombre de camps. Cette modification des périodes de vacances ne concernant que les francophones, nous risquons également de voir s'installer, pour des durées de dix ou quinze jours, des mouvements de jeunesse venus d'autres Communautés du pays, dès le 1^{er} juillet, réduisant encore davantage l'offre de lieux.

Si je suis très heureux de voir aboutir cette réforme des rythmes scolaires, Madame la Ministre, il me semble néanmoins important de tenir compte

de ses impacts collatéraux. Face à ce constat, j'aimerais savoir quel a été le résultat de votre dialogue avec la ministre de l'Éducation, les acteurs de terrain, les organisations de jeunesse, les mouvements de jeunes, les maisons de jeunes, les centres de jeunes, pour donner à nos jeunes, à leurs animateurs et à leurs parents la garantie que ces mouvements trouveront les lieux et le matériel nécessaires à la réalisation de leurs camps.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, vous constatez que ce point suscite des interrogations, doutes et craintes dans le chef d'un grand nombre de parlementaires issus de toutes les formations politiques.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'idée de modifier le planning de l'année scolaire et des vacances à partir de la rentrée de 2022 fait du bruit. En effet, cela «chamboule» le planning scolaire, mais aussi l'organisation des parents, les stages sportifs, culturels ou de jeunesse, ainsi que les compétitions sportives. J'en veux pour preuve trois exemples.

Pour le volley-ball, de nombreuses complications risquent de voir le jour. La modification des rythmes scolaires aura pour conséquence le passage d'une à deux semaines pour les vacances de Toussaint et de carnaval. Les vacances de Pâques seront quant à elles décalées à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai. «Au niveau du Brabant, nous avons décidé de ne pas prévoir de matches de jeunes pendant les congés scolaires. Nous perdrons donc une semaine à la Toussaint et une semaine au carnaval», explique Éric Davaux, secrétaire de l'Axis Guibertin et administrateur du Comité provincial et de la Fédération de volley-ball Wallonie-Bruxelles (FVWB).

Pour le football, Marc Roosens, secrétaire du Comité provincial du Brabant explique être en contact avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) afin d'évaluer la possibilité de débiter la saison plus tôt. L'allongement des vacances de Toussaint et de carnaval aura un impact sur la présence des joueurs pendant ces périodes-là, car ils risquent de partir en vacances avec leur famille.

Au niveau du tennis, il ne devrait pas y avoir de grands changements du fait de l'absence de longs championnats et puisque les tournois ne dépassent pas une semaine. Il n'empêche que la modification de ce calendrier aura une incidence sur un certain nombre de stages.

Je conçois, Madame la Ministre, que votre rôle n'est pas simple puisque vous êtes partagée entre le projet ambitieux de revoir les rythmes scolaires et le fait de devoir panser les plaies, apaiser les craintes légitimes, réorganiser les calendriers sportifs et repousser les stages à un autre moment.

Quelle a été la nature des assurances que vous avez obtenues de la ministre Désir? Quel type de contact entretenez-vous avec les différentes

fédérations pour apaiser leurs craintes légitimes? Quelles réponses leur avez-vous données? Que répondre aux inquiétudes suscitées par le fait que les Communautés du pays ne réforment pas les rythmes annuels au même moment et que cela a un impact sur les compétitions sportives pour des régions plus frontalières? Nous espérons, Madame la Ministre, que vous pourrez répondre aux angoisses vécues par certains sportifs.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour ces questions très pertinentes, Messieurs les Députés. La réforme des rythmes scolaires annuels est effectivement importante et ses impacts sont multiples. Ils se font sentir dans une série de secteurs et dans la vie de tout un chacun, car le calendrier de l'enseignement rythme de près ou de loin notre vie à tous.

Les secteurs du sport et de la jeunesse seront bien évidemment affectés, en particulier les mouvements de jeunesse, les compétitions sportives et les stages estivaux sportifs d'été et autres. L'allongement des vacances de carnaval et de la Toussaint d'une à deux semaines aura également un impact. En effet, la plupart des parents trouvaient une solution autonome pour s'occuper de leurs enfants durant une semaine de vacances. Avec un passage à deux semaines, ils devront sans doute trouver d'autres solutions. Cette situation ouvre certainement de nouvelles perspectives pour les secteurs de du sport et de la jeunesse, mais présente également, ce qui n'est pas négligeable, de nouvelles contraintes, notamment pour l'encadrement des activités. Je suis consciente de l'impact important de la réforme sur les mouvements de jeunesse et j'ai souhaité que l'ensemble du gouvernement entende et écoute leurs demandes. Une réunion s'est tenue le 20 mai dernier dans un climat constructif. Les responsables des mouvements de jeunesse ont avancé une série de pistes de réflexion très constructives que mon cabinet examinera en collaboration avec le secteur. Elles seront soumises au gouvernement à la rentrée prochaine afin de prendre les mesures d'accompagnement nécessaires.

En vue de prendre en considération les besoins et les attentes des secteurs dont j'ai la tutelle, j'ai demandé à plusieurs reprises aux instances d'avis de se prononcer sur le contenu de la réforme et d'évaluer ses impacts sur chacun des secteurs. Ainsi, la CCOJ a déjà remis trois avis sur le sujet, la CCMCJ et le Conseil supérieur des sports (CSS) ont eux aussi remis un avis. En outre, j'ai demandé un avis à l'ARES sur l'impact de la réforme sur l'enseignement supérieur.

La CCOJ et la CCMCJ soutiennent toutes les deux les objectifs poursuivis par la réforme, visant à adapter le rythme scolaire annuel au rythme biologique de l'élève. Cependant, les instances s'interrogent sur le caractère rapide de sa mise en œuvre,

relèvent le manque de coordination entre les Communautés et les problèmes engendrés pour les associations de jeunesse situées dans les zones bilingues. Les commissions rappellent également le rôle des partenaires comme les acteurs de la jeunesse et de l'accueil temps libre (ATL) dans l'organisation des jours blancs.

Dans son avis, le CSS a exprimé son inquiétude quant à l'impact potentiel de la réforme sur l'organisation des compétitions interrégionales, nationales, voire internationales, et sur l'organisation des stages sportifs et des fédérations sportives, regroupements, équipes nationales, etc. Une réunion sera prochainement organisée avec les fédérations sportives à ce sujet.

Une des premières pistes que je souhaite explorer dans le cadre de mesures d'accompagnement concerne les locaux et les endroits de camps. En effet, que ce soit avec l'allongement des vacances de Toussaint et de carnaval ou avec le raccourcissement des vacances d'été, une pression accrue va s'exercer sur la recherche de lieux adaptés pour accueillir les camps, les stages, les séjours et autres plaines de vacances. Dans ce cadre, la collaboration avec Atouts Camps, qui travaille à la labellisation des endroits de camp, devra être renforcée. Un courrier sera adressé à ses représentants afin d'identifier avec eux la meilleure manière d'y parvenir.

Il faudra également, en bonne intelligence avec mes collègues Caroline Désir et Frédéric Daerden, permettre la mise à disposition de locaux scolaires comme les écoles ou les centres de dépaysement et de plein air (CDPA). Une attention particulière devra également être apportée à la location de tentes et de matériel nécessaire pour ces camps. En effet, à la suite du raccourcissement des vacances d'été, les besoins seront plus concentrés et nécessiteront d'augmenter l'offre et la capacité de stockage. Je travaille sur ce dossier avec ma collègue Bénédicte Linard, qui exerce la tutelle sur le Centre de prêt de matériel de Naninne. Nous avons commencé à agir: lors du dernier conclave budgétaire, nous avons dégagé 300 000 euros pour l'achat de tentes afin de pallier la non-reconduction d'une convention avec la Défense.

En tant que ministre, j'ai tenu à faire entendre les difficultés de cette réforme pour les secteurs dont j'ai la tutelle. Ces préoccupations se reflètent dans la note d'orientation adoptée par le gouvernement. Je comprends les craintes exposées par les mouvements de jeunesse et je ferai en sorte que tous les jeunes qui souhaitent partir en camp puissent continuer à le faire après cette réforme. À la suite de l'adoption de la note d'orientation, j'ai sollicité les administrations et les instances d'avis afin qu'elles identifient les mesures d'accompagnement utiles pour les secteurs dont j'ai la tutelle, ainsi que les nouvelles modifications réglementaires destinées à assurer la bonne mise en œuvre de la réforme. Tout au long de ce processus, je resterai naturellement attentive aux besoins exprimés par

mes secteurs et je veillerai à les accompagner au mieux dans le cadre de ce changement, qui représente aussi une évolution sociétale.

M. René Collin (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Il est essentiel d’amplifier la concertation sur cette question qui est extrêmement importante, bien évidemment au regard de son utilité pédagogique, sans doute prioritaire, mais aussi pour la vitalité des mouvements de jeunesse, des mouvements associatifs sportifs et culturels. La concertation est donc indispensable.

Il faudra aussi apporter un soutien logistique et financier à ces mouvements, soutien qui relève de la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tiens à saluer la confiance faite à l’ASBL Atouts Camps avec laquelle j’ai eu beaucoup de plaisir à travailler en tant que ministre du Tourisme. Les moyens de cette ASBL ont été renforcés. Sans doute le faudra-t-il encore, car il est très important d’accroître le nombre des endroits de camp. C’est indispensable et aussi intéressant pour l’économie locale.

M. Hervé Cornillie (MR). – Tout changement fait peur, mais il s’agit, en l’occurrence, d’un cap fondamental à franchir. Ce n’est d’ailleurs pas pour rien que les entreprises engagent des managers du changement, car tout changement dans leur organisation amène quelques difficultés. Vous avez raison de signaler, Madame la Ministre, que, vu la nouvelle configuration de l’agenda scolaire, le sport et la jeunesse disposeront de nouvelles perspectives et possibilités. Si on appréhende cette question avec la concertation voulue, l’écoute attentive des propositions faites et un échange permanent pour la mettre en œuvre de la manière la plus positive possible, ce changement sera bénéfique pour ces deux secteurs.

J’isole le volet académique sur lequel nous ne manquerons pas, j’imagine, de revenir dès l’avis de l’ARES connu. Au regard du paysage institutionnel dans lequel nous vivons, notre Fédération a le droit d’envisager cette réforme même si ce n’est pas sans difficulté. Celles-ci sont prises en compte, même s’il faudra, notamment pour les régions limitrophes, que nous pensions aux impacts sur l’enseignement en immersion, souvent oublié dans le cadre de cette réforme. Même ce type d’enseignement ne relève pas de vos compétences, les conséquences de la réforme y sont en effet importantes.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Il est évident que les mouvements de jeunesse devront s’adapter. Toutefois, grâce au dialogue en cours et aux mesures d’accompagnements envisagées, cette adaptation ne paraît pas insurmontable. Les deux mesures les plus importantes et évidentes à prendre consistent en effet à augmenter le nombre de locaux et d’endroits de camps ainsi que le volume du matériel, en particulier le nombre de tentes. J’espère que la réflexion en cours aboutira à des décisions concrètes. Je vous remercie, Madame la Ministre,

d’œuvrer en ce sens.

M. André Antoine (cdH). – Il était nécessaire de revoir les rythmes scolaires pour qu’ils collent davantage au rythme d’apprentissage des élèves. Je note qu’une première mesure d’accompagnement a été prise avec l’acquisition de tentes complémentaires. Néanmoins, plusieurs questions restent en suspens, et non des moindres. Je pense notamment à l’accessibilité aux bâtiments de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). J’interrogerai le ministre compétent à ce sujet, car différentes associations du Brabant wallon ont déjà essuyé un refus. Il reste à savoir si ce refus n’a qu’une portée locale ou s’il est généralisé. Il serait dommage de ne pas ouvrir les grilles des écoles à certains moments de l’année, car les organisateurs de stages ne disposent pas nécessairement des infrastructures adaptées à la situation.

Par ailleurs, je me réjouis, Madame la Ministre, que vous ayez entamé une concertation avec le monde sportif. Ce dialogue doit se poursuivre, car des questions restent pendantes. Mon collègue René Collin et moi-même ne manquerons pas de revenir vers vous pour en connaître le résultat.

M. le président. – Je propose de suspendre l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

1.5 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise sur pied d’un nouveau Plan “MENA” (mineurs étrangers non accompagnés)»

Mme Alda Greoli (cdH). – Afin de soutenir l’Agence fédérale pour l’accueil des demandeurs d’asile (Fedasil) dans sa politique d’accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), le secteur de l’aide à la jeunesse, fort de son expérience dans l’accompagnement des jeunes en difficulté, est venu prêter main-forte au pouvoir fédéral dans le cadre du Plan «MENA».

À travers sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de poursuivre l’accueil des MENA de moins de quinze ans, qui sont particulièrement vulnérables. Comme les jeunes en errance dont j’ai parlé récemment lors d’une autre question orale, il suffit de peu pour que les MENA soient privés ou se privent de l’accompagnement le plus élémentaire.

En 2016, les instances fédérales et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont conclu une convention de cofinancement; Madame la Ministre, j'aimerais dresser avec vous l'état des lieux de ce plan «MENA», de son éventuel renouvellement et de cette convention. Où en sont les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau Plan «MENA»? Combien de jeunes sont-ils actuellement accueillis par les services subventionnés de l'Aide à la jeunesse? Selon quelles modalités et quel type d'accompagnement sont-ils accueillis? La convention initiale prévoyait d'accueillir 130 jeunes; avec la crise sanitaire, le nombre d'enfants et de jeunes accueillis a-t-il évolué? Quelles sont les procédures d'évaluation instaurées avec l'ensemble des services conventionnés? Quel bilan les services d'hébergement et d'aide à la jeunesse, ainsi que les familles d'accueil, tirent-ils du Plan «MENA»? Des enseignements sont-ils à retenir pour élaborer ce nouveau plan?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, le Plan «MENA» a fait l'objet d'un rapport d'évaluation positif élaboré par mon administration en novembre 2020. Ce rapport est notamment basé sur les conclusions des inspections menées dans les services et sur des échanges réguliers avec ceux-ci et avec d'autres partenaires, dont Fedasil et le service des tutelles. Certes, nous avons décidé de prendre en compte de nouvelles évolutions telles que la problématique des jeunes issus des pays du Maghreb qui se retrouvent dans la rue, en particulier à Bruxelles, mais il n'y a pas lieu de parler d'un nouveau Plan «MENA».

Sur le plan des places offertes, 98 places d'accueil en hébergement sont actuellement disponibles dans quatre services spécifiquement destinés aux MENA et dans deux services résidentiels généraux (SRG). Le taux d'encadrement et le montant des subventions de ces services sont comparables à ceux d'un SRG. La crise sanitaire a mené à une fermeture temporaire des frontières et à une mobilité réduite, ce qui nous permet de satisfaire les demandés de Fedasil pour le moment. Toutefois, étant donné la possible amplification de la demande dans quelques mois, une augmentation du nombre de places jusqu'au maximum de 130 places, comme prévu par la convention avec Fedasil, n'est pas exclue.

En ce qui concerne le projet d'accueil familial du Plan «MENA», les subventions versées à l'ASBL Mentor-Jeunes doivent lui permettre de gérer 40 situations d'accueil. 37 accueils sont en cours et deux jeunes sont en pré-accueil. L'ASBL Mentor-Escale est subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire commune (COCOM) et la Région wallonne. Au total, ces subventions permettent le soutien de l'autonomie de presque 100 jeunes après leur sortie

de l'hébergement collectif. Des jeunes peuvent être suivis à Bruxelles et à Namur jusqu'à l'âge de 20 ans. Chaque année, plus de 600 MENA en errance sont rencontrés par le service d'aide en milieu ouvert (AMO) SOS Jeunes-Quartier Libre.

Le Plan «MENA» étant un dispositif humanitaire et solidaire, il n'y a pas d'obligation légale de poursuivre les projets décrits ci-avant. Néanmoins, il ressort clairement de l'évaluation que celui-ci apporte un accueil et un accompagnement mieux adaptés aux besoins des MENA les plus jeunes et les plus vulnérables. Par conséquent, ce dispositif mérite d'être poursuivi dans la limite du budget disponible et sans préjuger de besoins urgents de place en faveur de MENA vulnérables, qui nécessiteraient l'ouverture d'un service d'accueil.

Les évolutions suivantes du Plan «MENA» ont été approuvées par le gouvernement lors de l'évaluation afin d'adapter ce plan à la réalité des jeunes. Tout d'abord, il a été constaté que l'accueil des MENA les plus jeunes au sein de services agréés par l'Aide à la jeunesse et ayant ouvert seulement trois places dans le cadre du Plan «MENA» favorise leur intégration en Belgique. Dès lors, mon administration propose d'étudier la possibilité de créer quelques nouvelles places au sein de services agréés volontaires dans le cadre du Plan «MENA», sans préjudice des places mises à la disposition d'enfants en danger. Pour les MENA plus âgés et autonomes, il est proposé de permettre un accueil qui tienne compte de leur expérience de vie. En effet, par la force des choses, ces jeunes ont dû être autonomes durant l'exil; en outre, l'aspiration à une certaine autodétermination est légitime pour de grands adolescents. Ces MENA plaident pour un dispositif d'accueil et des projets éducatifs qui préparent le jeune à se prendre en charge par l'intermédiaire d'une expérience semi-autonome, aussi bien dans le cadre des services d'hébergement que de l'accueil familial.

Le Plan «MENA» devrait être complété par un dispositif d'accueil à bas seuil pour les jeunes en errance, lequel serait financé et organisé par l'ensemble des instances compétentes: les Régions pour ce qui concerne le logement, la santé et la santé mentale; l'Aide à la jeunesse; les instances compétentes pour le séjour et l'accueil. L'expression «bas seuil d'accès» fait référence au faible niveau d'exigence auquel doit satisfaire l'utilisateur pour bénéficier de l'aide.

L'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) propose aussi de mener une réflexion avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE) afin de transmettre le constat posé par certains opérateurs du Plan «MENA»: trop de MENA n'arrivent pas à intégrer la culture scolaire. J'en ai encore eu la preuve ce samedi, lors de la visite du centre MENA Les Hirondelles, à Maillen, qui est soutenu par le centre public d'action sociale (CPAS) d'Assesse. Cette problématique nécessite l'établissement de dispositifs sur-mesure pour faciliter l'accrochage scolaire. C'est un point auquel

nous devons être attentifs et qui doit être communiqué par le biais de contacts entre l'AGAJ et l'AGE.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, j'entends bien qu'il ne s'agit pas d'un nouveau Plan «MENA», mais il s'agit tout de même d'une refonte de ce plan à la suite de son évaluation. Je note que vous vous engagez à augmenter le nombre de places disponibles si cela s'avère nécessaire. En effet, il existe actuellement 80 places; or, la convention en prévoit 130. Parmi les adaptations que vous avez mentionnées, le dialogue entre l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) et l'Administration générale de l'enseignement (AGE) est tout à fait intéressant. Vous pourriez vous concerter avec la ministre de l'Éducation pour favoriser aussi le dialogue entre les opérateurs de ces deux secteurs, ce qui permettrait peut-être d'apporter des solutions plus structurelles. Pour le reste, votre travail actuel me paraît être en parfaite adéquation avec les besoins de ces jeunes en difficulté.

1.6 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la réforme des projets éducatifs dans les institutions publiques de protection de la jeunesse»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous interrogeais le 6 octobre 2020 sur l'importante réforme des projets éducatifs en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) qui, je vous cite, «vise à inscrire la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi dans un continuum éducatif qui tient compte de leurs besoins, ressources et fragilités». Vous m'indiquiez alors que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif aux institutions publiques de protection de la jeunesse prévoyait la réalisation des nouveaux projets éducatifs pour le 1^{er} janvier 2021, date reportée d'un an au vu de la crise sanitaire.

Ces projets éducatifs doivent se travailler en concertation avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE), notamment pour le chantier 13 du Pacte pour un enseignement d'excellence qui prévoit la réalisation d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire. C'est un aspect pour lequel il me semble essentiel d'impliquer les services d'aide à la jeunesse, car de nombreux jeunes placés en IPPJ sont en décrochage scolaire.

Vous me l'indiquiez en effet, dans votre réponse du 6 octobre dernier, que quatre jeunes sur dix placés en IPPJ sont en décrochage complet. De

plus, un sur trois ne dispose pas du certificat d'études de base (CEB), alors même que l'âge moyen des jeunes placés en IPPJ est de seize ans et demi. Vous affirmiez, à juste titre, votre intention d'améliorer cette situation et d'en discuter avec la ministre Désir lors d'une journée d'étude prévue initialement en février 2021. Ce rendez-vous a-t-il eu lieu? Si oui, quelles pistes de travail ont-elles pu être dégagées lors de ses travaux? Dans le cas contraire, une nouvelle date est-elle déjà prévue? Pouvez-vous m'indiquer à quel stade en sont les travaux préparatoires de cette réforme que vous souhaitiez voir lancée le 1^{er} janvier 2022?

Cette réforme devant porter plus spécifiquement sur les critères et procédures d'admission de tous les projets éducatifs, pouvez-vous nous dresser un état des lieux des projets d'évaluation et d'orientation expérimentés dans les IPPJ de Saint-Hubert et de Saint-Servais? Le projet d'éducation extra-muros, fruit du travail interne à l'administration et devant être lancé dans les IPPJ de Jumet et Fraipont, a-t-il bien démarré? Quelles sont les conclusions qui peuvent en être tirées, notamment sur les partenariats avec les écoles locales ordinaires?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de réponse du 6 octobre dernier, je soulignais déjà l'importance de développer, en concertation avec l'enseignement, une stratégie de rattachement scolaire en faveur des jeunes pris en charge en IPPJ. Les informations dont dispose mon administration font état de la mise en suspension, en raison de la crise sanitaire actuelle, des travaux prévus dans le cadre du chantier 13 du Pacte. Un report des échéances fixées en vue des différentes réformes à mener dans le cadre du Pacte n'a donc pas permis l'organisation de la journée d'étude initialement prévue en février 2021. Je ne manquerai pas de m'entretenir avec la ministre Désir sur les échéances prochaines du chantier 13 et je vous invite également à l'interroger pour obtenir plus d'informations.

La réforme globale des projets éducatifs des IPPJ est en cours et accorde une attention toute particulière à la réinsertion scolaire et/ou professionnelle des jeunes qui y sont placés. L'organisation de l'enseignement dispensé par les unités d'éducation des IPPJ, ainsi que la préparation à la réintégration scolaire – en ce compris, autant que possible, celle extra-muros progressive du jeune durant le placement – se trouvent au cœur de nos discussions avec les intervenants de terrain dans le cadre de groupes de travail créés en vue de la réécriture des projets éducatifs. Une convention de collaboration entre les IPPJ concernées, Fraipont et Jumet, et les établissements scolaires partenaires est utilisée à titre expérimental depuis septembre 2020 par la seconde institution. Cette convention vise à clarifier les modalités pratiques de la

collaboration souhaitée entre l'établissement scolaire et l'IPPJ. Elle est également régulièrement évaluée et les partenaires impliqués font déjà état de leur satisfaction dans l'utilisation de cet outil.

Mon administration finalise la version provisoire du projet éducatif des unités d'éducation extra-muros en vue de mon approbation pour son entrée en vigueur, en principe, le 1^{er} janvier prochain. La mise en œuvre de ce projet éducatif interviendra dès cet été à l'IPPJ de Fraipont. Sur la base des ajustements du texte, il sera poursuivi dans les deux autres unités de l'IPPJ de Jumet. Concernant les unités d'évaluation et d'orientation, l'outil d'évaluation des risques de récurrence, forces et facteurs de réceptivité (ERIFORE) est expérimenté depuis mai 2018 dans les IPPJ de Saint-Hubert et de Saint-Servais. Dans sa globalité, le continuum éducatif a été mis sur pied à titre de projet pilote dans le cadre de la prise en charge des filles au sein de l'IPPJ de Saint-Servais depuis le 3 mai dernier. Cette expérimentation doit nous permettre la mise en œuvre de ce même dispositif, cette fois en faveur des garçons dans le courant de cet été 2021, pour aboutir à la mise sur pied des projets éducatifs réformés et du trajet éducatif impliquant la révision des critères et des procédures d'admission dès le 1^{er} janvier 2022.

En vue de l'harmonisation des projets éducatifs et pour inscrire leur action dans un continuum éducatif, l'ensemble des travaux pour une nouvelle organisation des IPPJ sont en cours. Dans le cadre de ces projets éducatifs, il en va de même pour les formations destinées aux équipes relatives aux méthodologies de travail qui sont proposées. L'objectif poursuivi est d'assurer, j'insiste, le continuum éducatif tel qu'il est envisagé par cette réforme et que les jeunes pris en charge par une IPPJ bénéficient d'un trajet éducatif qui réponde à leurs besoins d'insertion familiale et sociale. Pour ce faire, d'ici la fin 2021, les groupes de travail spécifiques aux unités d'éducation en régime fermé et en régime ouvert sont organisés à un rythme soutenu, de sorte que la rédaction des différents projets aboutisse à l'échéance émise, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2022.

Dans les prochaines semaines, le projet Intermède sera également retravaillé, d'abord pour une mise en œuvre à titre expérimental, avant son adoption définitive durant cet été par l'IPPJ de Wauthier-Braine. Les formations du personnel spécifiques à la mise en œuvre de ce projet sont en cours depuis fin 2020. Vous pouvez constater que la réforme globale des projets éducatifs des IPPJ est un chantier d'ampleur. Ce travail conséquent a pu être poursuivi, malgré les difficultés organisationnelles engendrées par la crise sanitaire, grâce à l'investissement des équipes de terrain ainsi que de mon administration qui s'y sont impliquées, en plus des missions habituelles et de la gestion de la crise sanitaire. La motivation dont chacun fait preuve témoigne de leur souci de placer l'intérêt des jeunes au centre de leur action en essayant de répondre de

la manière la plus efficace possible à la mise en œuvre du continuum éducatif.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Je constate que les choses avancent bien, compte tenu du contexte particulier que nous connaissons. C'est un chantier de grande ampleur, mais je vois que vous l'avez pris à bras-le-corps et je vous en remercie. Un petit bémol, cependant: le report de cette journée d'étude avec la ministre de l'Éducation. Donc, pas de date à ce jour, mais je ne doute pas un seul instant que vous trouverez une solution pour reprogrammer cette réunion assez rapidement. Comme vous l'avez dit, le projet éducatif devrait être organisé cet été pour certaines IPPJ, et un peu plus tard pour les autres. Je n'hésiterai pas à interroger la ministre Désir, pour ce qui concerne l'enseignement obligatoire.

1.7 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) sur les enfants dits «invisibles»»

M. Eddy Fontaine (PS). – La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a arrêté son analyse sur la situation des jeunes que nous ne voyons pas, ceux qui passent à travers les filtres, ceux dont la situation n'est pas assez visible ou est frappée d'invisibilité. Le pouvoir politique ne prend pas en compte ces enfants «qu'on ne voit pas» et les organisations ne les atteignent pas. Pourquoi et comment échappent-ils aux radars? Le rapport pose les manquements des pouvoirs publics en matière de catégorisation des situations. Ces jeunes échappent à la vigilance des adultes ou des professionnels, parce qu'ils n'entrent pas dans une catégorie prédéfinie par le service public.

La prise en charge des enfants en difficulté est structurée et dépend d'un système qui définit des critères et des catégories. Il a bien sûr fallu créer un mode de fonctionnement pour répondre aux différentes spécificités et je ne mets pas cela en cause. Mais que se passe-t-il quand un jeune rencontre des problèmes correspondant à plusieurs catégories ou n'entrant dans aucune des catégories? Qu'en est-il lorsque le jeune ne s'exprime pas ou peu? Pour rappel, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que la Belgique a ratifiée, reconnaît l'accès des jeunes aux droits.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? En tiendrez-vous compte lors de vos échanges dans le cadre des travaux sur la santé mentale des jeunes? Une campagne de

sensibilisation destinée aux jeunes et aux professionnels du secteur, à savoir les éducateurs et les enseignants, pourrait-elle voir le jour? Comment répondrez-vous aux besoins des jeunes qui échappent aux radars?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la détection des situations d'invisibilité et plus particulièrement des conditions qui entraînent ou renforcent ce phénomène est une composante importante du travail mené par le secteur de l'aide à la jeunesse en matière de prévention.

Il s'agit d'une des missions des chargés de prévention qui établissent un diagnostic social soumis au conseil de prévention, qui lui mène une analyse des faits sociaux relatifs à la jeunesse. C'est également le quotidien de bon nombre d'acteurs proactifs tels que les services d'aide en milieu ouvert (AMO), qui vont à la rencontre des jeunes vulnérables, où qu'ils se trouvent, et notamment de ceux qui échappent aux radars.

Dans cette perspective, le rapport de la CODE, dont j'ai pris connaissance grâce à votre question, représente un apport important. J'ose croire que la présence au sein des membres de la CODE de plusieurs services agréés et actifs en matière de prévention n'est pas étrangère à cet apport.

La démarche menée et la posture préconisée en conclusion du rapport correspondent en plusieurs points à celle mise en place en matière de prévention. Une phase de réflexion préalable consiste à questionner les réalités vécues, à s'interroger ou à établir un diagnostic. Elle est suivie d'une phase active visant à mettre en œuvre des réponses et à interpeller les acteurs par rapport aux situations problématiques, y compris au sein de l'aide à la jeunesse. Cette démarche vaut d'ailleurs tant au niveau local, à savoir celui des services et des treize conseils de prévention, qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où de telles questions peuvent être examinées au sein du Collège de prévention dans la mesure où les leviers d'action peuvent être rassemblés.

Je voudrais également souligner qu'au-delà de la politique de prévention, plusieurs des recommandations proposées sont déjà intégrées dans notre législation, comme le droit à la participation ou le droit à l'information et l'obligation pour les professionnels de communiquer dans un langage adapté.

Il reste toujours des efforts à accomplir et des actions à mener et, par définition, une vigilance constante est de mise pour lutter contre ce phénomène d'invisibilité. Je veillerai à ce que ce rapport soit communiqué aux chargés de prévention afin qu'ils examinent dans quelle mesure ce document et les pistes de réflexion qui y sont proposées peuvent alimenter les travaux des conseils de

prévention.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je suis heureux d'avoir été utile en vous incitant à lire ce rapport. Je vous avouerai que je ne le connaissais pas non plus avant d'avoir rédigé ma question. Après consultation dudit rapport, force est de constater que plusieurs recommandations sont déjà intégrées dans notre législation, mais il reste encore certains points à améliorer. Je compte sur vous pour y travailler et faire le nécessaire pour que tout se passe au mieux.

1.8 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des professionnels de l'aide à la jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, le 2 février dernier, je vous expliquais que les travailleurs des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse devaient être considérés comme prioritaires pour la vaccination. Partant du constat que, durant cette période de la Covid-19, les jeunes souffraient de plus en plus et que cette souffrance était plus grave encore pour les enfants et les jeunes pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse, vous aviez estimé qu'il était «impératif que les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, dont la mission est essentielle pour les plus fragiles de la société, soient toujours reconnus prioritaires pour la vaccination».

Vous nous aviez indiqué que la vaccination de tous les professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse représentait au total 8 800 vaccins et aviez promis de plaider pour que l'ensemble de ces professionnels puissent bénéficier du vaccin «sans tarder». Cette vaccination a pu être organisée et c'est une bonne chose. Dès lors, Madame la Ministre, le moment est venu de faire le bilan de cette vaccination. Comment s'est-elle déroulée aux niveaux tant de l'information des professionnels que des délais de mise en œuvre? Avez-vous rencontré des problèmes dans ce cadre? Quand la vaccination des personnes volontaires a-t-elle pris fin? Enfin, le taux d'acceptation du vaccin par ces professionnels a-t-il été important ou plutôt faible?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous confirme que, conformément à la décision prise en conférence interministérielle (CIM) Santé, l'ensemble du personnel des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), des équipes mobiles d'accompagnement (EMA)

des services d'aide à la jeunesse (SAJ), des services de protection de la jeunesse (SPJ) et des services agréés par l'aide à la jeunesse – soit environ 1 300 travailleurs –, a bien été reconnu comme personnel prioritaire pour la vaccination.

Dès la fin du mois de mars 2021, l'ensemble des agents et des travailleurs concernés ont été enregistrés et renseignés par les directions des services auprès de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), chargé de transmettre leurs coordonnées auprès des plateformes régionales. Les Régions ont ensuite adressé une convocation aux personnes renseignées afin qu'elles se rendent dans un centre de vaccination. Les premières convocations ont été envoyées au début du mois d'avril. La vaccination est bien lancée et a toujours cours. Les travailleurs sont convoqués en fonction des disponibilités des vaccins dans les centres à proximité de leur domicile.

La vaccination relève d'une démarche volontaire et, pour des raisons de protection de vie privée, je ne dispose pas d'informations sur le nombre de travailleurs. Cela étant, je peux vous dire que nous recevons de nombreux messages de remerciement et de soulagement des équipes qui ont pu bénéficier de cette vaccination en priorité. La première vague de vaccination des professionnels de l'aide à la jeunesse a concerné en priorité les agents des services qui assurent la prise en charge des mineurs en résidentiel, les risques de contamination étant accrus lorsqu'il s'agit de collectivités fermées.

Tous les professionnels concernés du secteur public – IPPJ et Centres communautaires pour mineurs dessaisés (CCMD) – ainsi que des services agréés ont été inscrits dans les mêmes délais sur les plateformes prévues. Ce sont les responsables de chaque service qui ont veillé à ces inscriptions. Ensuite, des agents et des travailleurs des services résidentiels, ainsi que les agents et les travailleurs du secteur ambulatoire de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, ont pu être inscrits en avril, selon les mêmes modalités que pour les travailleurs du résidentiel sur la plateforme coordonnée par l'ONE. Ces inscriptions concernent les agents des SAJ, des SPJ et des EMA, ainsi que les travailleurs des services agréés qui organisent un travail ambulatoire. La vaccination des professionnels de l'aide à la jeunesse se poursuit d'une manière coordonnée, à la satisfaction d'une majorité des travailleurs et des responsables des services.

Malgré la confidentialité des données à caractère médical et le principe du volontariat de la vaccination, je me réjouis des échos qui me parviennent, selon lesquels un pourcentage élevé d'agents des services publics et privés de l'aide à la jeunesse ont pris la décision de se faire vacciner. Il semble bien que la défense du principe en vertu duquel les professionnels de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse doivent être considérés comme prioritaires pour la vaccination ait atteint l'objectif que nous nous étions fixé.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis très heureux que vous ayez pris la nécessaire décision de donner la priorité à ce public qui le méritait. En effet, des personnes en contact direct avec des jeunes et des enfants sur leur lieu de vie adoptent plus difficilement, voire sont dans l'impossibilité d'adopter le port du masque et les gestes barrières. En revanche, je suis étonné d'apprendre que la vaccination est toujours en cours. La vaccination de 8 300 personnes aurait dû être plus rapide. Il me semble que les candidats à la vaccination sont triés en fonction de leur âge...

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La vaccination est prioritaire, mais non obligatoire. Les gens s'inscrivent quand des plages horaires sont disponibles.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Il est logique que la vaccination ne soit pas obligatoire et qu'elle se fasse sur une base volontaire. Cela étant, je suis étonné que des personnes prioritaires et désireuses de se faire vacciner soient toujours en attente d'un rendez-vous. Sur le principe et de manière générale, la priorisation est appliquée, mais la réalité est toujours évidemment plus nuancée. Je vous réinterrogerai sans doute pour obtenir plus de précisions dans ce dossier.

1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation des cas d'exploitation sexuelle en 2020 et outils de sensibilisation et de prévention»

1.10 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport annuel 2020 de Child Focus, explosion des cas d'exploitation sexuelle et lancement de la plateforme sextoooh.be»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – La pandémie et les phases de confinement ont eu des conséquences à bien des égards. Les mineurs n'y ont pas

échappé, puisque nous constatons une hausse du nombre de dossiers d'atteinte à l'intégrité sexuelle, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec la ministre Linard il y a quelques mois. Ce constat est d'ailleurs partagé par la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus) dans son rapport annuel 2020. En effet, le confinement a engendré une augmentation significative du temps d'écran chez les jeunes les exposant aux dérives des réseaux sociaux, ce qui a entraîné une explosion du nombre de signalements d'exploitation sexuelle en ligne tels que les phénomènes répandus d'images d'abus sexuels d'enfants, de *grooming* ou encore de *sexting*. Le rapport de Child Focus présente des chiffres glaçants: en 2020, les cas de *sexting* problématiques traités ont augmenté de 38 %, les cas de «sextorsion» de 84 % et ceux de *grooming* de 71 %. Par ailleurs, de nombreuses victimes ne sont pas identifiées et beaucoup d'auteurs ne sont pas poursuivis.

La hausse d'activité sur la toile a menacé la sécurité en ligne des mineurs en les exposant davantage aux dangers d'internet, alors que de nombreux jeunes n'y ont pas été suffisamment sensibilisés. C'est une des raisons pour lesquelles l'organisation a lancé hier la plateforme éducative Sextoooh consacrée au *sexting* et aux stéréotypes de genre et destinée aux professionnels travaillant avec des jeunes. Child Focus appelle les enseignants, les travailleurs du secteur de la jeunesse et les superviseurs à intégrer cet outil dans leur travail.

Madame la Ministre, quelles actions urgentes avez-vous mises en œuvre pour répondre à ce constat alarmant?

Des moyens supplémentaires ont-ils été dégagés pour les associations chargées d'accompagner les victimes afin de faire face à l'augmentation des besoins?

Quelques mois après son entrée en vigueur, quel bilan tirez-vous de la loi du 4 mai 2020 visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel? Cette loi fédérale a-t-elle eu une influence positive en Fédération Wallonie-Bruxelles, bien qu'elle soit considérée comme insuffisante par certaines associations?

La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de faire la promotion de la plateforme Sextoooh ou d'autres outils de sensibilisation et de prévention au sein des secteurs concernés et des professionnels de la jeunesse?

Enfin, avez-vous ainsi que les services d'aide à la jeunesse été associés à l'élaboration de cet outil de sensibilisation?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Dans son rapport annuel 2020, Child Focus constate l'explosion du nombre de signalements d'exploitation sexuelle en ligne pendant la pandémie. La Fondation a ouvert 2 205 nouveaux dossiers d'exploitation

sexuelle en 2020, soit 47 % de plus qu'en 2019. Child Focus établit un lien causal direct entre ces chiffres et la crise sanitaire pendant laquelle les jeunes ne pouvaient pas quitter leur famille. Le temps que les jeunes passent désormais devant les écrans a également significativement augmenté. Afin de renforcer la prévention, Child Focus a créé la plateforme www.sextooh.be destinée aux professionnels qui travaillent avec les jeunes. Cette plateforme traitant spécifiquement du *sexting* et des stéréotypes de genre est une initiative positive qui doit être soutenue.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises pour renforcer et soutenir les services d'aide à la jeunesse (SAJ), directement concernés par l'explosion des cas d'exploitation sexuelle, tant pour le bien-être des travailleurs que pour garantir une prise en charge adéquate des mineurs concernés? Prévoyez-vous une concertation avec les différents SAJ, et particulièrement ceux de première ligne, pour qu'ils utilisent la plateforme dans leur travail avec les jeunes? Quelles autres démarches sont-elles actuellement à l'étude afin de renforcer la prévention et la lutte contre l'insécurité en ligne à laquelle nos jeunes sont exposés?

Comptez-vous élaborer une campagne de sensibilisation et prévoir des formations destinées aux enseignants, en collaboration avec la ministre de l'Éducation?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Notre administration est attentive aux nouvelles formes d'exploitation sexuelle des mineurs liées au développement des réseaux sociaux, et ce, depuis plusieurs années.

Il est encore un peu tôt pour se prononcer sur l'effet de loi du 1^{er} juillet 2020 qui vise à lutter contre la sextorsion et la pornodivulgence (*revenge porn*). Par ailleurs, votre question sur les facteurs expliquant la hausse de la problématique nécessiterait, pour pouvoir y répondre, une étude approfondie menée par le SPF Justice en collaboration avec l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) et mes services. Toutefois, il est permis d'émettre l'hypothèse (à étayer) d'un effet du confinement.

En ce qui concerne précisément le secteur de l'aide à la jeunesse, des journées de sensibilisation et de formation ont été organisées en 2017 et 2019 sur la traite des êtres humains. Le site web «stop-childporno-filter.be» est largement connu du secteur.

Depuis 2019, des référents «traite des êtres humains» ont été désignés pour l'ensemble des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de la protection de la jeunesse (SPJ). Le 26 février dernier, mon administration a également organisé une séance d'information à l'intention de

l'ensemble des conseillers de l'aide à la jeunesse et des directeurs de la protection de la jeunesse ainsi que de leurs adjoints sur les nouveaux outils de protection de mineurs victimes de proxénètes d'ados. À cette occasion, le site web «www.stopproxenetes-ados.be» de Child Focus et l'outil de prévention GPS *Girl Power Squad* ont été présentés.

En février 2021, Child Focus a proposé une formation aux professionnels de l'aide à la jeunesse pour les sensibiliser à l'utilisation de l'outil «GPS». Mon administration a pris connaissance de cette plateforme consacrée au sexting et aux stéréotypes de genre ainsi qu'aux méthodologies d'action qui y sont proposées. Elle a d'ailleurs contacté Child Focus afin qu'elle soit présentée au secteur de l'aide à la jeunesse.

Pour rappel, en 2018, la Direction de l'égalité des chances a lancé la campagne «#ARRETE c'est de la violence», une campagne de lutte contre les violences sexuelles dans les couples et les cyberviolences à caractère sexiste et sexuel. Par ailleurs, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024, adopté par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire francophone (COCOF), ainsi que le Plan Droit des femmes 2020-2024 reprennent la lutte contre cette problématique.

Au cours de cette législature, trois campagnes de sensibilisation et de prévention des violences fondées sur le genre seront ainsi coordonnées par la Direction de l'égalité des chances. Elles seront destinées au grand public et auront lieu dans l'ensemble des établissements, à savoir les écoles, les universités, l'administration, les organisations de jeunesse, etc., qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les problématiques envisagées, figure la sextorsion et la pornodivulgateur. Le Plan Droit des femmes 2020-2024 prévoit que ces campagnes seront préparées avec le milieu associatif et les acteurs de terrain spécialisés.

Pour toute information complémentaire concernant le plan «Droits des femmes», je vous renvoie vers ma collègue Mme Bénédicte Linard, ministre chargée de celui-ci.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous avez mis l'accent sur votre ambition et votre volonté de poursuivre le travail de manière transversale, tant au niveau fédéral qu'avec les Régions, aussi bien avec vos collègues chargés de l'enseignement qu'avec ceux chargés des droits des femmes ou encore de l'enfance.

J'ai interrogé ce matin la ministre Linard à propos de l'augmentation du nombre d'heures que les enfants passent devant leurs écrans. Or, ces enfants deviendront vite des adolescents. Vous vous basez sur des études réalisées en 2017 et 2018, mais la crise sanitaire aidant, il est capital d'avoir un regard plus pointu et plus actuel sur cette problématique. Je ne doute pas que vous resterez attentive à ce dossier et j'insiste sur cette nécessaire

transversalité.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, vous avez indiqué que cette fameuse plateforme allait être présentée aux acteurs du secteur de la jeunesse et que vous alliez travailler en concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Vous avez même ciblé le plan qui a été adopté par les différents gouvernements, notamment francophones. C'est une bonne ligne de conduite.

Outre la question de l'exploitation et des violences sexuelles, vous accordez une attention particulière à la problématique du lien entre les jeunes et leurs écrans, qui est, pour certains d'entre eux, un lien de dépendance. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous disposons de nombreux outils pour diversifier l'offre d'éducation ainsi que les activités et les loisirs. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, mais aussi de la Jeunesse et des Sports, vous pouvez donc appréhender cette question de manière globale. Il serait opportun de faire le lien entre cette problématique de dépendance des jeunes au numérique et le sport, en dispensant des formations ou en tout cas en sensibilisant les acteurs du secteur sportif à la question.

1.11 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la prévention»

M. Mourad Sahli (PS). – La prévention est un pan essentiel du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, dont elle constitue d'ailleurs le premier livre.

Le Collège de prévention est l'une des instances importantes de cette politique. Il doit implémenter une politique de prévention transversale aux entités fédérées pour tendre vers une politique de prévention intégrée, coordonnée entre tous les secteurs qui interviennent dans ce champ.

L'article 13 du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, que l'on retiendra plus aisément sous l'appellation «Code Madran», du nom de votre prédécesseur, institue un Collège de prévention qui a pour missions de coordonner les diagnostics sociaux des divisions et arrondissements et de transmettre le résultat de ses travaux au gouvernement et au Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (CCPAJJP); de susciter l'échange et l'harmonisation des bonnes pratiques au sein des divisions et arrondissements en respectant les spécificités de chacun, notamment par l'élaboration d'outils de prévention communs; d'établir, tous les trois ans, un rapport sur la prévention et des

recommandations à l'attention du gouvernement et du CCPAJPJ.

Sa composition reprend des représentants des politiques de l'Aide à la jeunesse, de la Jeunesse, du Sport, de l'Enseignement et de la Petite enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi des représentants des politiques de Santé, de l'Emploi et de la Cohésion sociale des Régions ainsi que des représentants des centres publics d'action sociale (CPAS) ou des provinces sans oublier le délégué général aux droits de l'enfant.

Sa composition est large afin de couvrir tous les champs de la prévention, celle-ci n'étant pas l'apanage des seules Communautés.

À ma connaissance, il s'agit d'une première en la matière et un fameux pari pour son fonctionnement, mais si celui-ci parvient à répondre à cette ambition de transversalité, de dialogue interinstitutionnel et de collaboration pérenne en la matière, il s'agira manifestement d'une belle avancée pour la prévention en faveur des jeunes et des familles.

Madame la Ministre, qu'en pensez-vous? Comment voyez-vous l'évolution de cette instance?

Où en est aujourd'hui le Collège de prévention? Sommes-nous parvenus à décloisonner tant au sein de la Fédération que vis-à-vis des entités régionales et à instaurer un dialogue en vue d'une réflexion commune et concertée sur la prévention? Quelle est la nature des travaux du Collège de prévention et quelles en sont les ambitions? Ce Collège doit, en principe, être alimenté par les diagnostics sociaux des divisions ou arrondissements. Est-ce bien le cas?

Enfin, la prévention est la priorité de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit que: «Le Gouvernement renforcera l'axe "prévention" de l'aide à la jeunesse. La priorité sera de lutter contre les causes de l'exclusion sociale et familiale. Le Gouvernement consolidera les actions de prévention dans les quartiers défavorisés et développera des politiques territoriales de prévention en collaboration avec les autres secteurs.»

Vous savez que l'on dit qu'un euro investi dans la prévention, ce sont au moins cinq euros qui ne devront pas être déboursés dans des politiques de prises en charge plus lourdes. J'entends que le gouvernement vous a octroyé des moyens financiers pour mener des actions pérennes dans le secteur de l'aide à la jeunesse, mais il semble que la prévention n'en bénéficierait pas; c'est pourtant une priorité. Quelles sont vos ambitions en la matière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le Collège de prévention est une instance originale et essentielle dans le dispositif de la prévention,

instauré par le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Il assure des missions de coordination et d'harmonisation des pratiques. En outre, il porte les préoccupations du terrain et les recommandations au gouvernement.

Monsieur le Député, je ne peux que vous rejoindre sur le caractère intersectoriel, tant au niveau des constats que des solutions à déployer. En effet, il s'agit d'un des enjeux majeurs de l'application d'une véritable politique de prévention. Cette transversalité intra et intersectorielle permet une économie d'échelle, mais surtout une diminution de la souffrance des plus vulnérables. Les interventions en amont permettront de diminuer l'intensité des interventions lourdes, qui seraient plus tardives. L'articulation des compétences, des énergies et des ressources, quant à elle, répond à la nécessité de remettre les bénéficiaires au centre de l'offre de service.

Il s'agit d'un des axes auxquels travaille le Collège de prévention, par l'intermédiaire d'une des quatre commissions qu'il a mises en place, lors de sa dernière séance plénière du 25 février 2021. Lors de cette même réunion, le Collège a acté les priorités retenues par les treize diagnostics sociaux. Il a pris connaissance et analysé les points d'intention qui lui ont été adressés par les conseils de prévention et décidé, en parfaite cohérence avec les constats de terrain, des priorités qu'il allait rencontrer pour ce triennat et de sa méthodologie de travail. Le Collège de prévention a approuvé la thématique prioritaire sur laquelle portera son travail pour la période 2019-2022, à savoir les transitions problématiques dans la vie de jeunes vulnérables. Ces transitions concernent notamment la fréquentation des crèches, la scolarité, le cyberharcèlement, la santé, la santé mentale, la mobilité, l'insertion professionnelle, la pratique ainsi que l'accès au sport, à la culture et au logement.

Les quatre commissions se sont réunies une première fois en avril 2021. Elles rendront compte de l'avancée de leurs travaux lors d'une prochaine réunion. L'objectif est d'alimenter concrètement les recommandations que le Collège portera au CCPAJPJ et au gouvernement en 2023.

En ce qui concerne les moyens, l'enveloppe destinée aux plans d'action triennaux fera l'objet d'une évaluation au regard des besoins, des actions menées et des objectifs à atteindre. Le dispositif prévu par le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse est désormais en mesure d'œuvrer, dans le cadre des priorités prévues dans la DPC, ce dont je me réjouis.

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je prendrai le temps de relire attentivement votre réponse, qui contient de nombreuses informations. Néanmoins, je souligne que nous sommes d'accord le fait qu'intervenir de manière préventive consiste à agir précocement auprès des familles et des plus jeunes, avant que des problèmes beaucoup

plus lourds n'apparaissent. Sur ce point précis, il est essentiel de fédérer l'ensemble des forces vives afin de travailler ensemble sur cet objectif.

1.12 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conservation des données de trois millions de Belges dans la Banque de données nationale générale (BNG), parmi lesquels de nombreux mineurs»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Nous avons récemment appris, à la suite d'une enquête menée par le média «Médor», que trois millions de Belges sont repris dans les fichiers de la police, la Banque de données nationale générale (BNG). Ce chiffre date de 2019; il existe de sérieuses raisons de penser qu'il a sensiblement augmenté depuis le début de la crise sanitaire en raison du nombre de procès-verbaux (PV) dressés pour non-respect des mesures sanitaires.

Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée sur les données du ministère public relatives au nombre de PV de ce type adressés à des mineurs et sur les suites réservées au constat de ces infractions. Ces informations n'étaient malheureusement pas encore disponibles. Bien entendu, la BNG relève des compétences fédérales; toutefois, le fait que des individus parfois âgés de seulement quatorze ans ont été ainsi fichés par la police pose question.

Par ailleurs, la légitimité des mesures relatives à la Covid-19, dont le non-respect est érigé en infraction pénale par arrêté ministériel, est remise en question par la jurisprudence récemment engendrée par le Tribunal de première instance. Il est donc important de s'interroger sur les conséquences d'un tel fichage pour des mineurs. Par exemple, en 2017, afin d'assurer la sécurité sur le site du festival *Tomorrowland*, la police fédérale a procédé à une analyse préventive des festivaliers.

Depuis la publication, par le ministère public, des statistiques d'infractions liées à la Covid-19, avez-vous obtenu plus de précisions à propos des PV adressés aux mineurs et les suites qui y sont données? À partir de quand une personne est-elle enregistrée au sein de la BNG? Un PV de constat d'infraction ou une amende entraînent-ils un fichage automatique? Qu'en est-il si les faits sont contestés? Les données sont-elles effacées automatiquement? Quelles données sont enregistrées dans la BNG? Quelle est la durée de cet enregistrement? Qui a accès à ces informations? Votre cabinet a-t-il été interpellé à ce sujet par rapport à d'autres éléments, par exemple à propos du nombre de mineurs

concernés par un tel fichage?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question me permet de clarifier le cadre de l'intervention des services d'aide à la jeunesse (SAJ) dans la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. Le traitement de la délinquance peut revêtir plusieurs formes: lorsqu'un jeune est suspecté d'être l'auteur d'un fait qualifié infraction – en l'occurrence, une infraction aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus –, les magistrats des parquets peuvent traiter directement le dossier par le biais d'une lettre d'avertissement, d'un rappel à la loi en vue d'une extinction de l'action publique moyennant le respect de conditions ou encore de la saisine du tribunal de la jeunesse.

C'est dans ce dernier cas de figure que les SAJ peuvent être mandatés par un juge de la famille et de la jeunesse pour intervenir dans le cadre d'une surveillance du service de la protection de la jeunesse (SPJ), d'une prestation d'intérêt général et éducative par le biais des services d'actions restauratrices et éducatives (SARE), d'un accompagnement dans le milieu de vie grâce aux équipes mobiles d'accompagnement (EMA) ou encore, en dernier ressort, d'un placement du jeune dans une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Le jeune, accompagné par son conseil ainsi que ses représentants légaux, a toujours la possibilité de faire appel de la décision prise par le magistrat en première instance. Dans ce cadre, ce sont les magistrats de la Cour d'appel qui feront foi ou invalideront la décision du juge de la famille et de la jeunesse.

Le Tribunal de la jeunesse peut également déjà être saisi de la situation du jeune pour d'autres faits qualifiés infraction et avoir déjà pris des mesures éducatives à son égard. Dans ce cas, il peut éventuellement prendre de nouvelles mesures en fonction de la situation globale du jeune, de ses ressources, de ses fragilités, de son contexte de vie, de sa scolarité, etc. De plus, l'infraction aux mesures de lutte contre la Covid-19 peut se cumuler avec d'autres infractions concomitantes, comme la consommation ou la détention de stupéfiants, la détention d'armes prohibées, la tentative de vol qualifié ou simplement le non-respect des conditions de maintien en famille.

Comme le signale le ministère public sur son site, les infractions aux mesures de lutte contre la Covid-19 représentent un quart des affaires entrantes dans les parquets de la jeunesse pour des infractions commises par des mineurs en 2020. Le 18 avril 2021, les parquets de la jeunesse recensaient 23 901 infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. Le traitement donné à ces entrées n'est pas disponible pour des raisons de protection de la vie privée. Toutefois, à

la suite de votre question, j'ai demandé à mon administration de contacter l'administration du service public fédéral Justice (SPF Justice) et du SPF Intérieur. Dans l'attente d'une réponse, je vous invite à interpeller les ministres fédéraux de la Justice et de l'Intérieur, qui sont compétents pour la gestion des données du ministère public et de la BNG, afin d'obtenir réponse aux questions que vous soulevez. En ce qui concerne le point de vue de M. Michel sur la gestion de cette banque de données, il serait plus pertinent de l'interpeller directement à ce sujet, puisqu'il s'agit de son domaine de compétences.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je suis conscient qu'une grande partie de la problématique concerne l'État fédéral et qu'un suivi sera effectué. Je ferai moi-même un suivi auprès de mes collègues du parlement fédéral. Nous attendrons votre réponse pour faire le point sur la situation des mineurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.13 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Jeunes "incassables" et agrément du service La Calypso»

M. Mourad Sahli (PS). – Des services résidentiels du secteur de l'aide à la jeunesse se trouvent régulièrement en grande difficulté lorsqu'ils accueillent des enfants souffrant de troubles mentaux plus ou moins importants, ou de handicap, voire des deux. On parle alors de double diagnostic. Sous la législature précédente, le gouvernement et, plus précisément, le ministre Madrane, qui était chargé de la politique de l'aide à la jeunesse, ont voulu apporter une réponse structurelle et pérenne à ce problème. En subventionnant une structure pour les filles et une autre pour les garçons en plus de places dans des services conventionnés de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) et agréés par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), votre prédécesseur, Madame la Ministre, a voulu apporter un début de réponse à ce problème des jeunes dits «incassables». Il a agi ainsi faute d'avoir pu aboutir au financement conjoint d'une politique intersectorielle avec la ministre chargée à l'époque de la politique de santé mentale en Région wallonne.

Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que le gouvernement veillera particulièrement «aux jeunes dits "incassables" en renforçant les capacités des services d'accompagnement et des services résidentiels, la couverture territoriale des services résidentiels

d'urgence et l'offre de prises en charge en services résidentiels d'observation et d'orientation en vue de leur intégration dans les services compétents dépendant des Régions.» Or je viens d'apprendre que le service La Calypso, l'un des deux services subventionnés par votre prédécesseur en vue d'accueillir une dizaine d'adolescentes présentant des problématiques multifactorielles, serait dans l'incertitude d'un financement pérenne alors même que les crédits existent. Son pouvoir organisateur (PO) est le centre public d'action sociale (CPAS) de Mons et il organise d'autres services agréés par l'aide à la jeunesse.

Ce service a été subventionné par votre prédécesseur par le biais de crédits facultatifs en attendant son agrément. Entre-temps, il a été agréé pour un an parce que votre volonté était de pouvoir évaluer ce type de projet. Un comité d'accompagnement devait être créé pour procéder à cette évaluation, mais il n'a pu être installé. Cependant les rapports de l'inspection pédagogique sont plutôt positifs. L'agrément a donc été renouvelé pour un an jusqu'en juin 2020 en vue de la constitution de ce comité d'accompagnement. Celui-ci n'est pourtant toujours pas installé alors que nous sommes à l'échéance de l'agrément du service. Ce type de procédé me semble exceptionnel dans le secteur de l'aide à la jeunesse et nous ne pouvons pas imputer à La Calypso le fait que ce comité d'accompagnement n'ait jamais été installé depuis deux ans. La responsabilité ne lui incombe pas.

Après trois ans d'existence, après des rapports globalement positifs de l'inspection pédagogique, même si les débuts furent difficiles à l'image du public accueilli, ne pensez-vous pas que ce service devrait bénéficier d'un agrément ordinaire, à durée indéterminée, comme tous les services du secteur? Ceci n'empêche pas un accompagnement éventuel en vue d'améliorer encore la prise en charge de ces jeunes particulièrement fragiles. Par ailleurs, comme il s'agit d'une priorité de la DPC, pourriez-vous m'indiquer où en est la concertation avec les Régions sur le sujet? Avez-vous un plan d'action avec vos homologues régionaux? Quelles sont les articulations prévues entre les différentes politiques des entités fédérées, sachant que l'aide à la jeunesse ne peut pas y répondre toute seule?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur, le Député, tout comme vous et, sans doute, la majeure partie des intervenants, je suis convaincue que nous devons poursuivre les efforts entrepris pour apporter des réponses pérennes aux difficultés rencontrées par ces jeunes qui, parce qu'ils cumulent différents problèmes, ne présentent jamais aucun des profils pour lesquels les prises en charge ont été pensées.

Parmi les initiatives soutenues durant la législature précédente, figure effectivement celles de

La Calypso. Ce service a bénéficié dans un premier temps d'une subvention facultative, intégralement à charge du budget de l'aide à la jeunesse. Ensuite, le service a déposé une demande d'agrément en tant que service promouvant un projet éducatif particulier (PEP). Ce service est ouvert depuis septembre 2018 et agréé en tant que PEP au 1^{er} août 2019. Cet agrément est limité dans le temps, jusqu'au 31 juillet 2021. J'ai demandé à mon administration que tous les dispositifs permettant la prise en charge des jeunes présentant des problèmes à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap, à savoir, La Calypso, mais aussi La Porte ouverte, de Blicquy, et Airs libres à Leuze-en-Hainaut, fassent l'objet d'une évaluation. Cette dernière avait pour but de déterminer dans quelle mesure ce type de dispositifs répond de manière probante aux types de particularités de ce public, en articulation avec les autres secteurs. Les rapports d'évaluation de ces dispositifs doivent me parvenir dans les prochains jours. Il s'agit donc d'une évaluation globale qui ne vise pas spécifiquement La Calypso. En outre, l'évaluation ne signifie pas automatiquement la remise en question de l'intérêt du projet de ce service. Certes vous vous en doutez, mais c'est parfois bien de le rappeler.

En ce qui concerne plus précisément La Calypso, je prendrai connaissance de cette évaluation en complément des rapports de l'inspection pédagogique et je l'analyserai avec toute l'attention qui lui est due afin de prendre la décision la plus opportune. Sur cette base, le cas échéant, je soumettrai au gouvernement un arrêté d'agrément. Au-delà de la situation particulière de La Calypso, je vous confirme que la concertation que j'ai initiée avec les partenaires des entités régionales avance bien. J'espère pouvoir aboutir prochainement à un plan d'action pour un approfondissement des collaborations entre les secteurs du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse.

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je note avec satisfaction qu'une évaluation a eu lieu, que vous en attendez les résultats pour vous aider à prendre la décision la plus appropriée à la situation de ces jeunes, et, enfin, qu'elle n'est pas un désaveu, mais qu'au contraire, elle peut éclairer une prise de décision favorable. Je note aussi que dans l'éventualité d'une évaluation positive de l'ensemble des dispositifs, des agréments seront proposés au gouvernement. Il est essentiel que tous les niveaux de pouvoir soient mobilisés et s'unissent afin d'apporter des réponses adéquates à ce public frappé par des difficultés multiples, comme la santé, la santé mentale ou le handicap. Je resterai attentif à cette question et suis persuadé que vous allez tout faire pour apporter les meilleures réponses possibles aux acteurs de terrain.

1.14 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de

l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles et plateforme www.familledaccueil.be»

M. André Antoine (cdH). – En 2020, 6 535 enfants sont placés dans notre pays. Ces placements sont décidés par la justice à partir des rapports des services d'aide à la jeunesse dans le but de protéger les enfants, notamment en raison de conflits avec les parents, de décrochages scolaires, voire de maltraitance. Pour éviter que la situation ne dégénère, il arrive que des enfants soient éloignés de leurs parents et placés dans des institutions ou dans des familles d'accueil. C'est le cas de 32 % des enfants qui font appel aux services d'aide à la jeunesse. Le vendredi 22 janvier 2021, seize services d'accompagnement en accueil familial ont signalé que plus de 600 enfants étaient en attente d'une famille d'accueil.

Le 20 novembre 2020, la Fédération des services d'accompagnement en accueil familial (FSAAF) a présenté une nouvelle plateforme. Il s'agit d'une nouvelle manière d'entrer en contact avec de potentiels candidats accueillants familiaux. Madame la Ministre, vous avez récemment publié les résultats de cette plateforme, indiquant que le site www.familledaccueil.be avait reçu jusqu'ici plus de 23 000 visites, soit une augmentation de 45 % des demandes d'information. Plus de 2 000 personnes se sont également abonnées à la page Facebook.

À l'une de mes questions précédentes, le 2 février, vous aviez répondu que 250 demandes avaient été déposées à la suite de l'appel aux familles et que 50 d'entre elles seraient *a priori* recevables. C'est une excellente nouvelle, mais cela ne permettra d'accueillir que 50 des 600 enfants en attente d'un accueil familial. C'est dire si la problématique reste largement prégnante et les solutions difficiles à trouver, que ce soit pour le milieu associatif ou pour les autorités publiques. Au-delà de ce constat encourageant, quelles autres mesures entendez-vous prendre, sachant que le manque de familles d'accueil reste très conséquent?

Je me permets de réitérer très modestement deux propositions que je vous avais soumises. Premièrement, je suggère d'organiser une grande campagne d'information dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La dernière campagne de ce type doit remonter au début des années 1990, lorsque le ministre Michel Lebrun avait la charge de l'aide à la jeunesse. C'est dire si depuis nous manquons de sensibilisation à large échelle!

Ma deuxième proposition repose sur l'utilisation du réseau exceptionnel des crèches et des milieux d'accueil. Vous pourriez, aux côtés de votre

collègue la ministre Linard, responsable de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), diffuser une campagne appropriée auprès des parents qui fréquentent ces crèches et pouponnières et qui sont peut-être plus sensibles que d'autres à l'accueil d'un enfant. Avez-vous consulté la ministre Linard à ce sujet depuis que vous ai exposé ma proposition?

Le combat est difficile et le problème n'est pas simple à régler, mais il n'empêche que des enfants attendent toujours des solutions. Nous pouvons dégager des pistes de solution pour combler ces lacunes. Si ces pistes étaient mises en œuvre, nous participerions à la solution d'un problème particulièrement grave pour les jeunes enfants.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai récemment abordé le sujet du recrutement de nouvelles familles d'accueil en réponse à une question de Mme Greoli. Cela m'a permis de faire le point sur la campagne de recrutement lancée par la FSAAF en novembre 2020.

Cette campagne a sensiblement augmenté le nombre de candidats accueillants familiaux, comme indiqué, Monsieur le Député, en réponse à votre question du 2 février dernier. Actuellement, les services accompagnent les familles candidates dans la maturation de leur projet d'accueil et dans la préparation de l'accueil proprement dit de l'enfant. Ce sont des étapes cruciales pour la réussite du projet, si bien qu'elles ne tolèrent aucune précipitation. Les conséquences d'un échec sont dramatiques, tant pour les enfants que pour les accueillants familiaux. C'est pourquoi la FSAAF n'envisage pas de relancer une large campagne de recrutement dans les prochaines semaines, mais plutôt de mener à bien le processus d'accueil avec les familles déjà candidates.

Par ailleurs, comme j'ai pu le dire à Mme Greoli, un service d'accompagnement de l'accueil familial appartenant à une autre fédération utilise les réseaux sociaux pour sensibiliser le grand public à l'accueil familial.

Enfin, vous évoquez l'idée intéressante, à laquelle je n'ai pu encore donner suite, de diffuser la campagne par l'intermédiaire du réseau de l'ONE. Je vais proposer à ma collègue de l'étudier. Pour information, nous réfléchissons également à l'utilisation des réseaux sociaux du point de vue de mes autres compétences (jeunesse, enseignement supérieur, établissement de promotion sociale, etc.).

M. André Antoine (cdH). – Tout d'abord, même si j'échange beaucoup avec Mme Greoli, nous n'avions pas abordé tous les points de cette question. Je vous remercie donc d'avoir précisé à nouveau les contours de votre réponse. Ensuite, je comprends que les services s'attendent d'abord à la sélection des familles d'accueil recensées à travers

les différentes campagnes de sensibilisation. De plus, je note qu'une autre fédération utilise les réseaux sociaux.

Enfin, je me réjouis que vous acceptiez de collaborer avec Mme Linard et l'ONE. Il y a là un terreau propice à l'accueil d'enfants pour de jeunes parents qui ont eux-mêmes un enfant dans les crèches. Je pense que nous assisterons à un élan de solidarité plus spontané. Je vous remercie d'y donner suite.

1.15 Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Transition numérique des Maisons de justice et organismes partenaires»

M. Olivier Maroy (MR). – La crise de la Covid-19 et le télétravail ont mis en lumière les retards informatiques de certains services publics et, en particulier, des maisons de justice et de leurs partenaires agréés. Il me revient par exemple qu'au sein des services d'aide sociale aux justiciables (SASJ), la majorité des dossiers ne sont toujours pas numérisés et sont donc disponibles uniquement en version papier. Cette situation a évidemment rendu le télétravail assez compliqué.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation des maisons de justice et de leurs partenaires agréés en ce qui concerne l'informatisation de leur travail et de leur service? Quelle est votre stratégie en ce qui concerne la transition numérique des maisons de justice et de leurs partenaires? Des investissements sont-ils prévus? Comment comptez-vous améliorer l'informatisation de ce secteur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) s'inscrit dans un processus global de transition numérique instauré par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers du plan de développement informatique. La Fédération a aussi développé des outils métiers spécifiques liés aux besoins des utilisateurs.

Pour une gestion informatisée des dossiers, les assistants de justice ont accès à la base de données du système informatique parajudiciaire (SIPAR). Celle-ci leur permet de gérer les contacts avec leurs justiciables et de générer des rapports destinés à leurs autorités mandantes. Le télétravail a donc été possible, d'autant plus que les assistants de justice disposent d'ordinateurs portables et ont accès aux

dossiers concernant les justiciables suivis en maisons de justice grâce à la banque de données «Dossier judiciaire électronique intégré de suivi», créée par le SPF Justice.

Concernant la direction de la Surveillance électronique (DSE), les dossiers sont disponibles au moyen de la base de données Siset et sont complètement numérisés. Les ordinateurs portables ont été commandés et le télétravail a été rendu possible pour une partie des agents de la DSE. Les organismes partenaires agréés restent quant à eux libres d'organiser leur travail et d'assurer l'exercice de leurs missions selon les modalités qui leur conviennent. La crise sanitaire les a amenés à réinventer leur manière de travailler pour assurer la continuité de l'aide apportée aux justiciables et à développer des pratiques innovantes. À titre d'exemple, l'Institut Vias a organisé, en visioconférence et dès le mois de novembre 2020, des formations de sensibilisation à la sécurité routière destinées aux contrevenants routiers. Au niveau de l'aide apportée en intramuros, la principale avancée réside dans la possibilité, pour les détenus, d'accéder à des visites virtuelles, notamment avec leur famille. Cette plus-value a été apportée dans le cadre de la mission «Aide aux liens».

Nous sommes soucieux de nous inscrire dans la logique de simplification et de dématérialisation des démarches pour nos organismes partenaires. Dans ce cadre, mon administration a assuré le déploiement de la plateforme SUBSIDE de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'introduction et le suivi des demandes de subsides dans le cadre du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables. Cette procédure en ligne a permis de faciliter l'introduction et le traitement des demandes de subventionnement pour un second triennat en période de télétravail généralisé. Nous poursuivrons bien évidemment les efforts de numérisation des démarches relatives aux procédures de demandes d'agrément et de subventionnement pour le premier triennat.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le point quant à la numérisation de ces différents services. La situation est donc moins grave que je ne l'imaginai. J'ai eu l'occasion de rencontrer quelques personnes actives dans des organismes partenaires agréés des maisons de justice et celles-ci se sont plaintes des conditions particulièrement pénibles en télétravail. Je vois que la situation est plus contrastée qu'il n'y paraît et que le processus de numérisation suit son cours.

1.16 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des

Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Subvention à divers bénéficiaires afin de promouvoir la parole de la jeunesse»

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, avec mon groupe, nous vous interrogeons régulièrement sur l'importance d'impliquer les acteurs du secteur de la jeunesse dans la gestion des compétences, surtout en fonction de la crise sanitaire. Nous savons à quel point, ces derniers mois, la santé mentale de nos enfants et de nos jeunes a été mise à mal. Le secteur, au-delà de l'école, est un acteur incontournable pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes.

«La jeunesse fait partie de la solution»: c'est ce que ces derniers et leurs représentants ont clamé haut et fort, notamment le 24 mars dernier. Nous savons que les écouter, appréhender leurs difficultés, mais aussi entendre leurs pistes de solution est la clé de notre succès futur et de l'avenir. C'est avec beaucoup de curiosité et d'intérêt que j'ai donc appris que vous aviez débloqué un budget pour subventionner divers bénéficiaires afin de promouvoir la parole des jeunes.

Pouvez-vous m'en dire davantage sur ce projet? Quels sont les objectifs de cette subvention? S'inscrivent-ils dans votre projet d'assises de la jeunesse? Quelles associations, reconnues ou non, seront-elles parties prenantes à celui-ci? En effet, de nombreuses organisations de jeunesse sont reconnues pour répondre à cet objectif de promotion de la parole des jeunes. Enfin, à combien s'élève le budget alloué à cette subvention?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai en effet pu annoncer au secteur de la jeunesse que l'ajustement budgétaire avait permis de débloquer 200 000 euros en faveur des assises de la jeunesse. Pour rappel, ces dernières doivent permettre d'arriver à l'organisation d'une conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse) dans les prochains mois. Celle-ci est souhaitée par l'ensemble du secteur de la jeunesse qui sera invité à participer à cet exercice de promotion de la parole des jeunes.

Comme indiqué dans votre question, le secteur de la jeunesse s'est mobilisé de nombreuses fois durant cette crise sanitaire, notamment avec le slogan «La jeunesse fait partie de la solution». Une opération a été lancée et très bien suivie par les maisons de jeunes. Je pense qu'elle a pu créer un sentiment d'unité parmi la jeunesse, qui était particulièrement bienvenu dans le contexte d'isolement et de solitude que les jeunes ont pu connaître.

Vu ma volonté d'écouter notre jeunesse, d'appréhender ses difficultés et d'entendre ces pistes de solutions, et à la suite de diverses discussions et

propositions d'acteurs de la jeunesse, c'est dans ce cadre qu'une subvention de 120 000 euros a en effet été débloquée pour promouvoir la parole de la jeunesse. Elle doit permettre à des associations de mettre en œuvre un projet commun qu'ils ont présenté à mon cabinet. À ce stade, il s'agit de Scan-R, une association reconnue pour aider les jeunes à mettre des mots sur un ressenti. Le Forum des jeunes a également été sollicité; il développe un projet très intéressant et est connu pour son expertise et son vaste réseau dans le secteur de la jeunesse.

Il est évident que l'ensemble des associations de jeunesse seront conviées à participer activement. Pour présenter ce projet des assises de la jeunesse, j'ai déjà rencontré l'ensemble du secteur de la jeunesse, mais aussi Amnesty International qui a développé l'opération «Mon cri», «Trace ton cercle», etc. J'ai proposé que toutes ces associations puissent naturellement être consultées. L'objectif est de combiner le secteur de la jeunesse reconnu et le secteur non reconnu. Ce projet doit permettre de récolter et de promouvoir la parole des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cinq thématiques seront abordées tout au long des travaux de réflexion organisés à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les différents acteurs du secteur de la jeunesse: les études, les activités extrascolaires, les sports, les mouvements de jeunesse, les activités de jeunesse, l'insertion socioprofessionnelle, les jobs étudiants, la santé mentale des jeunes et l'épanouissement personnel. Une journée de lancement est prévue à la fin du mois de juin et les organisateurs iront ensuite à la rencontre des jeunes de Wallonie et de Bruxelles dans les semaines et mois qui suivent.

L'objectif de ces échanges est qu'ils puissent servir d'appui à la tenue d'une CIM Jeunesse réunissant les différents niveaux de pouvoir de la Belgique fédérale. C'est cette CIM Jeunesse qui sera chargée de traduire en recommandations politiques les demandes et les attentes des jeunes. Le concept se veut dynamique; il n'est donc pas figé. Il doit naturellement encore être enrichi par l'apport des organisations participantes.

Il est ainsi prévu qu'une caravane sillonne cet été et jusqu'à l'automne l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour aller récolter et traduire la parole des jeunes, comme suggéré dans les rencontres que j'ai eues avec les acteurs de la jeunesse, qui avaient souligné cette importance d'aller à la rencontre des jeunes, dans les zones rurales comme dans les grandes villes, à Bruxelles comme en Wallonie. Diverses associations de jeunesse seront mobilisées dans ce cadre.

M. René Collin (cdH). – Il est important d'avoir un processus le plus participatif et le plus décisionnel possible. Certes, il faut des recommandations, mais il faut surtout des décisions.

J'insisterai sur le fait que les jeunes doivent être au cœur des décisions qui seront prises. Ils ont

été parmi les victimes les plus importantes de cette crise, avec les aînés et avec toute une série de professions, d'entreprises, de salariés ou d'employés.

Pendant la crise, il y a eu des dégâts scolaires et psychologiques chez les jeunes et ils ne seront pas épargnés à la sortie de cette période particulière. Certains prévoient même que les dommages seront plus importants encore que ceux connus jusqu'ici. Nous devons donc nous mobiliser et avoir la volonté politique d'aller jusqu'au bout de cette démarche visant à déboucher sur des décisions dont les jeunes seront partie prenante et qui leur offriront la place qu'ils méritent.

1.17 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évaluation du décret du 3 mai 2019 instaurant un forum des jeunes de la Communauté française»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le décret du 3 mai 2019 instaurant un forum des jeunes de la Communauté française est entré en vigueur il y a deux ans. L'ambition de ce décret était de passer d'un modèle représentatif à un modèle participatif pour tous les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de simplifier l'organisation du forum des jeunes pour que l'accent soit mis sur la parole de ces derniers. Dans ce cadre, Madame la Ministre, je vous avais interrogée à la fin du mois de janvier et vous aviez déclaré qu'il était désormais plus simple et plus attractif de s'engager dans cette structure et de s'impliquer dans les projets. Je suis l'un des auteurs de ce décret et je me réjouis donc de constater que son objectif se concrétise sur le terrain.

Je me permets de vous interroger de nouveau à ce sujet dans la mesure où le décret prévoit une première évaluation externe avant le 31 décembre 2021, et ce, dans l'optique de procéder aux adaptations éventuelles du cadre du forum des jeunes. D'après vos déclarations, cette évaluation externe aurait dû être effectuée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) durant le second semestre de l'année 2021.

Pouvez-vous me dire où en sont les préparatifs de cette évaluation qui devrait débiter dans quelques semaines? À votre avis, va-t-elle dans le sens de l'amélioration de l'attractivité du forum des jeunes? Vous avez également indiqué qu'en termes de méthode, cette évaluation externe serait vraisemblablement basée sur une évaluation interne réalisée préalablement par le forum des jeunes et

qu'elle impliquerait le Service général de l'inspection de la culture, l'administration et différents acteurs clés du forum des jeunes désignés par l'OEJAJ, en concertation avec le forum. Votre prédiction s'est-elle avérée? J'imagine qu'à défaut d'être finalisée, l'évaluation interne est au moins en cours. Me le confirmez-vous? Où en sont les préparatifs de l'évaluation externe?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La crise que nous traversons prouve – s'il était encore nécessaire de le prouver – l'absolue nécessité de permettre à la jeunesse de s'exprimer, et donc, l'utilité d'un forum des jeunes le plus ouvert et participatif possible.

Les évaluations du décret nous permettront entre autres d'objectiver l'atteinte de ses objectifs et devront prendre en considération les effets de la crise du coronavirus sur les missions confiées au forum des jeunes. Les évaluations interne et externe sont en cours. L'OEJAJ et l'OPC ont élaboré un cadre de travail pour l'évaluation externe et ont commencé à analyser les données déjà disponibles. En outre, les personnes-ressources sont en cours de désignation, notamment au sein de l'administration et du Service général de l'inspection de la culture.

Étant donné que les évaluations sont en cours de réalisation et que nous ne disposons donc d'aucun élément objectif, il serait prématuré, Monsieur le Député, de vous faire part d'une quelconque analyse. Toutefois, je me tiens naturellement à votre disposition pour vous transmettre une telle analyse dès que possible.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je constate que les préparatifs sont en cours et que l'évaluation a démarré comme prévu. C'est positif. Les objectifs de l'évaluation doivent être de cibler les éventuelles modifications à apporter, tant en interne – au niveau du fonctionnement ou du règlement d'ordre intérieur du forum des jeunes – qu'au niveau législatif. À l'issue de l'évaluation, je me tiendrai à votre disposition, Madame la Ministre, pour vous aider à identifier les éventuels éléments législatifs qu'il nous reviendrait dès lors de modifier. En tant qu'auteur du décret d'origine, je suis prêt à me rendre utile si d'éventuelles modifications devaient s'avérer nécessaires. Nous en reparlerons à l'aulne des éléments qui auront été mis en lumière par l'évaluation.

1.18 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dérapiage antisémite en

Championnat de Belgique de football»

M. René Collin (cdH). – Le Championnat de Belgique de football s'est conclu il y a quelques jours par la victoire du Club de Bruges au terme d'une saison marquée, comme dans tous les secteurs, par la pandémie et ses conséquences qui ont frappé notre quotidien. Nous avons tous pris connaissance des propos scandaleux tenus par un joueur du Club de Bruges sur l'équipe d'Anderlecht et de ses supporters. Ces propos antisémites, contenus d'ailleurs dans le chant des supporters du Club de Bruges, ne sont en aucun cas acceptables, même sous le couvert d'un pseudo-folklore. Le sport doit apprendre le respect d'autrui. Dans ce cas, nous en sommes à des kilomètres. Pire, la réaction très légère des autorités du club champion m'a laissé pantois. Rien ne peut atténuer le caractère antisémite ou raciste de tels propos.

Madame la Ministre, vous avez, comme beaucoup d'autres acteurs du monde sportif, condamné ces propos sur les réseaux sociaux. C'est une démarche que je salue. Mais nous ne pouvons en rester là. Au-delà des sanctions à appliquer au joueur concerné, qui relèvent des autorités sportives et judiciaires, il est essentiel que des politiques de prévention et d'éducation soient menées sur le terrain pour que ce type d'événement ne se reproduise plus. Quel travail menez-vous avec les acteurs du mouvement sportif pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie? Comment les opérateurs soutenant le mouvement sportif peuvent-ils tenir compte de ces impératifs absolus, notamment par des critères de reconnaissance et de financement? Comment associez-vous les acteurs de terrain, tels qu'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, ou le secteur associatif, à la lutte contre ce fléau qui n'a pas sa place dans le sport tant il est aux antipodes des valeurs que le sport devrait véhiculer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai en effet directement marqué ma désapprobation dans les réseaux sociaux et condamné sans équivoque ces faits. Ce dérapage ne peut évidemment être couvert par un pseudo-folklore ou des pseudo-traditions. En 2021, nous ne pouvons tout simplement pas tolérer de tels excès. La réponse à ce genre de comportements antisémite doit être immédiate et intransigeante, de même que pour tout acte ou propos xénophobe, ou simplement discriminant, contraire à la loi, à l'éthique et à la déontologie.

Le joueur en question est un professionnel, qui relève également de son employeur et de ses pairs. Il appartient à la justice, à la ligue professionnelle et au Club de Bruges de prendre toutes les dispositions pour sanctionner ce débordement qui n'honore ni le football ni le monde du sport, mais

surtout de faire en sorte que ce fait ne se reproduise plus. Notre travail avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, mais également avec tous les organismes, comme Yapaka qui luttent contre toutes les formes de discriminations, d'atteinte aux personnes ou de maltraitance, reste une priorité. L'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) a un agent de liaison qui est en lien avec toutes les institutions qui seront bien entendu parties prenantes dans la révision du décret du 23 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive (décret «code éthique»), que je soumettrai prochainement au Parlement.

Cette révision consistera en l'instauration d'un observatoire de l'éthique, du fair-play et de la bonne gouvernance. Il sera composé de 20 membres provenant de secteurs variés de la société, depuis l'Administration générale du sport (AGS), le monde sportif, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, etc. Il se réunira au moins deux fois par an. Ce nouveau décret «code éthique» permettra d'analyser tout ce qui touche aux discriminations, au harcèlement, à l'éthique, à la bonne gouvernance et à l'égalité des genres dans le sport francophone et de proposer des actions à mener. Il aura également un rôle de guide auprès des fédérations sportives.

Ce décret instaurera aussi l'obligation pour les fédérations et les associations sportives d'intégrer la charte d'éthique dans leur règlement et de prévoir et d'appliquer des sanctions pour les gestes et les attitudes contraires aux principes contenus dans la charte. Enfin, le texte instaurera l'obligation pour les cadres administratifs et sportifs des fédérations, des associations et des clubs, de disposer d'un certificat de bonne vie et mœurs de type 2. Au niveau éducatif, nous soutenons plusieurs actions menées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles qui promeut l'éthique et le fair-play dans le sport.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, nous avons mené des actions à ce sujet avec plusieurs organismes et fédérations. Quand j'exerçais votre fonction, des députés, notamment M. Dodrimont, m'interrogeaient sur des événements de ce genre. D'autres faits se produiront encore certainement. Il faut durcir et adapter les sanctions. Cela ne dépend pas de vous. Mais il faut user de votre influence morale et politique vis-à-vis des fédérations pour que les sanctions soient exemplaires. Nous devons éradiquer ces attitudes. Vous devez mener et renforcer les actions de prévention, comme vous l'envisagez. Le sport doit être la vitrine du vivre ensemble. Ces comportements imbéciles abiment l'image rayonnante que donnent les sportifs au quotidien.

1.19 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de

l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retransmission des matches de l'Euro Foot 2021 au sein des clubs sportifs»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Tout d'abord, je souhaiterais m'excuser pour la petite erreur qui s'est glissée dans l'intitulé de ma question, puisque c'est bien l'Euro Foot 2020 qui va avoir lieu cette année, en 2021 donc. Cet événement retardé et tant attendu par le milieu du football pourrait constituer une source d'amélioration de la trésorerie de nos clubs sportifs, qui ont déjà bénéficié de certains appuis au travers de plusieurs actions. L'événement qui s'annonce pourrait être de nature à les soutenir: si les conditions le permettent, on pourrait en effet envisager des retransmissions de matches et un peu de soutien aux trésoreries grâce aux buvettes et à d'autres recettes.

En cas d'autorisation de retransmission de l'Euro, quel protocole devraient suivre les clubs sportifs? Un dispositif spécifique est-il prévu? Le nombre de spectateurs sera-t-il limité? La Fédération Wallonie-Bruxelles mettra-t-elle du matériel à disposition pour assurer la sécurité sanitaire? Quand les clubs seront-ils informés afin de se préparer au mieux?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai organisé ce jeudi 3 juin un événement test sur grand écran à Manhay, en collaboration avec Christophe Collignon et l'Université de Liège. L'objectif de cet événement est précisément d'analyser le comportement des participants, avec maintien des gestes barrières, et d'analyser la propagation du virus. Cet événement se déroulera avec 300 personnes dans un chapiteau extérieur. Il est en préparation depuis quelques semaines avec l'autorisation de la *task force testing* du Commissariat Covid19, du ministre de la Santé et de la ministre de l'Intérieur. Les résultats seront disponibles le 10 juin.

Une circulaire de la ministre de l'Intérieur a par ailleurs été élaborée et finalisée avec la cellule de crise et avec mon cabinet. Cette circulaire vise à aider la diffusion des rencontres de football sur écran géant sur le territoire belge. Elle est destinée aux autorités locales et explique bien que l'organisateur doit compléter le *Covid Event Risk Model* (CERM) et enregistrer les personnes présentes pour regarder les matches sur les écrans.

La fourniture d'un service de restauration sur le site de l'événement sera possible, selon les règles de la restauration, avec un public maximal de

400 personnes. S'il n'y a pas de service de restauration sur le site, l'organisateur peut choisir l'option d'un public debout, à condition de disposer d'un espace de 10 m² par personne. À partir du 1^{er} juillet, les événements peuvent être organisés avec un public de 2 500 personnes maximum. Si nécessaire, l'organisateur peut prévoir plusieurs zones de restauration séparées, avec des tables placées selon le règlement de la restauration.

Après le Comité de concertation (Codeco) de ce 4 juin, les clubs seront informés des nouveaux protocoles et la circulaire de la ministre fédérale de l'Intérieur entrera en vigueur dès le 9 juin.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, ce qui est prévu reflète bien le sérieux avec lequel vous entourez les événements organisés dans le milieu sportif, que ce soient les activités sportives en tant que telles ou celles dont nous avons tous besoin, c'est-à-dire se réjouir des succès espérés de notre équipe nationale de football et voir tout le monde rassemblé et uni pour partager des moments de joie. C'est aussi important pour le milieu sportif au-delà du soutien financier qui peut être accordé aux clubs lors de ces événements.

J'entends qu'après le 1^{er} juillet, les nouvelles dispositions qui seront prises autoriseront plus de monde. Espérons que notre équipe sera encore performante à ce stade du tournoi! Cela laisserait augurer de beaux moments de rassemblement.

Espérons que tout se passera bien tant sur le plan sportif que sur le plan festif. Mais les deux ne sont-ils pas intimement liés?

1.20 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des joueurs et de leurs parents durant la carrière sportive»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je souhaiterais aborder une thématique rarement développée sous cet angle, à savoir l'accompagnement des sportifs et de leurs parents durant la carrière sportive. Je suis régulièrement interpellé par le comportement et la réaction disproportionnée de quelques jeunes sportifs dans certaines situations. Je le suis encore davantage si je prends en compte la manière dont certains parents encadrent ces jeunes.

Certains jeunes choisissent une discipline sportive pour s'épanouir, se divertir sans aucune ambition; d'autres poursuivent des objectifs plus ambitieux et veulent faire de leur discipline leur carrière. Cela est tout à fait louable. Or, comme le dit l'adage, «beaucoup de candidats, peu d'élus!» Quand un club choisit de se défaire d'un de ses

sportifs, pour cause de blessures ou d'échecs, la réalité vient briser les rêves. Les parents misent énormément sur leur enfant qui s'investit dans une discipline sportive. Les enjeux et les pressions vécues par le jeune sportif sont difficiles à vivre. Quand tout s'arrête, cela peut s'avérer extrêmement dangereux pour le mental du joueur et de ses parents. En toutes circonstances, un équilibre mental devrait rester essentiel, mais ce n'est pas toujours le cas. Annoncer une fin de collaboration n'est pas une mission aisée pour un responsable de club. Les propos peuvent être durs, les réactions vives. Les dirigeants de clubs ont parfois bien des difficultés à faire comprendre au joueur qu'il n'a pas le niveau requis pour la place qu'il vise au sein d'une équipe. Cela est encore plus difficilement compréhensible pour les parents.

Madame la Ministre, comment gérer au mieux cet aspect psychologique au sein des clubs? Ces derniers disposent-ils d'outils à cet effet? Une formation spécifique ne pourrait-elle pas être organisée pour ces responsables de clubs? Ne pourrait-on pas sensibiliser les jeunes qui évoluent à un niveau semi-professionnel ou professionnel à l'importance d'avoir un double projet, à savoir l'investissement au sein de leur club avec en parallèle des études? De la sorte, ils ne seraient pas démunis lorsque la compétition s'arrête. Quel accompagnement est envisageable pour ces jeunes et leurs parents? Faut-il laisser nos jeunes désarmés se lancer dans un milieu qui peut se montrer cruel? Doit-on agir de manière préventive dans bien des situations? Il semblerait qu'il y ait un manque d'informations concernant ces circonstances de vie qui gagneraient à être davantage mises en lumière.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre intervention me permet de rappeler que le service «Projet de vie» fête cette année ses dix ans. Ce service unique suit de très près tous les sportifs sous contrat, qui sont plus de 70, tous les sportifs de haut niveau et tous les espoirs internationaux. Il a également mis en place des aménagements, surtout scolaires, pour les 1 500 jeunes talents reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. La double carrière est au cœur du travail d'accompagnement de ces sportifs. Il suit de près le travail de conciliation des études et de la carrière sportive et il accompagne les sportifs reconnus dans leur reconversion deux ans après leur carrière. L'ADEPS reprend les actions entreprises par le service sur son site et elles sont dès lors accessibles à tous.

Dans quelques semaines, l'ADEPS mettra en ligne le «Carnet d'entraînement et de liaison» (CEL) sous une forme numérique et téléchargeable. Jusqu'à présent, le CEL était réservé aux 1 700 sportifs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil sert de lien entre le monde du

sport, celui de l'enseignement et les familles. C'est donc à travers le CEL que les clubs et les entraîneurs sont sensibilisés au bon développement du jeune sportif. Depuis huit ans, le service «Projet de vie» organise des salons d'information sur les études, les formations et les métiers (salon SportHEMA) à l'attention de tous les jeunes sportifs afin de leur permettre de concilier sport et études.

La réussite scolaire des sportifs reconnus est tout simplement extraordinaire. Elle frôle les 100 % dans nos trois centres d'excellence. C'est également le cas dans les études supérieures, grâce à la Cellule d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans l'enseignement supérieur (CASHES). La CASHES vient en aide à ceux qui se sentent victimes de harcèlement moral ou sexuel, d'incivilités, d'intimidation ou de pression psychologique et elle leur offre une écoute et un accompagnement. La CASHES est effective et performante depuis six ans déjà et elle travaille en association avec l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS).

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir rappelé l'existence du bien nommé «Projet de vie». Il est essentiel d'accompagner les jeunes talents. Comme vous l'avez rappelé, le travail réalisé pendant toutes ces années a été remarquable. Les mesures que vous annoncez complètent les actions menées à l'attention de ceux qui ont déjà atteint le niveau espéré. Une fois détecté, le jeune talent a déjà franchi une étape et bénéficie d'un encadrement très valable. Ce n'est pas toujours le cas de ceux qui sont en attente de cette reconnaissance d'excellence: ils se sentent parfois démunis quand survient un événement malencontreux dans leur carrière sportive.

Je me réjouis de parcourir ce fameux CEL qui, au-delà des principaux intéressés, à savoir les sportifs et leurs parents, permettra d'aider les entraîneurs et les dirigeants de clubs. Il est important que chacun s'imprègne de ces mesures d'accompagnement essentielles pour éviter des situations de vie désastreuses.

1.21 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discipline du AirBadminton»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Beaucoup d'entre nous connaissent le badminton tel qu'il est pratiqué dans les grandes compétitions internationales, mais ignorent ce qu'est la discipline appelée AirBadminton. Pourtant, il s'agit de la variante la plus pratiquée par le grand public.

En effet, pour pratiquer l'AirBadminton, il suffit de placer un filet dans la pelouse, sur le sable ou même sur le béton. C'est sur ce point-là que l'AirBadminton se distingue du badminton: il se pratique en extérieur. Dans le contexte de la crise sanitaire, cette discipline est d'autant plus d'actualité que le Plan «Plein air» demande aux sportifs de pratiquer leurs activités en extérieur autant que possible.

Depuis 2019, la fédération internationale a décidé de développer cette discipline, si bien qu'une première initiation a été proposée dans l'une des communes liégeoises l'été dernier. Récemment, un projet d'une plus grande ampleur a vu le jour: le *Summer Tour*. Ce projet a été conçu pour que les clubs puissent proposer une alternative à la pratique classique du badminton en intérieur; 55 lieux ont été choisis pour cette initiation à l'AirBadminton, dont 25 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, pensez-vous que cette discipline, encore trop peu connue, puisse bénéficier d'une meilleure reconnaissance dans le futur? Une telle reconnaissance ouvrirait des portes, notamment pour la promotion de cette belle activité qui peut se pratiquer en famille ou entre amis et à n'importe quel âge finalement. À l'heure du Plan «Plein air» où les activités extérieures sont vivement recommandées, ne serait-il pas intéressant de promouvoir au maximum l'AirBadminton, ainsi que le *Summer Tour* qui débutera le 19 juin prochain?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le budget du plan-programme de haut niveau octroyé à la Ligue francophone belge de badminton (LFBB) s'élève à 360 000 euros pour 2021. À la suite de l'impulsion de la fédération internationale, la LFBB a commencé, au début de 2019, à développer et à promouvoir cette nouvelle discipline. En août 2021, la fédération profitera de ses quatre joueurs de badminton sous contrat avec l'ADEPS afin de faire la promotion de l'AirBadminton, en collaboration avec le magasin Décathlon.

L'ADEPS soutient également cette initiative en finançant une dizaine de kits d'AirBadminton grâce à la subvention d'achats de matériels. Le centre ADEPS de Spa organise aussi des journées de promotion «*afterwork*» ciblées sur l'AirBadminton. De septembre 2021 à juin 2022, dans le cadre de la semaine européenne du sport, un challenge sportif d'AirBadminton sera organisé en collaboration avec l'Administration générale du sport et l'Administration générale de l'enseignement.

En ce qui concerne le futur centre ADEPS d'Anderlecht, il est prévu de réaliser une étude de faisabilité afin d'insérer un terrain d'AirBadminton sur sable. Lors du dernier conclave, j'ai pu

débloquer une enveloppe de 600 000 euros pour la découverte et l'initiation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2021. Les modalités de fonctionnement de ce budget sont en cours d'élaboration avec l'administration. Cela pourrait être une belle opportunité pour promouvoir cette discipline par l'intermédiaire d'un «Pass'Sports», dont les modalités seront détaillées à la rentrée de septembre.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, si vous participiez à «*Questions pour un champion*», vous seriez lauréate parce que vous répondez brillamment à toutes les questions que nous vous posons. Je vous remercie d'avoir rappelé le lien entre le sport professionnel et le sport amateur, de détente ou familial. Il est vraiment remarquable que quatre joueurs de badminton, sous contrat avec l'ADEPS, participent à la promotion de l'Air-Badminton. Je voudrais vous remercier pour les initiatives prises et pour avoir débloqué aussi cette enveloppe de 600 000 euros. Celle-ci est bien nécessaire pour la promotion des activités sportives. C'est réjouissant d'entendre de telles réponses.

1.22 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des sportifs»

1.23 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Effets secondaires du vaccin sur la performance sportive»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – L'effort considérable de vaccination entrepris actuellement vise à reprendre le plus rapidement possible une vie normale. Les groupes prioritaires, qu'il s'agisse des soignants ou des résidents en maison de repos, peuvent très logiquement bénéficier dès maintenant de cette protection.

Beaucoup d'autres secteurs ont fait entendre leurs revendications en la matière afin de pouvoir, eux aussi, reprendre le plus rapidement possible leurs activités. Parmi ces secteurs, le sport a fait entendre sa voix. Les sportifs souhaitent pratiquer leur discipline lors des entraînements et des

compétitions, d'autant qu'ils sont souvent en contact avec d'autres personnes ou voyagent beaucoup. Le vaccin permettrait de les protéger, mais aussi de protéger les autres.

Les Jeux olympiques (JO) de Tokyo et le Championnat d'Europe de football sont deux proches échéances. Le vaccin n'est pas rendu obligatoire pour participer aux JO, mais certains pays l'imposent comme préalable à la participation. Le gouvernement fédéral et les entités fédérées se sont accordés pour entamer la vaccination des athlètes olympiques. Cependant, certains sportifs ont mis en avant les effets négatifs du vaccin, notamment la perte de puissance sportive durant les jours qui suivent la vaccination. Cette réaction est normale, mais elle pousse les athlètes à adapter leur entraînement en conséquence.

Madame la Ministre, quel protocole a été mis sur pied? Combien de sportifs sont concernés? Concrètement, tous les sportifs de haut niveau sont-ils déjà vaccinés? Certains ont-ils refusé? Avez-vous eu des retours négatifs sur les conséquences des vaccins de la part de ces sportifs? Qu'en est-il des sportifs qui ne sont pas encore qualifiés, mais qui sont toujours en lice? Pourront-ils être vaccinés? Qu'en est-il des autres sportifs de haut niveau, qui ne participeront pas aux JO?

M. André Antoine (cdH). – Avec les échéances sportives de cet été telles que le Championnat d'Europe de football et les JO, la question de la vaccination des athlètes a longtemps été débattue. Les athlètes olympiques belges se sont fait vacciner dernièrement, une démarche bienvenue, mais qui a créé une situation de discrimination par rapport à d'autres sportifs de haut niveau.

Les effets secondaires d'un tel vaccin affectent la performance sportive de 10 à 20 % durant deux à trois semaines, soit jusqu'au début du mois de juillet. En effet, sur un plateau de la chaîne d'information en continu LN24, Jacques Borlée a évoqué le sujet et s'est montré pour le moins inquiet. «On a de gros problèmes avec la vaccination, car sur le premier vaccin, pendant dix jours, nous avons constaté une perte de puissance entre 10 et 20 %», a indiqué l'entraîneur des *Belgian Tornados*, l'équipe de Belgique masculine de relais 4x400 mètres. «Pour la deuxième dose prévue dans trois semaines, on parle aussi d'une perte de puissance, mais sur une période allant jusqu'à vingt et un jours. On est à ce moment dans la course aux minima pour les JO et c'est une grande difficulté pour les athlètes de voir leur performance diminuée», a-t-il également précisé.

Disposez-vous, Madame la Ministre, d'informations supplémentaires d'ordre scientifique permettant de confirmer, de nuancer, voire d'infirmer la déclaration de Jacques Borlée, qui tirait ce constat de l'entraînement de ses propres athlètes spécialistes du 400 mètres? Par ailleurs, quelles sont les autres mesures d'accompagnement que vous avez prises avec les fédérations concernées par de

grandes épreuves, comme la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) à la veille de grands tours, ou l'Association francophone de tennis (AFT) à la veille de tournois pour lesquels une quarantaine stricte a parfois été ordonnée?

En résumé, la question se pose de savoir si le monde sportif de haut niveau dans son ensemble sera traité de la même manière, quel que soit l'intérêt porté aux JO, au Tour de France, à des tournois de tennis ou encore à des championnats d'Europe ou du monde dans d'autres disciplines. C'est l'occasion pour moi de vous interroger sur le sujet et de vous demander si d'aventure, des sportifs auraient refusé la vaccination. Ce n'est pas tant le nombre de sportifs refusant la vaccination qui m'inquiète que la portée symbolique d'un tel refus. À un moment où nous devons tous convaincre les citoyens, et particulièrement les plus jeunes, de se faire vacciner, nous avons besoin d'exemples, à l'image d'Eden Hazard qui a été sollicité.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mes services ont interrogé les professeurs Marc Francaux de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et Jean-François Kaux de l'Université de Liège (ULiège). Selon eux, il n'existe pas d'étude scientifique concernant les effets secondaires dénoncés par M. Borlée, mais uniquement des observations individuelles. Nos experts sont en contact régulier avec des collègues d'autres pays, comme la France et son Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), le Luxembourg, la Suisse, le Canada, dont le Québec, l'Espagne et l'Italie, ainsi qu'avec l'Union cycliste internationale (UCI) et personne ne relate des faits aussi fâcheux que ceux évoqués. À part les effets secondaires rapportés dans la population en général, aucun des médecins n'a été informé d'une diminution des performances de manière prolongée telle que supposée par Jacques Borlée.

Selon le professeur Francaux, la réduction de performance de Kévin Borlée entre les championnats du monde de relais et ses dernières sorties serait de l'ordre de 5 %. Sur le plan scientifique, il est attendu qu'un vaccin induise un état de fatigue, mais celui-ci est passager, de 24 à 72 heures, et la réduction des performances est donc elle aussi passagère. Nous avons effectivement remarqué que cette durée pouvait être légèrement prolongée pour quelques athlètes et le lien avec la vaccination est possible, mais pas scientifiquement établi. Même si j'encourage et recommande la vaccination comme pour tous les citoyens, se faire vacciner ou non relève d'un choix.

Selon les spécialistes consultés, il est tout à fait possible de trouver une articulation entre un programme d'entraînement et de compétition et le moment des deux doses de la vaccination. Selon la Plateforme olympique que j'ai rencontrée hier, la

majorité des sportifs olympiques sont vaccinés, mais certains sportifs de haut niveau doivent encore l'être, par exemple parce qu'ils sont en stage à l'étranger et n'ont pas encore eu l'opportunité de le faire. La vaccination relevant du choix de l'athlète et du secret médical, il n'est pas possible de savoir si certains sportifs l'ont refusée.

Les sportifs qui ne sont pas encore qualifiés et toujours en lice pour la qualification pourront eux aussi être vaccinés. Mon administration reste informée à travers les contacts réguliers qu'elle entretient avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Je rappelle aussi que nous avons reçu une demande de vaccination des Diables rouges, l'équipe de Belgique masculine de football, preuve que nos sportifs ne sont pas réticents par rapport à la vaccination. C'est une bonne nouvelle pour la promotion de celle-ci, la vaccination constituant le véritable sésame pour recouvrer nos libertés.

M. Thierry Witsel (PS). – Les athlètes de haut niveau doivent aussi montrer l'exemple auprès des citoyens, puisque nous prônons la vaccination pour tous en vue de retrouver une vie normale. Par ailleurs, chacun réagit au vaccin différemment. Dans certains cas, l'athlète ne développe aucun symptôme. Dans d'autres cas, il doit interrompre son entraînement quelques jours.

Vous avez cité les Diables rouges et mon collègue André Antoine a pris en exemple Eden Hazard, qui s'est fait vacciner dès son retour en Belgique. Comme les Diables rouges entrent en compétition au Championnat d'Europe de football aux alentours du 12 juin, ils ne recevront leur deuxième dose qu'après la compétition, ce qui permettra de conserver toutes nos chances de victoire.

M. André Antoine (cdH). – Tout comme vous, Madame la Ministre, je suis favorable à la liberté de vaccination. Néanmoins, les sportifs de haut niveau doivent servir d'exemple, d'autant qu'ils bénéficient de conditions matérielles et financières particulièrement exceptionnelles. En outre, les différentes fédérations ont porté leurs carrières. Ils devraient dès lors se sentir redevables et montrer l'exemple, à l'image d'Eden Hazard et de bien d'autres.

Par ailleurs, je connais bien Marc Francaux; je me rallierai donc à son jugement. J'espère que celui-ci se vérifiera, que la petite perte de performance dans le chef des Borlée n'est que passagère et qu'elle se résorbera progressivement. Comme l'a rappelé M. Witsel, chacun réagit d'une manière différente.

Enfin, je note que celles et ceux qui ne sont pas encore qualifiés pour les JO, mais qui y parviendraient bientôt bénéficieront de dispositifs vaccinatoires. Pour les autres sportifs, j'imagine que des contacts permanents sont établis avec leurs fédérations et qu'ils ne seront pas pénalisés. Espérons qu'avec une ou deux doses, il y aura plusieurs buts à l'avantage de notre équipe nationale.

1.24 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise du sport sans restriction»

M. Thierry Witsel (PS). – Alors que le nombre de personnes au soin intensif diminue et que les vaccinés sont de plus en plus nombreux, les protocoles concernant les sports évoluent de mois en mois. Les perspectives esquissées lors de la dernière réunion du Comité de concertation (Codeco) nous donnent beaucoup d'espoir, notamment en vue d'une reprise du sport de manière complètement libre.

Selon le Plan «Été», la pratique non professionnelle du sport pourra reprendre dès le 1^{er} juillet sans restriction, à condition qu'au moins six adultes sur dix aient reçu leur première dose de vaccin et que la tendance au niveau des hospitalisations soit favorable, avec un seuil indicatif de 500 lits occupés en soins intensifs par des patients atteints de la Covid-19. Étant donné les chiffres récents, cet objectif semble réalisable et les clubs sont déjà en train de se préparer. Ceci étant, l'expérience nous apprend que de mauvaises surprises peuvent survenir, comme ce fut le cas pour les rencontres amicales.

Madame la Ministre, il est important de se préparer, dès aujourd'hui, à cette relance tant attendue. Pourriez-vous donner des précisions sur l'expression «sans restriction»? Quelles sont les modalités concernant les spectateurs, les vestiaires ou la cafétéria? Y aura-t-il un nombre maximal de participants à l'intérieur? Le public pourra-t-il être présent dans toutes les compétitions, sans restriction de nombre? Le masque sera-t-il toujours obligatoire? L'organisation des stages sportifs sera-t-elle soumise à certaines conditions? Qu'en sera-t-il des sports de contact? Les rencontres interclubs pourront-elles avoir lieu?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le Plan «Été» retient toute mon attention ainsi que celle de l'ensemble de nos concitoyens. Après sa réunion du 11 mai dernier, le Codeco a donné des perspectives pour l'été qui doivent encore être confirmées très prochainement. Toutefois, au vu de l'évolution particulièrement favorable des chiffres de contaminations et d'hospitalisations, je suis optimiste quant à la confirmation de ces perspectives.

À partir du 1^{er} juillet, si les chiffres continuent leur évolution positive, l'ensemble des disciplines

sportives pourront reprendre sans limites d'âge et sans limitation due à une quelconque spécificité sportive, que ce soit pour les entraînements ou pour les compétitions de sport amateur. Les groupes pourront monter à 100 sportifs dès le mois de juillet, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les stages sportifs avec nuitée pourront accueillir des groupes de 100 personnes dès juillet et de 200 personnes au mois d'août. La reprise de l'horeca permettra la reprise des cuisines des collectivités. Le retour du public est déjà prévu à partir du 9 juin avec un maximum de 200 personnes ou 75 % de la capacité en intérieur et 400 personnes en extérieur. Au 1^{er} juillet, les objectifs sont de 2 000 personnes ou 80 % de la capacité en intérieur et de 1 500 en extérieur. En août, ces chiffres passeront à 3 000 personnes ou 100 % de la capacité et 5 000 personnes en extérieur.

Tant que 80 % de la population ne sera pas vaccinée ou immunisée, les mesures sanitaires de respect des distances et le port du masque resteront nécessaires. À la vue de ces chiffres, le monde sportif peut s'attendre à un été radieux ou, du moins, beaucoup plus positif que le printemps.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces bonnes nouvelles, au regard de tout ce que nous avons pu vivre ces derniers mois. En effet, il était plus que temps que le monde sportif puisse se retrouver et que les clubs puissent à nouveau être le vecteur du lien social dont nous avons tant parlé ces dernières semaines. La réouverture des buvettes, avec 75 % de capacité d'accueil, constitue une bouffée d'oxygène pour les clubs qui pourront enfin respirer sur le plan financier.

1.25 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet sur les disciplines sportives»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous ai écoutée le 25 mai dernier sur LN24. Vous y avez annoncé un nouveau projet afin que les sportifs qui se cherchent puissent s'essayer à trois disciplines. Vous avez cité le concept d'un *pass* destiné à 20 000 participants pour leur ouvrir l'accès à trois disciplines sportives dans le but, entre autres, d'éviter les pratiques sédentaires. Vous avez annoncé un budget de 600 000 euros pour financer ce *pass*.

Ce type de projet est évidemment très intéressant, car il permet de sensibiliser les jeunes à la pratique de plusieurs sports. Ainsi, ils peuvent essayer plusieurs disciplines et trouver leur voie, sans pour autant s'engager à long terme dans un sport qui ne

leur conviendrait pas. Pour les clubs également, cette souplesse permet de faire découvrir des pratiques à plus de jeunes. En cela, votre proposition s'inscrit dans la philosophie de l'Académie provinciale des sports de Liège. Les jeunes de quatre à onze ans peuvent y essayer trois sports pour le prix de 30 euros l'année.

Comment se nomme ce projet? En quoi va-t-il consister? Ce système de *pass* coûtera-t-il de l'argent à celui qui voudra y prétendre? Quelles seront les conditions pour pouvoir l'avoir? Qui est concerné par ce projet? Y a-t-il une tranche d'âge spécifique? Comment les clubs doivent-ils s'organiser pour accueillir ces nouveaux pratiquants? Sera-t-il nécessaire de s'affilier à un club pour bénéficier du *pass*? Quels sont les délais prévus? Sera-t-il en place pour la rentrée académique 2021? Sera-t-il reconduit chaque année? Un bilan est-il prévu?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le gouvernement a dégagé, sur ma proposition, une enveloppe de 600 000 euros lors du dernier conclave budgétaire afin de soutenir la reprise de l'activité sportive et d'augmenter le nombre d'affiliés de nos clubs et, par la même occasion, de nos fédérations sportives. Ces moyens sont inscrits sur le service administratif à comptabilité autonome (SACA) du fonds d'urgence, puisqu'il s'agit d'une mesure conjoncturelle.

La crise a démontré un besoin de pratiquer régulièrement une activité physique et sportive pour le bien-être général. L'offre des activités sportives peut paraître pléthorique, ce qui complexifie parfois le choix. En outre, certaines personnes préfèrent ne pas pousser la porte d'un club de peur de devoir payer immédiatement une cotisation. Enfin, certains clubs n'ont pas toujours l'occasion de faire découvrir leurs disciplines et les joies qu'elles procurent.

Le projet que nous comptons développer en collaboration avec mon administration vise à encourager les clubs à proposer des séances de découverte et d'initiation gratuites durant une période déterminée. L'objectif est de motiver un ou une novice à venir tester un sport ou une discipline dans un club. À ce stade, nous ne prévoyons pas de limite d'âge afin de viser la population la plus large possible. Toutefois, il convient de se rappeler que le décrochage sportif se fait à l'adolescence, mais également entre 25 et 35 ans, et après 55 ans, et que ce sont surtout les jeunes de 13 à 18 ans qui peuvent avoir été touchés par l'arrêt de certaines activités durant le confinement.

Nous offrirons donc la possibilité d'obtenir un bon à valoir permettant au sportif de tester trois disciplines différentes. Ce dernier pourra alors prendre son temps pour faire son choix, ce qui limite le risque d'abandon en cours de route et peut rassurer

les parents. Ce projet pousse ainsi les clubs à élargir leur offre, allant de la découverte pour les petits au sport pour adolescents et aux activités pour les séniors. Par ailleurs, cela sera aussi l'occasion de collaborer avec les centres de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). Les modalités de l'application de la mesure doivent encore être définies en concertation avec mon administration. Des réunions sont organisées. Mon objectif est que ce projet soit opérationnel pour la rentrée sportive.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important de mettre en place de telles initiatives afin de promouvoir le sport. Et surtout d'aider les jeunes à choisir la discipline dans laquelle ils ou elles pourraient exceller. Le projet est donc très intéressant. Et comme nous avons pu le constater, beaucoup de jeunes ont quitté certaines disciplines pour s'essayer à d'autres. Ce projet leur fournira un éventail d'activités plus large.

1.26 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Échec de l'équipe natation belge dans les récentes compétitions internationales»

M. André Antoine (cdH). – «Quels championnats d'Europe décevants pour les Belges! Beaucoup de choses doivent vraiment changer à présent. Espérons une amélioration dans les années à venir.» Ces mots sont ceux de Brigitte Becue, ancienne médaillée mondiale et triple championne d'Europe en grand bassin. En effet, comme beaucoup d'observateurs, la plus emblématique des nageuses belges a assisté, tout au long de la semaine, à une litanie de résultats plutôt médiocres de la part de nos représentants à Budapest. Par exemple, Valentine Dumont n'a malheureusement pas réussi à se qualifier pour la finale du 400 mètres nage libre ni à signer le minimum pour les Jeux olympiques (JO) de Tokyo. Le résultat est le même pour l'autre Belge engagée, Lotte Goris.

Le problème, comme le note Philippe Midrez, directeur technique de la Fédération francophone belge de natation, c'est que notre pays ne dispose que d'une seule Valentine Dumont. Notre pays manque de champions et de championnes dans cette discipline, probablement en raison d'un manque d'investissements dans ce sport. Seuls Louis Croenen et Fanny Lecluyse nous représenteront aux JO de Tokyo dans cette discipline.

Madame la Ministre, au moment même où votre collègue Jean-Luc Crucke a présenté, avec ses différents partenaires, la nouvelle piscine olympique de Louvain-la-Neuve, la question de la

stratégie et des moyens mis à la disposition de cette sympathique et prometteuse fédération se pose, tant ses responsables se démènent pour valoriser cette discipline.

Quels moyens pluriannuels humains, techniques et financiers le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mettra-t-il à la disposition de cette fédération pour développer cette discipline auprès du grand public, peut-être susciter de nouvelles vocations et permettre à de nouveaux athlètes de briller lors de grands rendez-vous internationaux?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, Monsieur le Député, j'ai suivi avec passion les prestations des nageurs lors de ces championnats d'Europe. Nous ne pouvons évidemment qu'être déçus que Valentine Dumont, malgré ses performances et ses grandes qualités, n'ait pas réussi les minimas olympiques. Toutefois, lors des demi-finales, elle a de nouveau battu son record de Belgique sur 200 mètres nage libre. Par ailleurs, compte tenu de ses temps et de son classement, elle peut toujours espérer recevoir une invitation de la Fédération internationale pour Tokyo, car elle a largement réalisé le temps des sélections.

Dès lors, de nombreux espoirs sont encore permis pour voir augmenter notre quota de nageuses et de nageurs aux JO de Tokyo. En plus de Valentine, Joséphine Dumont, sa cousine, vient d'intégrer le projet Be Gold avec des temps très prometteurs, qui se situent dans la même ligne de progression que notre Olympienne Fanny Lecluyse. Logan Vanhuys était également présent pour les cinq et les dix kilomètres en eau libre, en préparation de la Coupe du monde qui se tiendra au Portugal les 19 et 20 juin. Cette coupe constitue une épreuve de sélection pour les JO.

Depuis 2015, la Fédération francophone belge de natation (FFBN) dispose d'un centre de formation au centre ADEPS du Sart-Tilman et Valentine Dumont est une des premières sportives à l'avoir rejoint. Le centre comptait cinq nageurs et nageuses en 2015; il en compte actuellement quinze. Les jeunes du centre ont remporté des médailles d'argent et de bronze aux championnats d'Europe juniors et décrochent des sélections chaque année pour les championnats du monde, d'Europe et d'Europe juniors.

Tous ces éléments nous permettent d'être satisfaits du travail que la FFBN réalise dans son centre de formation. Pour soutenir ce centre et développer la natation en Fédération Wallonie-Bruxelles, la FFBN a reçu un plan-programme de 495 000 euros pour 2021, ce qui représente une augmentation de 50 000 euros par rapport à 2020. En complément de ce budget, j'ai dégagé 2,4 millions d'euros pour la détection de jeunes talents. Il

est évident que la FFBN ne sera pas oubliée. Nous la soutiendrons afin qu'elle puisse maintenir et développer le niveau de la natation francophone.

M. André Antoine (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Nous n'avons parfois pas été d'accord sur certains sujets sportifs, mais ici, votre réponse est à la hauteur des espérances que nous nourrissons. Je formule l'espoir que Valentine Dumont puisse bénéficier d'une invitation. Je ne sais pas quand la décision sera prise; je n'en ai pas trouvé trace dans la presse, mais, étant donné ses performances et leur évolution, j'espère qu'elle pourra participer aux JO de Tokyo.

Je tiens aussi à saluer le travail inlassable et performant mené par la FFBN. L'augmentation de son plan-programme de 50 000 euros constitue une belle reconnaissance de ses efforts. Enfin, les 2,4 millions pour la découverte des jeunes talents sont eux aussi importants.

Si, avec ces mesures, nous pouvons accompagner durablement ces athlètes, peut-être aurons-nous de nouveaux champions et pourrons-nous alors attirer l'attention d'un grand nombre de jeunes filles et garçons de notre Fédération sur cette discipline exigeante.

1.27 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Jeux olympiques de Tokyo remis en question suite à une recrudescence de la Covid-19 au Japon»

M. André Antoine (cdH). – Le journal «L'Équipe» a récemment publié un article intitulé «Une pétition pour l'annulation des Jeux olympiques de Tokyo remise aux autorités». Les opposants à l'organisation des Jeux olympiques (JO) de Tokyo ont en effet remis une pétition réclamant l'annulation des JO à la gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike. Cette pétition a été signée par plus de 350 000 personnes. Son message est très simple: «Annulez les Jeux olympiques de Tokyo pour protéger nos vies.» Le Comité international olympique (CIO) a évidemment le droit d'annuler les JO.

L'état d'urgence s'est récemment étendu au Japon. Le pays est confronté à une quatrième vague d'infections à la Covid-19 et les experts estiment que le système hospitalier est soumis à une forte pression. Des médecins japonais estiment que l'organisation des JO est impossible dans ces conditions. Dans un communiqué, ces médecins écrivent: «Nous nous opposons fortement à la tenue des Jeux de Tokyo à un moment où les gens dans le monde entier se battent contre le nouveau coronavirus» et

«nous ne pouvons pas nier le danger représenté par les nombreuses formes de nouveaux variants du virus qui vont arriver à Tokyo de partout dans le monde». Les athlètes américains ont d'ailleurs renoncé à organiser au Japon leur traditionnel camp d'entraînement avant le début des JO.

Madame la Ministre, face à ces nouvelles particulièrement alarmantes pour la population japonaise et pour le sport olympique, quelles sont les informations dont vous disposez, notamment de la part du Comité olympique et interfédéral belge (COIB)? Le risque d'annulation des JO est-il réel? Une telle annulation serait particulièrement affligeante pour tous les sportifs qui s'entraînent depuis des mois pour cette compétition majeure.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de cette pétition qui demande à la gouverneure de Tokyo d'exhorter le CIO à annuler les JO. Le Premier ministre du Japon et le CIO travaillent ensemble à l'élaboration de toutes les mesures de sécurité. Ils estiment avoir identifié les pires scénarios. Les mesures sanitaires sont étudiées depuis plus d'un an pour que l'événement se déroule dans les meilleures conditions possibles. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a assuré vendredi faire confiance au CIO, au Japon et à la ville de Tokyo pour faire les bons choix dans la gestion de la pandémie.

Le CIO a déployé un incroyable travail pour mettre en place des procédures capables d'assurer la sécurité des athlètes. À ces mesures s'ajoute la possibilité de vaccination: les laboratoires Pfizer et BioNTech ont annoncé avoir conclu un protocole d'accord avec le CIO pour fournir des vaccins contre la Covid-19 aux sportifs et délégations de tous les pays participants aux JO de Tokyo.

Le comité organisateur des JO et le CIO ont créé un *playbook* destiné à chaque sportif afin de lui assurer une protection optimale contre le virus. L'objectif est d'éviter de mettre la santé des sportifs et des Japonais en danger. Grâce à ce pass, les athlètes seront dans une bulle sanitaire. Par exemple, le transport du village olympique aux installations accueillant les compétitions se fera par des bus spécifiquement dédiés aux athlètes. Le sportif ne peut donc pas sortir de cette bulle.

Au niveau de la Belgique, les ministres des trois Communautés ont porté ensemble la demande visant à permettre à chaque sportif de la délégation belge d'avoir accès au vaccin. Cette demande a été approuvée lors de la conférence interministérielle de la Santé (CIM Santé). Chaque Olympien a donc pu choisir de se faire vacciner ou non pour arriver prêt, physiquement et mentalement, aux JO de Tokyo. Notre équipe belge est prête et nous faisons confiance au CIO et aux autorités japonaises pour

que ces JO, mais aussi les Jeux paralympiques, se déroulent sans incident sanitaire.

Enfin, une réunion de la plateforme olympique s'est tenue hier; le COIB a affirmé que les JO devraient bien avoir lieu. La décision qui reste à prendre est celle qui concerne la participation du public japonais.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, ces récentes nouvelles sont rassurantes. J'espère que nous pourrons bel et bien assister à ces JO; je n'ose imaginer le désarroi des sportifs s'ils devaient à nouveau être reportés. En effet, nos sportifs, comme ceux des autres pays, ont déployé des efforts considérables pour se qualifier pour ces Jeux et y briller. Les conditions sanitaires très strictes enlèveront déjà une partie de leur plaisir. Par ailleurs, je note que nous ne savons toujours pas si le public pourra y participer. J'espère que la pandémie va reculer grâce aux vaccins et que les variants ne viendront pas perturber ces JO ni les Jeux paralympiques.

1.28 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien au skateboard en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (cdH). – Fin 2020, j'ai posé une question à propos de la situation du skateboard en Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de sa 129^e session, le 3 août 2016 à Rio de Janeiro, le Comité international olympique a décidé d'ajouter le skateboard en tant que sport additionnel aux prochains Jeux olympiques de Tokyo.

Les skateurs touchent un peu à tout, mais le *street* et le *park* sont les deux disciplines dans lesquelles les athlètes s'affronteront à Tokyo. Le *park* se pratique essentiellement dans le *bowl* qui est la cuvette présente dans les *skateparks* tandis que le *street* utilise les surfaces urbaines pour pratiquer des figures spectaculaires.

Notre pays compte déjà un certain nombre de sportifs de haut niveau dans cette discipline: Axel Cruysberghs, Younès Amrani, Jarne Verbruggen et Phil Zwijssen. Les femmes ne sont pas en reste et nous pouvons relever les performances de Maité Steenhoudt et Lore Bruggeman.

Cette discipline attire un grand nombre d'adeptes, singulièrement chez les plus jeunes, et un grand nombre de collectivités locales s'équipent de *skatepark*, ce qui n'est pas toujours bien accueilli par les riverains.

Plusieurs pays européens disposent de leur propre fédération de skateboard. En France, la

Fédération française de roller et skateboard compte 2 163 affiliés. Elle assure ses pratiquants et a conçu plusieurs règlements de fonctionnement qui sont bienvenus dans une discipline ouverte telle que la *street*. En Belgique, la *Belgian Federation of Rollersports* se compose de *Skate Vlaanderen* et de la Fédération belge francophone de patinage (FBFP). À travers la réponse à ma question orale, j'ai appris qu'un montant de 25 000 euros a été versé en 2020 dans le cadre du plan-programme de la FBFP. Madame la Ministre, quelle part a-t-elle été accordée plus spécifiquement pour le skateboard qui fera son entrée aux Jeux olympiques? Un autre montant est-il prévu pour le bon développement futur de cette activité, comme c'est notamment le cas à Louvain-La-Neuve?

Traditionnellement, le monde sportif se retrouve à Neufchâteau pour de grandes compétitions et démonstrations. Lors d'une prochaine édition de ce rendez-vous, ne faudrait-il pas mettre à l'honneur le skateboard afin de sensibiliser les différentes délégations présentes à l'exercice de cette pratique? Quelle stratégie de communication suivez-vous après l'entrée du skateboard comme discipline olympique afin d'augmenter le nombre d'affiliés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le skateboard est intégré au sein de la FBFP qui compte 18 clubs regroupant 212 affiliés et 534 affiliées. Il n'existe pas de club spécialement dédié au skateboard, car les adaptes de cette discipline sportive sont rattachés aux clubs de rollers.

Parmi les athlètes de haut niveau en skateboard, Aura Bredart est affiliée au Stadium Braine Skating. Elle bénéficie d'un statut de sportive de haut niveau à l'ADEPS et elle vise la sélection aux Jeux olympiques de Tokyo dans la discipline *street*.

Nous continuons à soutenir le sport de haut niveau malgré la crise sanitaire et, pour ce faire, un montant de 25 000 euros a été versé à la FBFP dans le cadre du plan-programme de haut niveau. Cette année, la FBFP n'a pas rentré son plan-programme dans les temps et n'a donc pas pu prétendre à une subvention. Toutefois, afin de soutenir Aura Bredart, un montant de 15 000 euros a été octroyé pour lui offrir toutes les chances d'être sélectionnée pour les Jeux olympiques. La Cellule d'accompagnement des sportifs de haut niveau de l'Administration générale du sport (AGS) reste très attentive à l'évolution de cette athlète et la soutient pour qu'elle puisse atteindre son rêve olympique et faire briller les couleurs de la Belgique lors de cet événement sportif mondial.

Pour l'instant, rien n'est encore prévu pour la promotion du skateboard au niveau du plan-programme, mais la FBFP et ses clubs peuvent bénéficier du subventionnement dans le cadre des

programmes pour l'action sportive locale. J'ai récemment débloqué une enveloppe de 2,4 millions d'euros pour la détection de jeunes talents et cette discipline, à l'instar d'autres, pourrait être prise en compte.

La finale du Rhéto Trophée programmée le 6 mai dernier a été annulée en raison des mesures sanitaires. L'AGS réfléchit à des séances d'initiation au skateboard pour la finale de ce Rhéto Trophée reportée en 2022. En septembre prochain, dans le plan de formation et de recyclage des chefs d'activités ADEPS, il est prévu une journée complète d'initiation au skate et au patinage à roulettes animée par la FBFP.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je comprends bien mieux les rumeurs qui m'avaient été communiquées concernant l'absence de moyens qui sont accordés à la FBFP ainsi qu'au skateboard. En effet, la FBFP qui n'a pas déposé son plan-programme dans les délais. C'est fâcheux pour tous ceux qui espéraient des retombées de ce plan-programme. J'espère que les responsables de la FBFP ont été rappelés à l'ordre afin qu'ils se conforment à la réglementation à l'avenir.

Vous avez sauvé l'essentiel avec la porte-drapeau du skateboard qui pourra peut-être participer aux Jeux olympiques de Tokyo. Grâce à cette brillante athlète, d'autres pourront se retrouver dans ses performances, ce qui ne fait qu'accroître l'attrait de ce sport.

Merci d'avoir programmé différentes démonstrations de cette discipline. C'était un vœu que je nourrissais et j'en suis donc satisfait.

1.29 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Implantation d'une centrale turbine gaz vapeur à proximité d'un centre ADEPS La Marlette»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – La société Bali Wind SA a obtenu le permis de bâtir pour sa centrale électrique turbine gaz vapeur (TGV) sur la commune de Manage, à la limite de Seneffe. Toutefois, des recours viennent d'être introduits au Conseil d'État contre le projet.

En effet, les responsables des communes de Manage et Seneffe et les riverains se posaient des questions sur l'impact environnemental dû aux rejets de CO2 et sur l'augmentation de la température de l'eau qui sera reversée dans le canal. Rien n'est précisé sur les perturbations pour la biodiversité du canal, lors du déversement des rejets d'eau chaude nécessaires au refroidissement des turbines. Or,

cette centrale sera construite à proximité du centre ADEPS de la Marlette, qui accueille de nombreux jeunes afin de les former à la pratique des sports nautiques sur le canal.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette problématique? Quelle est votre position par rapport aux graves inconvénients qui découlent de la présence d'une telle infrastructure à proximité du centre ADEPS? Avez-vous l'intention de contacter vos collègues du gouvernement wallon à ce propos? En cas d'installation de la centrale à Manage, quelles sont les mesures de sécurité et de protection que vous pourrez prendre afin de préserver le centre ADEPS de la Marlette?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été sollicité dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de bâtir dans le cadre de ce projet étant donné que la Fédération n'est pas compétente pour rendre un avis sur des matières urbanistiques et/ou environnementales.

En sa qualité de voisin, le centre ADEPS n'a pas non plus été sollicité dans ce dossier. Ce centre est situé à environ 2 km de la zone d'implantation prévue et la majorité des activités du centre sportif La Marlette se déroulent en plein air. Il convient donc d'être attentif à la direction des vents dominants puisque c'est le rejet de grandes quantités de CO₂ qui est susceptible de poser problème. L'instruction du permis, l'analyse des risques et les mesures d'accompagnement éventuellement requises relèvent pleinement des compétences de la Région wallonne. Je demanderai à mon administration de solliciter la Région wallonne pour obtenir plus de précisions sur le projet et notamment sur l'étude d'incidence qui devraient figurer au dossier du permis.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Votre réaction me satisfait pleinement, Madame la Ministre. En effet, j'ai interrogé la ministre Tellier sur le projet et sur ce qu'elle comptait faire. Elle m'a évidemment répondu que d'autres ministres étaient également compétents en la matière. Elle m'a notamment orienté vers son collègue, le ministre Borsus. À vrai dire, La Marlette est pleinement concernée. J'ai d'ailleurs pris contact avec le directeur de La Marlette avec qui je communique régulièrement. La Marlette est située dans un écrin de verdure sur le canal Bruxelles-Charleroi. C'est un centre sportif exceptionnel, c'est le paradis des amateurs de sports nautiques. Il serait vraiment intéressant de se pencher sur les répercussions du projet tant sur le plan de la biodiversité que sur celui de la qualité de l'air (émissions de CO₂) et sur celui du réchauffement des eaux du canal. À tout moment, que ce soit en période scolaire ou pendant les vacances, des stagiaires y pratiquent le kayak, la voile, l'aviron, la planche. Cette implantation

sera donc problématique et aura un impact conséquent sur la qualité de l'eau. Il est dès lors vraiment utile, important et nécessaire de mener un suivi transversal dans ce cadre. Je vous remercie de prendre contact avec vos collègues du gouvernement wallon et resterai attentive à l'évolution du dossier.

1.30 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation de la Fédération francophone de karaté et des arts martiaux associés (FFKAMA)»

M. André Antoine (cdH). – Le karaté sera au programme des Jeux olympiques (JO) de Tokyo, mais pas à celui des JO de Paris. Notre pays a eu récemment l'occasion de disputer l'Euro de karaté à Porec, en Croatie. Malheureusement, aucun de nos compatriotes n'a eu l'occasion de disputer une phase finale individuelle. Il faut néanmoins pointer les performances de Quentin Mahauden et Ophélie Mulolo, qui ont tous deux remporté leurs deux premières rencontres avant de s'incliner lors de leur troisième match. La presse précisait qu'il s'agissait de jeunes au futur prometteur.

La Fédération francophone de karaté et des arts martiaux associés (FFKAMA) dispose d'un nouveau centre d'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) à Loverval. Son directeur technique, Olivier Mahauden, a récemment déclaré: «jusqu'ici, nous ne disposions pas d'un endroit attitré pour nous entraîner collectivement, en dehors de Louvain-la-Neuve, bien sûr... Mais les formalités, notamment de réservation de salles, devenaient compliquées parce que nous n'y étions pas prioritaires. À Loverval, nous disposons de locaux adéquats qui nous permettront d'organiser non seulement les entraînements des élites, mais aussi les recyclages des arbitres, les formations des cadres, etc. Et pourquoi pas d'augmenter le nombre de créneaux horaires? Car, aujourd'hui, nous ne nous retrouvons qu'une fois par semaine seulement, le dimanche.»

Dès lors que la FFKAMA dispose d'un nouveau centre et de nouveaux moyens techniques, comptez-vous promouvoir cette discipline et sensibiliser un certain nombre de jeunes, notamment issus de l'immigration, qui trouvent dans le karaté un moyen de s'épanouir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Afin de promouvoir le karaté, la FFKAMA a prévu de réaliser une vidéo promotionnelle dans son

nouveau centre ADEPS situé à Loverval. Le tour-nage se déroulera le 30 juin 2021. Les prises de vue auront lieu en salle et en situation d'entraînement et de compétition avec des sportifs sous contrat comme Luana Debatty et Quentin Mahauden, ainsi qu'avec des espoirs comme Luca Costa et Ophélie Mulolo. La vidéo proposera également des interviews d'athlètes, d'arbitres, de préparateurs physiques et de coaches.

La vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des clubs de karaté et sur le site internet de l'ADEPS. La FFKAMA entretient des contacts avec certaines télévisions en vue d'assurer la diffusion la plus large possible de cette vidéo. Des brochures seront également distribuées à tous les clubs pour la relance du karaté, au mois de septembre. L'implantation du nouveau centre d'entraînement de karaté au centre ADEPS de Loverval témoigne de notre volonté de soutenir le développement du sport de haut niveau. Le centre de Loverval est aussi destiné à la Fédération francophone belge de savate. Je m'y rendrai prochainement pour rencontrer tous ces sportifs.

M. André Antoine (cdH). – J'avais suggéré une campagne de promotion, car cela me semblait nécessaire. Je constate avec satisfaction qu'une vidéo est déjà programmée; qu'elle mettra en avant des témoignages d'espoirs et de sportifs de haut niveau et qu'elle sera diffusée grâce à différents canaux. Des brochures seront par ailleurs distribuées à la rentrée et vous irez également à la rencontre des sportifs sur le terrain. Je vous remercie pour la considération que vous avez pour ce sport. Il le mérite.

1.31 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Session d'examens dans l'enseignement supérieur»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Une nouvelle session d'examens a commencé, la quatrième sous l'ère de la Covid-19. Elle amène avec elle son lot d'inquiétudes légitimes parmi les étudiants, inquiétudes qui s'ajoutent à l'angoisse que suscite déjà toute session d'examens en temps normal.

Cette session s'organise selon les règles du code orange, soit une possibilité d'examen en présentiel sans dépasser la présence simultanée de 20 % d'étudiants sur le campus, et en respectant l'obligation de porter le masque et la distanciation physique. En outre, la durée de l'examen est plafonnée à trois heures.

Profitant de cette possibilité, les universités ont décidé d'organiser entre 70 % – pour l'Université de Liège – et 20 % – pour l'Université de

Namur – d'examens sur place. Certains étudiants se retrouvent dès lors avec des sessions comptant une grande majorité, voire la totalité, de leurs examens en présentiel, ce qui n'est pas sans susciter certaines inquiétudes dans leur chef. C'est particulièrement le cas des étudiants contraints de se placer en quarantaine, ou convoqués pour aller se faire vacciner. La plupart des établissements n'organisent en effet pas automatiquement de rattrapage, ce qui génère une angoisse, voire le risque de se rendre à son examen malade.

D'autres ne comprennent pas la cohérence de cette décision, alors qu'ils ont vécu l'ensemble du quadrimestre à distance. D'autres encore craignent un retour à des examens de pure restitution, au détriment d'une évaluation qui ferait davantage appel à une mobilisation transversale des apprentissages, comme l'impliqueraient davantage, selon eux, les examens à distance.

Face à ces différentes inquiétudes, Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer quels sont les enseignements qui ont été tirés des dernières sessions organisées dans ces conditions et qui sont peut-être de nature à rassurer les étudiants? Pouvez-vous dresser un premier bilan du respect, depuis le début de cette session, des règles sanitaires sur les campus et dans les auditoriums, ainsi qu'à leurs abords? Des consignes particulières ont-elles été données afin que la manière d'évaluer tienne compte de la façon dont les cours ont été dispensés, quelle que soit la façon dont se déroule l'examen?

Quelles sont les solutions instaurées pour garantir que chaque étudiant placé en quarantaine ou convoqué pour un vaccin puisse avoir une chance de repasser son examen en première session, sans être incitées à se présenter malade à l'examen? Enfin, de quelle façon la session d'examen du mois d'août est-elle anticipée dès à présent?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je comprends naturellement l'inquiétude des étudiants. Ils ont vécu une année chamboulée et l'approche des examens provoque toujours une recrudescence de l'angoisse. Le protocole pour les examens a été communiqué au début du mois d'avril et confirmé deux semaines plus tard par le Comité de concertation (Codeco). Ce protocole a été concerté avec les établissements, avec les représentants des étudiants et avec les organisations syndicales. Le protocole sanitaire prévoit que les examens, comme les cours, soient organisés avec un maximum de 20 % de présence simultanée des étudiants dans les établissements. Il prévoit également le respect du mètre et demi entre les personnes, le port du masque et d'autres mesures telles que le sens de circulation. Ce protocole est sûr; il a été validé par les experts sanitaires et il permet l'organisation d'examens en présentiel.

Le but de ce protocole est de fixer une jauge sanitaire, mais il n'est évidemment pas question pour le ministère de l'Enseignement supérieur de dicter les priorités pédagogiques ou les horaires. Cela serait d'ailleurs impossible vu la diversité des établissements entre universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts (ESA) et établissements de promotion sociale. Nous avons fixé la jauge sanitaire, mais ce sont les établissements qui doivent organiser les horaires en fonction de leurs priorités pédagogiques, mais également de leurs impératifs organisationnels. Nous savons qu'il y a une grande différence entre les toutes petites classes dans certains établissements de promotion sociale ou dans les ESA et les grands auditoriums de certaines de nos plus grandes universités.

J'attire votre attention sur l'importance de différencier un examen d'un cours. L'examen a une durée plus limitée et, par conséquent, il peut être plus facile à organiser en présentiel qu'un cours ou tout un cycle de cours. Il n'y a pas de mesure uniforme pour tout le monde. En l'occurrence, le sur-mesure est sans doute plus avantageux pour les étudiants eux-mêmes et pour les établissements que le prêt-à-porter.

Les réactions ont été diverses, mais il est certain que l'organisation d'un examen dans une ESA, dans un établissement d'enseignement de promotion sociale ou dans une université est bien différente. Des divergences de vues persistent également parmi et entre les étudiants. Il n'y a pas d'avis unanime quant à la façon d'organiser les examens. Pour rappel, en juin 2020, une majorité d'étudiants avait exprimé sa volonté d'avoir des examens en présentiel, ce qui était naturellement impossible au vu de la situation sanitaire. En janvier 2021, certains étudiants avaient plutôt demandé des examens à distance. Aujourd'hui, les avis divergent à nouveau. Je crains que nous n'arrivions pas à faire l'unanimité sur la question. C'est pourquoi le gouvernement pense qu'il convient de laisser le soin aux établissements de répondre au mieux aux impératifs pédagogiques, tout en restant naturellement attentifs à l'évolution de la situation. Nous restons en contact avec les établissements pour assurer un suivi de la situation.

Le message que nous envoyons aux étudiants est important. Nous devons les encourager, car nous savons que la situation n'est pas simple. Nous devons également montrer notre confiance dans leur capacité de réussite et aussi dans l'engagement des professeurs à la soutenir. Les sessions de juin 2020 et janvier 2021 ont vu des taux de réussite légèrement supérieurs. Il n'y a pas eu de problème lié à d'éventuels foyers de contamination dès lors que le protocole en vigueur limitait au maximum les risques de contamination.

En ce qui concerne les étudiants en quarantaine certifiée ou en isolement, comme en janvier, les établissements doivent trouver des solutions pour éviter qu'ils ne rompent leur quarantaine en faisant usage, au besoin, de l'article 79 du décret du

7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage». En janvier, tous les établissements avaient pu trouver des solutions et je ne doute pas qu'il en sera de même pour cette session, d'autant plus que la situation sanitaire évolue favorablement et qu'on peut donc supposer que les cas, qui n'étaient déjà pas nombreux à l'époque, resteront limités.

En ce qui concerne d'éventuels problèmes liés à la convocation pour la vaccination, les étudiants ont, comme toute la population, la possibilité de choisir la date et l'heure de leur vaccination. Il leur appartient donc de tenir compte de leurs horaires d'examens pour éviter toute difficulté à cet égard. Nous serons naturellement attentifs dans nos échanges avec les établissements à toute information éventuelle signalant un problème à cet égard.

Ce 21 mai, j'ai organisé une visioconférence avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur: universités, hautes écoles, ESA, la Fédération des étudiants francophones (FEF), les organisations syndicales, notamment, afin d'avoir un premier retour sur la manière dont la session se profilait. À ce stade, aucune difficulté particulière ne m'a été signalée. Lors de cette réunion, à laquelle participait également un membre du Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS), Geert Molenberghs, nous avons également abordé l'organisation de la session du mois d'août et les perspectives pour la rentrée académique prochaine.

Au vu de la situation favorable au niveau épidémiologique et de l'évolution de la vaccination, nous pourrions en principe sans difficulté assouplir le protocole pour les examens d'août et limiter par exemple les contraintes de distance physique. Nous espérons également pouvoir annoncer prochainement une reprise à 100 % en présentiel à la rentrée, moyennant le respect de gestes barrières, tels que le port du masque, mais il est nécessaire pour ce faire d'attendre encore de voir les effets des assouplissements qui seront en vigueur à partir du 9 juin. Cela sera possible à partir du 25 juin et permettra de communiquer le protocole de rentrée aux établissements et aux étudiants avant les vacances, sauf si la situation sanitaire devait fortement se dégrader durant l'été.

Enfin, je terminerai en indiquant qu'afin d'atteindre une couverture vaccinale optimale, il est essentiel de sensibiliser largement la population à la vaccination, y compris nos étudiants. La vaccination n'est pas obligatoire, mais il est important que chacun puisse faire un choix en toute connaissance de cause et en évitant la désinformation. À cet égard, les autorités chargées de la vaccination, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et la Commission communautaire commune (COCOM), ont développé le kit de communication «YOUTHVAX» destiné à la tranche la plus jeune de la population à vacciner. Ce kit réunit plusieurs outils, dont des affiches, des dépliants, des bandes pour le web, des vidéos et visuels à diffuser

par exemple sur les réseaux sociaux. J'ai bien sûr relayé ces informations lors de la visioconférence avec les acteurs de l'enseignement supérieur et auprès du secteur de la jeunesse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très longue et complète. Les étudiants sont en effet toujours stressés en période d'examen, encore plus dans une telle situation, même si nous commençons à y être malheureusement habitués. Nous devons faire en sorte de réduire un maximum ce stress. Il est effectivement très difficile de satisfaire tout le monde. J'aimerais saluer le travail de toutes les équipes qui se mobilisent sur le terrain pour trouver des options qui conviennent à un maximum de personnes.

Je voudrais insister sur l'importance d'instaurer des solutions générales et applicables à tous les étudiants placés en quarantaine, pour qu'ils puissent repasser leurs examens en première session. J'aimerais saluer votre proposition de préparer le plus tôt possible la session du mois d'août. Je suis rassuré que nous y travaillions dès à présent et que nous prévoyions de communiquer les modalités le plus tôt possible. Il est très bien de tenir les délais que vous indiquez. Je m'en réjouis.

La perspective d'un retour en présentiel au mois de septembre est positive. Il est évident que cette reprise dépendra des conditions sanitaires. Je suis content que vous vouliez que nous nous y préparions dès que possible. Je partage complètement votre point de vue sur la nécessité de sensibiliser nos étudiants et les établissements d'enseignement supérieur à la vaccination et je salue votre proactivité à ce sujet.

1.32 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Délai d'attente de la délivrance des agréments pour les jeunes médecins»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Alors que le secteur des soins de santé est sous pression depuis le déclenchement de la crise sanitaire il y a plus d'un an, la presse rapportait récemment que certains jeunes médecins fraîchement diplômés ne pouvaient encore exercer plusieurs mois après la fin de leur période d'assistantat. La raison en est qu'ils doivent attendre leur agrément de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce délai d'attente dure généralement trois mois, le temps que la commission chargée de rendre un avis se réunisse. Mais dans des cas visiblement de plus en plus nombreux, ce délai serait manifestement plus long. Il semble en effet que les

fonctionnaires chargés de préparer les dossiers pour la commission soient actuellement débordés. À cela s'ajoute le fait que la crise sanitaire a entraîné l'annulation de plusieurs des réunions mensuelles de la commission. Ces jeunes diplômés se retrouvent dès lors bloqués, sans possibilité de travailler alors qu'ils ne demandent qu'à exercer leur métier.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce problème de retard dans la délivrance des agréments pour les jeunes médecins? Comment expliquez-vous ce phénomène et quelles mesures prenez-vous pour améliorer les délais d'attente et permettre aux jeunes médecins nouvellement diplômés de commencer à travailler au plus vite?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Concernant les médecins, les délais légaux sont fixés à l'article 20 de l'arrêté du 29 novembre 2017 du Gouvernement de la Communauté française fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes. Cet arrêté précise que «la Commission se prononce sur la demande d'agrément dans les nonante jours à dater de la réception du dossier complet par l'Administration».

La mission principale de la commission consiste à comparer les données communiquées par le candidat à celles enregistrées pendant la formation au regard de la réglementation fédérale fixant les critères d'agrément des médecins spécialistes et généralistes. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, soit l'arrêté précité, «si la Commission constate une discordance, elle peut surseoir à donner son avis. Dans ce cas, elle demande à l'intéressé des éléments complémentaires et peut l'inviter à être entendu lors d'une de ses réunions ultérieures».

La procédure fixée par l'arrêté susmentionné ne semble pas particulièrement lourde. Elle est rappelée dans chaque courrier que l'Administration envoie au candidat. En bref, la demande d'agrément doit être accompagnée de quatre documents: une attestation d'autonomie délivrée par le dernier maître de stage ou le coordinateur, le dernier carnet de stage ou tout autre document de nature à éclairer la commission sur la valeur du candidat, une attestation datant de moins de trois mois certifiant l'inscription du candidat au tableau de l'Ordre des médecins, une attestation prouvant que le candidat a suivi avec fruits une formation universitaire spécifique. Pour les candidats spécialistes, celle-ci doit coïncider avec les deux premières années de la formation.

Le dossier de la demande comprend également toute autre pièce justificative établissant que le candidat satisfait aux critères d'agrément. Entre l'introduction du dossier complet par le candidat et la réception de son agrément s'écoule maximum

quatre mois. Ce délai ne concerne que les dossiers complets avec avis favorable suivi d'une décision positive. Les délais peuvent augmenter si, par exemple, le dossier est incomplet ou que le candidat demande à être entendu par la commission.

Le cadre du personnel de la Direction de l'agrément des prestataires des soins de santé sera augmenté afin d'optimiser la gestion et de raccourcir les délais de suivi et de traitement des dossiers. Cette Direction sera dès lors renforcée grâce au recrutement de trois équivalents temps plein supplémentaires. La procédure administrative est en cours.

Par ailleurs, l'Administration travaille au déploiement informatique de la Direction ainsi qu'à l'amélioration des outils existants en matière de communication. Parmi ses mesures figurent: la création d'un centre d'appels avec de nouvelles fonctionnalités permettant aux appelants d'être mieux aiguillés, l'optimisation du portail électronique actuel pour faciliter l'encodage et la connexion des candidats, par exemple par le biais du système itisme, l'amélioration et la description des processus de cette Direction, le développement d'un autre portail électronique spécifique pour les membres des commissions d'agrément afin de consulter en tout temps et à distance les dossiers examinés, enfin, une refonte du site internet actuel pour qu'il soit mieux adapté au public cible.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Lors de la prochaine séance plénière, nous reparlerons de la pénurie de médecins mise en lumière par cette crise sanitaire. Il est fondamental de tout mettre en œuvre pour accélérer au maximum l'arrivée sur le marché du travail des jeunes médecins, dont la seule envie est d'exercer leur métier.

L'augmentation des moyens de l'administration représente une avancée positive. Je suis satisfait aussi par le renforcement des dispositifs informatiques – un besoin sans doute général des administrations, des progrès dans ce domaine restant à accomplir.

Même si ce genre de démarche administrative n'est pas extrêmement compliqué, il peut être difficile de penser à tout et de savoir exactement quoi faire. Un accompagnement adéquat est donc bien utile et je me réjouis que les réflexions à ce sujet soient entamées.

1.33 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Abandon des études en soins infirmiers au cours de

l'année académique 2020-2021»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Vous n'ignorez pas que la Belgique – le sud du pays en particulier – fait face à une pénurie d'infirmiers et d'infirmières. Comme tout corps de travail au sein d'un hôpital, d'une maison de repos ou d'une maison de soin, le corps infirmier est essentiel au bon déroulement des activités. Mesurer c'est savoir et, afin que l'on puisse mettre en place des mesures efficaces afin d'endiguer le phénomène de la pénurie infirmière, il s'agit de mettre le curseur au bon endroit.

Il est souvent dit que la diminution du nombre d'étudiants en soins infirmiers est en partie due au passage de trois à quatre ans d'études. Mais plus récemment, les chercheurs se penchent sur d'autres facteurs, notamment l'abandon en cours de cursus. Le burn-out académique serait une des causes de l'abandon. Est-on en mesure de le quantifier et de le qualifier? Pour le moment, c'est assez difficile à dire en l'absence d'un cadastre clair et dynamique en la matière.

Dès lors, Madame la Ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait bienvenu, utile même, de demander à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'établir un cadastre des abandons des études en soins infirmiers pour cette année académique qui touche déjà bientôt à sa fin? Si nous disposons d'un cadastre permanent, nous serons en mesure de connaître le profil des étudiants les plus susceptibles d'arrêter leurs études et de savoir à quel moment précis de leur parcours en soins infirmiers les étudiants opèrent ce choix – s'il s'agit bien d'un choix et non d'une obligation pour cause de précarité par exemple – et pour quelle(s) raison(s) éventuelle(s) ils y mettent fin. Pensez-vous aussi qu'un tel outil permettrait de disposer d'une vision claire et précise de la situation et d'être mieux à même de proposer des solutions concrètes et des mesures efficaces pour pallier ces problèmes?

De plus, le métier d'infirmier subit un sacré déficit de notoriété, mais aussi d'engouement en raison des conditions d'études et de travail. Madame la Ministre, un plan d'attractivité valorisant à la fois la profession et la formation est-il en cours d'élaboration?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour certains étudiants, le burn-out académique est une réalité qui a été pointée par des doctorants en santé publique dans leur étude récente sur la Covid-19 et les étudiants infirmiers et sages-femmes en Belgique francophone à laquelle ont participé 2 292 étudiants infirmiers bacheliers brevetés entre le 16 novembre et le 11 décembre 2020. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette étude au

sein de notre commission par le passé. À la suite de la rencontre que j'ai eue avec eux le 9 février dernier, un constat positif a émergé: les étudiants sont peu nombreux à regretter le choix de leurs études et sont prêts à s'engager comme infirmiers.

À mon sens, il n'est pas ici pertinent de refaire toute la discussion sur l'attractivité de cette profession et de la nécessité de la revaloriser à juste titre, puisque nous avons encore abordé cette question, Monsieur le Député, en commission le 4 mai dernier. Je vous indiquais alors que, en tout cas, la question de la formation en soins infirmiers peut difficilement être examinée sans tenir compte des compétences fédérales en matière de reconnaissance de la profession et vous en aviez convenu. Il s'agit évidemment d'un sujet complexe pour lequel il est nécessaire de travailler en concertation entre tous les niveaux de pouvoirs et les différents ministres communautaires concernés. Je pense que nous avons également évoqué la campagne que nous avons déjà menée pour augmenter l'attractivité de la fonction.

Le 4 mai dernier, je vous ai également indiqué que la commission paramédicale de l'ARES a entamé, durant cette année académique, «une récolte des données qui permettront de réaliser des comparaisons et d'analyser les évolutions caractérisant la population étudiante.»

L'ARES ne m'a pas encore fourni plus d'informations à ce stade, mais je pense que votre proposition d'un cadastre des abandons des études me paraît aller dans le même sens. Je ne manquerai pas de prendre contact avec l'ARES pour que ce travail puisse être réalisé.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et votre ouverture d'esprit quant à la réalisation de ce cadastre des abandons en cours d'étude. Analyser et étudier d'abord les choses permet de prendre ensuite les bonnes mesures. Nous en avons encore parlé ce matin avec l'administrateur de l'ARES Laurent Despy: cette façon de procéder de manière générale dans l'enseignement supérieur, pour lequel nous manquons souvent de chiffres et d'éléments précis pour adapter nos politiques, permet de mener les politiques adaptées.

Certes, c'est le cas en général dans l'enseignement supérieur, mais ce cadastre que j'évoquais aurait toute son utilité, typiquement dans des situations de pénurie ou spécifiquement difficiles comme la situation qui prévaut actuellement dans le domaine des soins infirmiers.

Je me réjouis donc vraiment d'entendre votre ouverture à son propos. Naturellement, je reviendrai sur cette question dans quelques semaines ou mois pour voir quel est le suivi qui aura été réservé à ma proposition puisque nous savons que la question de la pénurie d'infirmiers et d'infirmières constitue une urgence et un véritable enjeu de santé publique.

1.34 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Premier volet de la réforme des allocations d'études»

1.35 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Extension des allocations d'études»

1.36 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Adoption en première lecture de la réforme des allocations d'études par le gouvernement de la Communauté française»

1.37 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Élargissement du nombre de bénéficiaires d'allocations d'études»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le 20 mai dernier, le gouvernement a approuvé en première lecture une série de mesures visant à augmenter le nombre de bénéficiaires d'allocations d'études. Il s'agit notamment d'assouplir, à titre exceptionnel, les conditions d'accès aux bourses pour la prochaine année académique. L'actuel plafond de revenus sera donc doublé durant une année. D'autres mesures de simplification sont prévues, notamment pour éviter les cas où l'un des ex-conjoints refuse de fournir les documents fiscaux nécessaires en cas de garde alternée et, comme c'était déjà le cas pour les réfugiés et conformément au droit international, pour permettre aux apatrides et bénéficiaires de la protection subsidiaire de solliciter également une

allocation d'études. Je me réjouis donc réellement de ces avancées qui représentent un premier pas important dans la bonne direction.

Madame la Ministre, j'aurais toutefois souhaité en savoir un peu plus. Pourriez-vous détailler plus amplement les mesures contenues dans ce projet de réforme adopté en première lecture par le gouvernement? Quelles en sont les principales avancées? Dans quelle mesure ce projet de réforme permettra-t-il de simplifier l'accès aux allocations d'études à un plus grand nombre d'étudiants?

Je me permets par ailleurs de revenir sur les éléments qui m'importent particulièrement, notamment pour la suite du processus et, surtout, concernant le second volet de la réforme qui est annoncé. En plus de l'assiette qui grandit déjà ici, il me semble en effet nécessaire d'élargir les montants octroyés pour les bénéficiaires les plus précaires, de revoir la question des seuils de revenus ainsi que les mécanismes de lutte contre la fraude. J'insiste également sur la nécessité d'obtenir au plus vite une vue budgétaire précise des impacts de cette réforme. Pouvez-vous m'assurer que ces éléments – dont la plupart faisaient déjà partie des engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) – seront bien examinés en vue de leur révision et/ou de leur intégration dans ce second volet de la réforme que vous entendez mener? Enfin, est-il possible d'inclure l'enseignement de promotion sociale (EPS) dans le système des allocations d'études?

M. Martin Casier (PS). – Comme M. De-meuse, je me réjouis aussi de ce premier pas important pour l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur et suis en demande de précisions. Madame la Ministre, pourriez-vous nous préciser les éléments qui sont repris et les budgets qui sont prévus? Une campagne spécifique d'information destinée aux potentiels bénéficiaires est-elle à l'ordre du jour? Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, il sera probablement important, l'année prochaine, de faire savoir aux étudiants où ils doivent aller pour obtenir de l'aide quand – et c'est le cas ici – des aides complémentaires sont libérées. Avez-vous pris contact avec la ministre de l'Éducation en vue de transmettre des informations aux différents établissements d'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, dès la rhétorique?

Par ailleurs, la volonté de simplification de certains éléments a aussi été évoquée. J'aimerais avoir quelques informations plus précises à ce sujet. Quelles sont aussi les modifications prévues dans le cadre de la réforme du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE)? Comment intégrer la voix des usagers – à savoir les parents et les étudiants – à l'ensemble de ces réflexions et avis remis par le CSAE? Ce sujet était à l'ordre du jour des auditions relatives à la précarité étudiante.

Enfin, je termine en évoquant un élément d'actualité. Conformément à votre engagement

auprès des étudiants, vous avez annoncé que des réflexions seront menées sur l'extension des conditions d'octroi. Pouvez-vous nous en dire davantage? Quel sera le calendrier prévu dans ce cadre? Quels sont les acteurs que vous désirez entendre à ce sujet? Quelles seront les balises principales qui jaloneront les réflexions?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – L'augmentation du plafond de revenus minimaux pour bénéficier d'une bourse est une mesure bienvenue obtenue grâce aux différentes mobilisations étudiantes, ces derniers mois. Avec leurs représentants, les étudiants se sont battus pour que cette mesure forte soit prise dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante. Il faudra toutefois augmenter les montants des bourses. Une année d'études coûte entre 8 000 et 12 000 euros et les bourses devraient permettre de couvrir beaucoup plus de dépenses qu'à l'heure actuelle. Madame la Ministre, votre communiqué indique également qu'«une réflexion plus large sur un élargissement structurel des conditions d'octroi et des montants des allocations d'études sera lancée par la ministre Glatigny en 2022 avec l'appui d'un Conseil supérieur des allocations d'études».

Cette augmentation du plafond des revenus à 300 % relève-t-elle d'une mesure ponctuelle, ou comptez-vous la prolonger pour les prochaines années académiques? Un budget supplémentaire est-il prévu pour la financer? Pouvez-vous nous partager les premiers éléments de la réflexion relative à l'extension future des conditions d'octroi et montants pour les allocations d'études?

M. Hervé Cornillie (MR). – En marge de la crise sanitaire et de notre travail parlementaire sur la précarité étudiante, le gouvernement a décidé, à votre initiative, d'élargir le nombre de bénéficiaires des allocations d'études afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour l'année 2021-2022. Dans le cadre des réflexions menées sur les allocations d'études et sur l'accès à certaines aides, il a souvent été question de prendre toute la mesure de la réalité vécue par les étudiants.

Votre mesure nous permet concrètement de le faire, Madame la Ministre. Ce système de forfaits en cas de perte d'emploi, de chômage, de faillite, de maladie, de décès ou encore de divorce élargit singulièrement l'accès aux allocations d'études. Les étudiants inscrits aux années préparatoires à l'enseignement supérieur pourront également bénéficier de ces allocations, ce qui facilitera la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Avec cette mesure, vous répondez concrètement à la situation socioéconomique précaire de certains étudiants et dont les difficultés ont été renforcées par la crise de la Covid-19.

Pouvez-vous préciser le nombre d'étudiants en difficulté financière que la Fédération Wallonie-Bruxelles espère aider avec les nouvelles mesures, structurelles ou conjoncturelles? Quels critères ont-

ils favorisé cet élargissement de 150 % à 300 % au-dessus des plafonds prévus? Prévoyez-vous de renouveler les mesures selon le nombre de bénéficiaires ou de les pérenniser, même si la crise sanitaire n'a pas vocation à perdurer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À mon initiative, le gouvernement a adopté en première lecture, le 20 mai dernier, un projet de réforme des allocations d'études comportant des mesures conjoncturelles, mais aussi structurelles. Ces mesures sont destinées à simplifier le système d'allocations d'études et à en augmenter le nombre de bénéficiaires, répondant ainsi à la demande d'un grand nombre de partenaires et de médiateurs tels que la Ligue des familles, la Fédération des étudiants francophones, Infor Jeunes, etc. Nous nous y étions d'ailleurs engagés, puisqu'il en va d'une priorité figurant dans la DPC.

Les mesures conjoncturelles consistent à assouplir, pour la campagne 2021, les conditions d'octroi liées aux revenus. Cet assouplissement vise à tenir compte de l'impact de la crise sur les revenus des parents des étudiants. Ainsi, pour l'année académique 2021-2022, le plafond de revenus minimaux pour pouvoir bénéficier d'un forfait, passera exceptionnellement de 150 % à 300 %. Le système des forfaits permet d'octroyer une allocation aux personnes qui ont connu un changement de situation tel qu'une perte d'emploi, une mise au chômage, une faillite, une cessation d'activités, une maladie ou encore un décès. Ces forfaits sont actuellement octroyés pour autant que les revenus de l'avant-dernière année civile (N-2) ne dépassent pas 150 % des plafonds prévus pour l'octroi des allocations d'études classiques. Pour les demandes introduites en 2021, il s'agit donc des revenus de 2019, c'est-à-dire des revenus qui précèdent la crise. Or, vu l'impact économique de cette dernière sur de nombreuses personnes, le plafond de revenus sera exceptionnellement relevé à 300 % pour la campagne 2021, ce qui permettra à des citoyens qui n'ont habituellement pas accès aux allocations d'études, mais qui ont été touchés par la crise, de pouvoir y faire appel.

Plusieurs changements structurels ont également été actés par le gouvernement et les étudiants inscrits à l'année préparatoire à l'enseignement supérieur pourront dorénavant prétendre à l'obtention d'une allocation d'études. L'objectif est de favoriser la transition du degré secondaire au degré supérieur. Les élèves de l'enseignement obligatoire pourront également bénéficier d'une allocation, même en cas de redoublement. La disposition relative aux cas de garde alternée a été simplifiée pour parer une situation récurrente où l'un des ex-conjoints refuse de fournir les documents nécessaires. Lorsque la responsabilité fiscale du candidat est partagée, les revenus pris en considération seront

dorénavant ceux du ménage du demandeur de l'allocation d'études.

Afin d'amortir l'impact des frais de transport sur les étudiants bénéficiant d'allocations d'études, le forfait de 50 euros pour les détenteurs d'un abonnement de la SNCB sera étendu à toutes les sociétés publiques belges de transport en commun. Enfin, conformément au droit international, les apatrides et les bénéficiaires de la protection subsidiaire pourront eux aussi, au même titre que les réfugiés, bénéficier d'une allocation d'études. Il est également prévu de leur octroyer un forfait s'ils ne sont pas en mesure de fournir un avertissement-extrait de rôle relatif à la pénultième année civile précédant la demande d'allocation d'études.

En outre, plusieurs dispositions ayant un impact marginal sur le nombre de bénéficiaires ont également été modifiées afin de permettre la résolution de problèmes ponctuels, relevés notamment par le médiateur. Il s'agit par exemple de prévoir une dérogation à la condition de fournir une composition de ménage établi en Belgique pour les travailleurs frontaliers ou d'uniformiser les fourchettes temporelles pour la prise en considération de situations de changement pour l'octroi des forfaits.

Il est difficile de définir les conséquences de toutes ces modifications sur le nombre de bénéficiaires. Par exemple, l'extension du champ d'application aux apatrides et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire est quasiment impossible à estimer, vu que ces catégories de personnes n'ont jamais sollicité d'allocations d'études. De la même manière, il est difficile d'évaluer la quantité d'élèves qui fréquenteront une année préparatoire et qui solliciteront une allocation d'études. En revanche, d'autres mesures sont plus quantifiables, comme la suppression du critère du redoublement dans l'enseignement secondaire, étant donné le nombre de dossiers refusés sur la base de cette condition. L'administration a ainsi estimé que cette disposition pourrait concerner positivement 1 870 allocataires.

Enfin, dans le cadre de cette réforme, il a été procédé à une simplification et à une rationalisation de la réglementation en vigueur. En effet, tant l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), que le Conseil d'État ou encore la Cour des comptes avaient attiré mon attention sur les problèmes de lisibilité induits par une réglementation obsolète et éparpillée dans de trop nombreux textes réglementaires. Grâce à la réforme, la quantité de textes sera drastiquement réduite: nous passerons de quatorze à quatre dispositifs. Mon administration travaille actuellement à des mesures de communication autour de ce changement. Un feuillet d'information a déjà été envoyé à tous les chefs d'établissement de l'enseignement secondaire afin qu'ils puissent informer les parents à l'issue de cette année scolaire.

Comme indiqué préalablement, je suis bien consciente qu'il est nécessaire de mener une réflexion approfondie afin d'identifier d'autres mesures qu'il conviendrait de modifier. Je me suis notamment engagée à évaluer la procédure de vérification prévue en cas de revenus considérés sous le seuil. Nous réfléchissons également aux montants octroyés, aux plafonds de revenus et à un éventuel élargissement de l'octroi des allocations d'études à l'EPS, conformément à ce qui est prévu dans la DPC. Ce travail s'effectuera en collaboration étroite avec le CSAE, dont la composition est également revue dans le cadre de la réforme. Il est notamment prévu que deux représentants de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES en fassent partie, en vue de maximiser l'expertise de terrain. En outre, en fonction des points prévus à l'ordre du jour, il sera également possible de faire appel à un expert externe issu par exemple d'un centre public d'action sociale (CPAS).

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos explications. Nous serons particulièrement attentifs et nous nous réjouissons déjà d'avoir les textes en main, afin de débattre en profondeur dans l'enceinte de ce Parlement. Je note également les éléments de simplification administrative de la législation. Selon moi, c'est déjà un point très important, au même titre que les mesures d'extension des allocations d'études. Nous devons continuer à mener une réflexion et je souligne votre engagement répété à poursuivre la mise œuvre de la DPC. De cette manière, vous pourrez continuer à augmenter les montants et les bénéficiaires des allocations d'études.

Eu égard aux problématiques spécifiques des étudiants étrangers, nous devons continuer à évoquer l'idée de seuils minimaux. Ces enjeux me semblent particulièrement importants. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter lors de nos échanges relatifs à la précarité, ainsi qu'à l'occasion de l'arrivée des textes au Parlement. Nous sommes ravis que les discussions se poursuivent à ce sujet.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la transparence de vos réponses. Nous attendons avec attention les détails complémentaires, ainsi que la suite du processus. Comme M. Demeuse, nous espérons modestement que les travaux menés dans le cadre du groupe de travail relatif à la précarité étudiante et en commission conjointe serviront à encadrer les réflexions qui doivent être menées par le gouvernement sur la révision des allocations d'étude. En effet, différentes propositions ont été soulevées dans le cadre de ces travaux. Nous attendons avec envie l'arrivée des différents textes dans notre Parlement.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Ma réplique sera brève également. Madame la Ministre, je déduis de vos réponses que certaines mesures structurelles sont prévues, mais que la principale – qui concerne le doublement du plafond de revenus minimaux pour pouvoir prétendre à une

bourse – est conjoncturelle. J'en prends acte. Concernant la réflexion sur l'augmentation des bourses, l'essentiel est de répondre aux besoins des étudiants qui se révèlent assez urgents à l'heure actuelle. Dans ce cadre, la réflexion qui doit être menée en 2022 n'est pas synonyme de prise de décision concrète et effective. Malheureusement, eu égard aux besoins actuels, cette concrétisation des mesures risque d'arriver un peu tard.

En définitive, les mesures à prendre doivent aller dans deux sens: d'une part – et c'est fait –, l'élargissement du nombre de bénéficiaires à l'aide de mesures structurelles plutôt que conjoncturelles; et, d'autre part, l'augmentation des montants pour permettre de couvrir tous les besoins des étudiants. Cette seconde mesure est nécessaire, car, à nouveau, les besoins sont bien réels. Celle-ci ne pourra passer que par un refinancement important de la Communauté française.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, le choix que vous posez implique une hausse du nombre de bénéficiaires et c'est heureux, même si j'entends que certains déplorent le caractère conjoncturel de la mesure. Il s'agit en tout cas d'une aide directe destinée à faire face à la crise sanitaire. Nous espérons toujours que celle-ci passera vite. Je tiens également à saluer les mesures structurelles qui ont vocation à augmenter le nombre de bénéficiaires des allocations d'études.

Selon moi, il faut également se donner le temps d'intégrer ces différents éléments dans le cadre de la réflexion globale relative à ce dispositif. C'est d'ailleurs ce que nous a demandé de faire le représentant de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE). La simplification de la vie des citoyens confrontés à un divorce se passant mal ou de celle des transfrontaliers, de même que la simplification des textes demandée me semble aller dans le bon sens. J'insiste: il faut se donner le temps de la réflexion, nécessaire à la réussite de cette réforme. Il nous faut rencontrer les demandes et attentes de nombreux parlementaires et, surtout, des étudiants. C'est fondamental.

1.38 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Le français, langue de scolarisation comme matière transversale dans la formation initiale des enseignants (FIE)»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – L'une des plus grandes difficultés auxquelles est confronté notre système d'enseignement pour réduire les inégalités est la fracture entre les élèves face aux codes et aux attentes scolaires. Cette fracture est

souvent liée aux conditions socioéconomiques ou culturelles des élèves et de leurs parents. Dans ce contexte, la maîtrise du français en tant que langue d'apprentissage est un élément primordial. En effet, les élèves issus de familles économiquement aisées maîtrisent la culture de l'école ainsi que ses codes et ses attentes.

C'est dans ces familles que l'on maîtrise aussi mieux le français scolaire, c'est-à-dire celui qui est utilisé dès le début de la scolarité pour les compétences du savoir-parler, savoir-lire, savoir-écrire et savoir-écouter. Les familles précarisées ou allophones sont, au contraire, celles où le français scolaire est beaucoup moins utilisé et dont le langage est très pauvre. Les enfants issus de ces familles partent avec moins de chances que les autres et décrochent beaucoup plus de l'école en raison de leurs difficultés à entrer dans les apprentissages. Le Pacte pour un enseignement d'excellence a mis en exergue le fait que la langue de scolarisation est un vecteur d'inégalités scolaires. La communication avec ces élèves et leurs parents est parfois un problème en raison du manque de formation des enseignants pour la prise en charge des différences socioculturelles. La collaboration entre les écoles et les familles doit être optimale.

Madame la Ministre, l'enseignement du français comme langue de scolarisation de l'élève doit être une matière pédagogiquement maîtrisée par tous les enseignants et pas seulement par celles et ceux qui donnent des cours de français. Quelle est votre réflexion sur la nécessité de cette formation transversale? Qu'est-il prévu à cet égard dans la formation initiale des enseignants (FIE)? Comment les aspects liés à la diversité socioculturelle, nécessaires pour cette formation, seront-ils pris en considération?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je partage entièrement votre préoccupation quant à l'importance de la maîtrise de l'enseignement du français comme langue de scolarisation par tous les enseignants et, dès lors, quant à l'intégration de cette maîtrise dans le cursus de la formation initiale de tous les futurs enseignants, quelle que soit la filière suivie par ceux-ci. Cette préoccupation est prise en considération dans l'avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants. Cet avant-projet de décret fixe désormais comme objectifs, pour les établissements d'enseignement supérieur, le développement et l'acquisition de quatre domaines de compétence par tous les étudiants de la FIE.

Le premier domaine couvre les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Le deuxième couvre les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Le troisième concerne les compétences

de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissage dans une dynamique évolutive. Enfin, le quatrième couvre les compétences du praticien réflexif. Notons qu'il n'y a pas de hiérarchie entre ces domaines; le seul énoncé de ces domaines de compétence montre déjà l'attention importante accordée à la dimension sociale et culturelle de la formation des professeurs.

Chacun de ces domaines de compétence est décliné en capacités. Le domaine portant sur l'organisation et l'accompagnement des apprentissages, que certains considèrent comme le cœur du métier d'enseignant, est décliné en neuf capacités, dont la suivante: prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci.

Il ne s'agit pas d'un choix de capacités à développer ou non lors de la FIE, mais bien d'une obligation imposée à tous les opérateurs de la FIE. Il s'agit d'une capacité à développer chez tous les futurs enseignants, quels que soient la filière ou le cursus de l'étudiant. Il s'agit également d'une capacité dont le développement doit être poursuivi durant toute la carrière, raison pour laquelle cet article définissant les compétences et capacités des enseignants fait également partie du projet de texte sur la FIE et du projet de texte portant sur la formation professionnelle continue. Par ailleurs, l'avant-projet de décret relatif à la FIE impose également aux établissements de veiller à ce qu'au terme de leur formation initiale, les futurs enseignants aient acquis, d'une part, la maîtrise des concepts et compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques leur permettant d'amener leurs futurs élèves à la maîtrise des compétences visées par les référentiels en vigueur dans le niveau d'enseignement qui les concerne et, d'autre part, les capacités permettant de s'adapter à une évolution de ces référentiels.

Or, les nouveaux référentiels du tronc commun sont marqués d'une attention particulière à la notion de français comme langue de scolarisation. Ainsi, le référentiel lié à la discipline du français contient un extrait particulièrement significatif qui indique que tout enseignant doit être conscient de l'impact du langage sur la compréhension et l'appropriation des contenus qui relèvent de sa discipline. Toutefois, même s'il revient à chaque discipline d'enseigner ses concepts propres et ses usages langagiers particuliers, l'enseignement du français offre un espace privilégié pour les observer. Cette observation réfléchie favorise le développement de compétences «méta-langagières». Celles-ci participent à la maîtrise de plus en plus experte du français, tout en affinant la compréhension des matières scolaires. En fonction de leur parcours de vie et de leur environnement familial, les enfants ont été plus ou moins préparés à cette langue de scolarisation. Or, tous les enfants doivent

pouvoir développer cette langue de scolarisation, qui favorise un rapport positif à l'écrit et aux usages scolaires du langage. C'est là le véritable enjeu pour l'enseignement du français; il concerne tous les élèves, allophones ou non, et conditionne, pour une part importante, la réussite de leur scolarité.

Je suis convaincue que la formation initiale et continue des enseignants comme envisagée aujourd'hui contribuera à développer chez tous les professeurs cette capacité à prendre en compte les dimensions socioculturelles et langagières des apprentissages en étant attentif à la langue de scolarisation.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis plus rassuré que la dernière fois que je vous ai interrogée sur la prise en considération des différences socioculturelles dans la FIE. J'entends que cette dimension est maintenant intégrée dans l'enseignement du français et que la maîtrise de cette compétence est une obligation. C'est un point positif.

J'insiste sur le lien qui existe entre cette question et l'avant-projet de décret sur la formation professionnelle continue actuellement en discussion. Pour le groupe Ecolo, il est important que certaines thématiques transversales se retrouvent dans le portfolio des enseignants qui sortent du cursus universitaire, dans une perspective de formation. Le français en tant que langue de scolarisation et d'apprentissage est une thématique essentielle, au même titre que le genre et les inégalités scolaires. Nous veillerons à ce que cet aspect soit appliqué sur le terrain.

1.39 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inclusion et accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR) dans les formations universitaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, en rédigeant cette question, je me suis posé la question suivante: notre société progresse-t-elle en matière d'inclusion des personnes porteuses d'un handicap et des personnes à mobilité réduite? Cette question est motivée par ma rencontre avec des opérateurs de terrain, qui m'ont expliqué un problème de fond. La réponse à cette question est oui, même si la progression est lente. Mais notre société en fait-elle suffisamment pour l'inclusion et surtout l'accessibilité structurelle de ces personnes? Dans ce cas, la réponse est non. Nous pouvons largement faire mieux selon les constats réalisés par les opérateurs de terrain.

La première solution structurelle est de régler le problème à la base, en travaillant sur la formation de ceux qui conçoivent et produisent les infrastructures et les biens en général. En effet, le constat des travailleurs du domaine des droits des personnes handicapées est clair: beaucoup trop de nouveaux projets dans le domaine du bâti, des transports ou des nouvelles technologies sont conçus et exécutés sans tenir compte des droits de nos concitoyens en situation de handicap ou à mobilité réduite. Des lacunes importantes sont constatées dans la connaissance des normes à ce sujet.

L'article 9 de la Convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative au droit des personnes handicapées stipule que les États parties doivent assurer à toutes les parties concernées une formation concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées. Cet article demande donc aux États parties de prendre dans toute une série de domaines, sur la base de l'égalité avec les autres citoyens, des mesures appropriées qui permettent aux personnes handicapées de vivre de manière indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie. La première mesure concerne la formation des concepteurs et des producteurs de biens. L'article 9 établit une liste exhaustive des professionnels concernés, comme les autorités délivrant les permis de construire, les conseils de l'audiovisuel et les autorités chargées des technologies de l'information et de la communication (TIC), les ingénieurs, les concepteurs, les architectes, les urbanistes, les autorités des transports, les prestataires de services, les universitaires, etc.

Votre prédécesseur, le ministre Marcourt, avait déjà été interpellé en 2016 à ce propos par le Collectif accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB). Ce collectif milite pour que les nouveaux projets visent une accessibilité universelle et que l'on puisse par ailleurs planifier la mise en accessibilité des projets existants. Un travail avait été entamé en 2016 et 2017 entre ce collectif, votre prédécesseur et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin d'établir un état des lieux de la situation dans l'enseignement supérieur à ce sujet.

En décembre 2017, une première rencontre avec la commission technique de l'ARES avait eu lieu. Malheureusement, ces travaux n'ont plus évolué depuis 2018.

Le 20 janvier 2020, le CAWaB vous a envoyé un courrier dans lequel il sollicitait une rencontre avec vous afin de vous expliquer l'importance de ce projet ainsi que le travail réalisé. Son objectif était aussi de poursuivre le travail entamé avec le ministre Marcourt et l'ARES, mais son courrier est resté sans réponse.

Madame la Ministre, avez-vous depuis pris des initiatives dans ce dossier éminemment important en matière d'égalité des droits et de formation universitaire? Avez-vous rencontré le CAWaB ou comptez-vous le faire? Quelles sont vos ambitions

en la matière? Avez-vous pris connaissance des résultats du travail initial réalisé entre l'ARES, le ministre Marcourt et ce collectif? Quelles conclusions en tirez-vous pour l'avenir et la continuité du dossier?

Enfin, quel est l'état de votre réflexion ou celle de votre cabinet sur le travail mené avec l'ARES, les établissements universitaires concernés et les opérateurs de terrain pour que notre société obtienne à court, à moyen, et à long terme des résultats concrets par rapport à cette problématique?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vos questions me permettent de mettre en lumière les nombreuses initiatives qui existent en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, que ce soit au sein de nos établissements, où la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) joue un rôle central, ou bien dans les thématiques abordées lors des différentes formations organisées au sein de nos établissements.

Des actions de sensibilisation et de formation ont été entreprises à l'intention des personnes malentendantes ou sourdes par l'intermédiaire de la CESI, en tenant compte des conditions particulières que rencontrent ces personnes en raison de la pandémie, mais aussi en mettant l'accent sur leurs difficultés en général. La Commission a planifié trois webinaires les 1^{er} avril, 6 mai et 9 septembre 2021, en collaboration avec du très réactif Centre comprendre et parler. Chaque séance est organisée avec une traduction en langue des signes, translittération et vélotypie.

Le webinaire du 1^{er} avril a réuni plus de septante participants et était plus largement axé sur les possibles adaptations des activités d'enseignement dans l'enseignement supérieur pour les personnes sourdes et malentendantes ainsi que sur l'inventaire des problématiques et des pratiques à mener transversalement. Il a été complété par les témoignages d'une enseignante et de deux étudiants. Le porte du masque a été évoqué, de même que les bonnes pratiques dans l'enseignement en présentiel et dans l'enseignement à distance.

Le webinaire du 6 mai, suivi par 51 personnes, traitait des évaluations, en raison de la proximité de la session d'examen, mais également de l'élaboration et de la cotation des travaux de fin d'études et des mémoires. Des représentants de l'ASBL Les Cèdres, trois anciennes étudiantes et une enseignante ont été invités afin d'enrichir les débats.

Enfin, le webinaire du 9 septembre évoquera plus particulièrement les cours et les stages. Des enquêtes sont réalisées après chaque séance pour s'assurer que les besoins ont été entendus et ont

reçu des réponses, autant que faire se peut. Les enregistrements seront accessibles sur le site de la CESI.

De manière plus générale, je vous rappelle que la CESI comprend les présidents et vice-présidents des chambres de l'enseignement supérieur inclusif des différents pôles académiques et représente ainsi l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. Les travaux de la CESI sont ainsi relayés auprès de tous les établissements. La présidence et les deux vice-présidents représentent les différentes formes d'enseignement, ce qui permet de prendre en compte les différentes sensibilités du monde académique qui est concerné par le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif.

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, siège également à la CESI comme invité permanent afin de travailler conjointement en vue d'une plus grande égalité des chances, et ce, pour tout type de situation de handicap. La CESI poursuit ses travaux et sa réflexion. Nous aurons l'occasion d'y revenir régulièrement.

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments des établissements, un projet est porté par la CESI en vue de compléter d'éventuelles lacunes quant à la connaissance des normes. Ce projet consiste tout d'abord en la rédaction d'un guide réflexif d'aide à l'accessibilité du bâtiment, complété de fiches-conseils détaillant les prescriptions réglementaires techniques et architecturales à respecter, ainsi que de grilles d'auto-évaluation listant les critères à respecter dans les bâtiments en tenant compte des besoins identifiés à partir des catégories de handicap. Le projet assure, en outre, la sensibilisation et la formation à l'accessibilité à travers le guide pour les acteurs de terrain, tant sur les aspects théoriques que pratiques, grâce à l'accompagnement et aux conseils d'experts en accessibilité. La philosophie du projet est de maximiser l'autonomie des étudiants en situation de handicap en analysant la chaîne de déplacement et en établissant des dispositifs pour supprimer les barrières rencontrées par les étudiants. Enfin, le travail de la CESI participe à une analyse de l'état des lieux des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur en auditant des bâtiments choisis par les établissements.

Ce projet permettra, à court et moyen termes, d'aider à répondre aux besoins du terrain, de résoudre les difficultés en proposant des adaptations ou la réalisation de travaux. À long terme, il permettra un changement de paradigme grâce à l'intégration de normes connues de tous. Lors du dernier conclave, j'ai obtenu un budget récurrent de 1,2 million d'euros pour l'aménagement des locaux en faveur de l'enseignement inclusif. Ce financement ne couvre évidemment pas tous les besoins, mais il constitue un signal important et montre l'engagement du gouvernement. Il sera octroyé après un appel à projets porté par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, en

collaboration avec la CESI et la Direction générale des infrastructures. Le travail d'audit des bâtiments permettra sans aucun doute d'identifier les besoins les plus pertinents et de fixer des critères de sélection. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen du décret-programme qui accompagne l'ajustement budgétaire, qui contient des dispositions à ce sujet.

Quant aux formations qui traitent de la thématique du handicap, en Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe de nombreuses formations certifiantes. À titre d'exemple, citons le bachelier en ergothérapie, le master en logopédie à finalité communication et handicap, le certificat en orthopédagogie de l'Université de Mons ou encore le certificat interuniversitaire en troubles du spectre de l'autisme organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles, l'Université catholique de Louvain et l'UMONS. L'Université de Namur a pour projet de lancer en septembre 2021 un certificat en co-interprétation en direct et en différé français-langue des signes en partenariat avec Cosens, service d'interprétation en langue des signes de Belgique francophone et Musk, association qui se concentre sur le visuel et l'accessibilité basée sur la langue des signes.

En Europe, une multitude de formations certifiantes et non certifiantes existent en matière d'approche ou d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il serait impossible de donner une liste exhaustive. En France, il existe plusieurs diplômes universitaires ou interuniversitaires consacrés au handicap, à la santé mentale et au handicap psychique, à la paralysie cérébrale, à l'autisme et aux troubles du neuro-développement, à la dysmorphologie, à la déficience intellectuelle, ainsi que de nombreuses formations non certifiantes.

Concernant le handicap visuel, sans être exhaustifs, nous pouvons identifier les diplômes et certificats universitaires français suivants: un diplôme d'université «Techniques de compensation du handicap visuel», organisé par l'Université Paris-Descartes, en collaboration avec la Fédération des aveugles de France; un diplôme d'université «Intervenant conseil en accessibilité et compensations sensorielles (ISACS) – option déficience visuelle», dispensé par la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS en France et l'Université Sorbonne Paris Nord; une formation qualifiante «Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles», organisée par le service Access Formation de la Fédération des aveugles de France.

Des conditions d'admission, des publics cibles et des coûts spécifiques s'appliquent à ces diplômes et certificats universitaires. Intrinsèquement, l'accès de la population étudiante Erasmus+ à ces formations pourra être envisagé, à moins que des accords spécifiques n'aient été passés entre les établissements d'envoi et d'accueil.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je note avec satisfaction que des moyens supplémentaires ont été alloués à l'enseignement inclusif. Je prends aussi bonne note des différentes formations universitaires que vous avez listées et qui prennent en compte les critères d'inclusion et d'accessibilité.

Néanmoins, je souhaite préciser que si ces formations existent, le problème que l'on rencontre aujourd'hui tient au fait qu'on n'est pas certain que les normes d'accessibilité et d'inclusion sont véritablement enseignées et assimilées par les étudiants. En effet, sur le terrain, quand les architectes et les ingénieurs conçoivent, par exemple, des bâtiments ou des infrastructures de transport en commun, les manquements sont encore nombreux.

Vous avez insisté sur le travail de la CESI, qui est effectivement important, mais l'essentiel est de savoir comment celui-ci imprègne la base. Je vous appelle donc à faire attention à ce qu'on appelle l'expertise d'usage. Le collectif, dont je vous ai parlé, se compose de personnes à mobilité réduite et de personnes handicapées qui relayent ce qu'elles vivent au quotidien.

Je vous invite à poursuivre le travail qui a été entamé par le ministre Marcourt, car nous devierons tous un jour des personnes à mobilité réduite. En prenant de l'âge, tout le monde éprouve des difficultés quand les infrastructures ne sont pas adaptées. C'est aussi le cas des femmes enceintes. Il est donc très important de recueillir cette expertise qui vient du terrain.

Toutes les études montrent que les aménagements ultérieurs coûtent beaucoup plus cher que la prise en compte de ces normes au moment de la conception des ouvrages. La Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres entités du pays dépensent beaucoup d'argent pour aménager, après coup, les infrastructures. C'est regrettable, car des économies pourraient être réalisées si nous formions correctement les étudiants qui conçoivent ces infrastructures. Je vous appelle donc, Madame la Ministre, à recevoir ce collectif, et d'autres, qui utilisent cette expertise d'usage.

1.40 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Travaux de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant les secteurs prioritaires et les zones géographiques manquantes pour le développement de nouvelles formations»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, en réponse à ma question sur l’annonce symbolique du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) de ne pas participer aux demandes d’habilitation pour 2022-2023, vous m’assuriez que ladite annonce ne remettait pas en cause le processus en cours pour les autres établissements d’enseignement supérieur, comme les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA). Nous en avons d’ailleurs discuté ce matin lors de l’audition de M. Despy, l’administrateur général de l’ARES.

Nous nous demandions également si cette annonce ne relevait pas d’une forme de posture de négociation, mais les choses devraient vraisemblablement rentrer dans l’ordre, dans l’intérêt même de l’offre de formation, qui est capitale pour les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour toute une série de codiplomations. Dans votre réponse, vous ajoutiez avoir demandé à l’ARES d’affiner les critères qui permettront de définir plus précisément les secteurs prioritaires et les zones géographiques où certaines formations manquantes devaient être développées. Vous indiquiez que le résultat des travaux était attendu dans les jours suivants.

L’idée est de disposer de la couverture la plus large possible sans pour autant entrer dans une logique de concurrence qui nuirait à l’enseignement supérieur, aux institutions qui le dispensent, mais également à ceux qui en bénéficient.

Madame la Ministre, les résultats de ces travaux vous sont-ils parvenus? Quels sont-ils? Des secteurs prioritaires ont-ils été identifiés? Des zones géographiques ou des formations manquantes devraient-elles être définies et développées afin de disposer d’une approche globale et cohérente de l’offre d’enseignement? Quelles actions mènerez-vous après avoir pris connaissance de ces résultats?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme je l’indiquais il y a une quinzaine de jours, j’ai demandé à l’ARES de préciser certains critères en vue de l’examen de nouvelles demandes d’habilitation. Dans ce cadre, je souhaitais que soit notamment consulté le Conseil d’orientation afin d’identifier les enjeux sociétaux et les besoins socioéconomiques ou culturels prioritaires ainsi que les thématiques présentant une plus-value du point de vue de l’ouverture à des publics spécifiques. Pour être tout à fait précise, ce sont donc les travaux du Conseil d’orientation pour lesquels j’indiquais attendre des résultats dans les prochains jours. Le Conseil d’orientation a justement rendu son avis ce 25 mai dernier, qui est disponible sur le site de l’ARES.

Cet avis du Conseil reprend diverses considérations. Il constate d’emblée que le débat sur

l’évolution de l’offre d’enseignement peut comporter des effets pervers si on n’y prend pas garde eu égard au fonctionnement du système d’enseignement supérieur financé en enveloppe fermée. Ce dispositif entraîne les établissements d’enseignement supérieur dans une course à l’étudiant et dans une inflation potentielle des demandes de nouveaux cursus, parfois sans réelle plus-value par rapport à l’offre existante.

Le Conseil d’orientation rappelle dès lors que des besoins sociétaux peuvent déjà être rencontrés dans l’offre existante, notamment en lui redonnant de nouveaux accents grâce à la liberté qui est laissée aux établissements d’adapter leur programme. Autrement dit, certains besoins identifiés ne doivent pas faire l’objet d’une nouvelle habilitation, mais d’une prise en compte à l’intérieur des cursus existants, comme la création de nouvelles unités d’enseignement, de nouvelles options ou finalités spécialisées dans les masters, par exemple.

Le Conseil d’orientation constate en outre que les dispositifs d’enseignement, laissés à la liberté académique des enseignants et des établissements – à savoir l’alternance, les horaires décalés, les cours à distance, les stages en milieu professionnel, les parcours non linéaires – constituent aussi des axes intéressants à développer pour toucher un public plus large ou pour mieux rencontrer les besoins sociétaux, dont l’insertion socioprofessionnelle.

Pour le Conseil d’orientation, dans une société en pleine mutation, ce n’est qu’après avoir vérifié les deux aspects précédents que de nouvelles habilitations pour des cursus complets devraient être proposées, à condition qu’elles apportent une réelle plus-value par rapport à l’offre de formations existante et permettent bien de satisfaire des besoins de formation jusqu’ici non encore couverts.

Le Conseil d’orientation reprend ensuite ses propositions pour chacun des trois points mentionnés. Pour les enjeux sociétaux prioritaires, il met en avant le développement durable, tandis que pour les besoins socioéconomiques et culturels prioritaires, il mentionne notamment le soutien à la recherche, à la qualité et à l’articulation avec le monde professionnel, une offre de formations liées aux domaines en développement innovants, les domaines d’innovation numérique, le développement de l’esprit d’entreprendre ou la formation à l’assurance qualité pour l’enseignement.

Le Conseil d’orientation relève par ailleurs l’importance de l’accessibilité dans l’organisation de l’enseignement, c’est-à-dire d’une offre d’enseignement suffisamment accessible par rapport au lieu de résidence. Il précise qu’il ne s’agit pas d’entrer dans une démarche de démultiplication de toutes les formations existantes, mais de garantir une offre d’enseignement accessible et variée, surtout pour les premières années d’études, de manière à garantir l’accès démocratique aux études supérieures.

Le Conseil d'orientation souligne toutefois également qu'il est indispensable d'atteindre une masse critique d'étudiants pour pouvoir ouvrir et maintenir une habilitation en vue de garantir un niveau de qualité suffisant. Complémentairement à cet avis du Conseil d'orientation, le prochain dépôt des déclarations d'intention apportera de nouveaux éléments à prendre en compte dans ce dossier. Les demandes officielles en octobre en apporteront encore. C'est en décembre prochain, avec la remise des propositions du conseil d'administration de l'ARES relatives aux habilitations, que le gouvernement disposera de tous les éléments lui permettant de prendre position sur l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur. D'ici là, beaucoup de discussions et de débats doivent encore avoir lieu dans les instances *ad hoc*, et notamment au sein des chambres thématiques de l'ARES. À ce stade, je n'ai donc pas à prendre position ou à développer des actions à cet égard.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je retiens qu'en matière d'offre d'enseignement, la course à l'étudiant peut avoir des effets pervers. De plus, l'inflation de l'offre n'est pas justifiée sur le plan sociétal. Il semblerait qu'on puisse d'abord se pencher sur les contenus existants pour les modifier ou bien diversifier les parcours. Ce travail préalable permettrait déjà de répondre aux nouvelles aspirations sociétales sans aller jusqu'à ouvrir des formations. Cette logique m'apparaît effectivement cohérente.

Vous nous avez rappelé les axes à travers lesquels la pertinence des propositions de formation est évaluée ainsi que les priorités en matière d'investissement, telles que le développement durable, le soutien à la recherche ou encore l'innovation numérique. Il convient dès lors de laisser aux chambres thématiques le soin de travailler à cette réflexion. Les demandes officielles une fois connues, il sera temps de prendre les décisions qui intégreront l'ensemble des paramètres que vous avez énumérés.

1.41 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation préoccupante des chercheurs universitaires en raison de la crise sanitaire»

1.42 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de santé

mentale des doctorants»

1.43 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête sur la surcharge de travail du personnel académique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je me permets de vous interroger à nouveau sur la situation alarmante à laquelle sont confrontés les chercheurs académiques. Une enquête en ligne, lancée par les représentants des corps scientifiques de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et de l'Université Saint-Louis-Bruxelles (USL-B) et largement plébiscitée durant tout le mois d'avril dernier, pose un constat alarmant quant à l'état de santé mentale du personnel scientifique en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après cette enquête, 30 % à 40 % des doctorants, assistants et post-doctorants auraient fait appel à une aide psychologique depuis le début de la crise sanitaire; 70 % à 85 % d'entre eux seraient même à risque accru de burn-out. Ce mal-être est encore plus important pour les chercheurs issus de la communauté internationale qui se sont retrouvés confinés et isolés loin de leur famille et de leurs amis.

Sans grande surprise, la crise sanitaire a également accentué le risque d'abandon de thèse. Les abandons de thèse concernaient déjà 38 % des chercheurs avant la crise sanitaire. C'est un problème récurrent. Je ne parle pas ici des reports de thèse, mais bien des abandons.

Les chercheurs ont dû faire face au stress et à l'anxiété liés à des mesures sanitaires affectant directement leurs recherches: l'accès restreint aux archives, aux laboratoires, aux bibliothèques et au terrain, les problèmes liés à la garde des enfants, les échéances des bourses, la surcharge de travail considérable, notamment en raison des activités d'enseignement et d'encadrement pédagogique. Ceux qui ont un mandat d'assistant ont dû se montrer présents, proactifs, réactifs face aux changements, encore plus qu'à l'accoutumée, et ils ont dû faire preuve de davantage de disponibilités pour leurs étudiants, mais aussi pour les professeurs. Les assistants qui font une thèse ont ainsi dû reléguer leur projet au second plan.

Avez-vous pris connaissance de cette enquête initiée par les corps scientifiques de l'ULB, de l'UCLouvain et de l'USL-B? Dans «*La Libre Belgique*» du 25 mai, les représentants de ces corps scientifiques exprimaient plusieurs revendications.

Ils demandent notamment que les prolongations de tous les contrats proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) et les universités ne se limitent pas à un maximum de trois mois, délai qu'ils jugent trop court. Une mesure permettant de répondre à cette demande est-elle envisagée?

N'oublions pas ceux qui ne termineront pas leur thèse dans les prochains mois, mais dans les années à venir. Eux aussi subissent de plein fouet les effets de la crise sanitaire sur leurs recherches en cours. Une prolongation, ou au moins des mesures de souplesse, pourraient-elles être considérées pour eux aussi? Enfin, qu'en est-il des mesures d'aides aux post-doctorants annoncées à la suite du dernier conclave budgétaire? Avez-vous plus de précisions quant à leurs modalités d'application?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Les chiffres cités par mon collègue démontrent la détresse psychologique dont souffrent les doctorants: entre 30 et 40 % d'entre eux déclarent avoir eu recours à une aide psychologique depuis le début de la crise sanitaire, 70 et 85 % présentent un risque élevé de burn-out, 50 % présentent un risque d'abandon de thèse.

Madame la Ministre, cette enquête pose un constat alarmant quant à l'état de santé mentale du personnel scientifique universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comptez-vous rencontrer les représentants des corps scientifiques et le Conseil des recteurs (CRef) à la suite de leurs demandes? Envisagez-vous de revoir le principe d'enveloppe fermée qu'ils remettent en question? Quelles solutions leur proposez-vous?

La crise sanitaire a accentué les dysfonctionnements du système actuel: la précarité du métier de chercheur et la baisse du niveau d'encadrement – charges d'enseignement croissantes à personnel constant – sont les conséquences d'un sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quel est votre futur plan d'action afin de revaloriser le métier de chercheur dont nous avons tant besoin en période de relance? Que répondrez-vous aux trois différentes requêtes?

Face à la disponibilité numérique dont les assistants ont fait preuve aussi bien vis-à-vis des étudiants que des professeurs, pouvez-vous leur offrir un cadre plus strict? Du côté des assistants en particulier, le travail de thèse est couplé à de nombreuses heures d'encadrement pédagogique. Quel soutien allez-vous leur fournir à ce sujet?

Les prolongations de contrat proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FNRS et les universités sont limitées à un maximum de trois mois. Or, cette durée ne semble pas adaptée à la situation. Comptez-vous les prolonger?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Un collectif de représentants du corps académique a réalisé une enquête sur la surcharge de travail dans le secteur. Les constats sont interpellants: précarité, manque d'encadrement, difficultés administratives,

surcharge, stress, problèmes psychologiques, etc. La crise a certes aggravé leur situation, mais le problème était déjà présent avant. Ils dénoncent cette situation et demandent des actes de votre part; ils réclament notamment un renforcement des aides financières pour les doctorants et postdoctorants.

Ils écrivent aussi que «cette crise a pointé et accentué les dysfonctionnements du système actuel» et que «la précarité du métier de chercheur ainsi que la baisse du niveau d'encadrement – charges d'enseignement croissantes à personnel constant – sont les conséquences d'un sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche». Ils demandent en conséquence la révision du principe d'enveloppe fermée qui a montré toutes ses limites.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré ces représentants du monde académique? Quelles réponses apportez-vous à leurs demandes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles – Il m'importe de suivre au jour le jour les conséquences de la crise sanitaire, dans chacune de mes compétences, en ce compris la recherche scientifique, et d'être à l'écoute de tous ces secteurs pour atténuer, autant que faire se peut, les effets négatifs de cette crise. Les rencontres avec toutes les personnes concernées sont fréquentes, que ce soit avec moi ou avec mon équipe. Je ne suis donc pas surprise par les résultats de cette étude. Comme d'autres secteurs professionnels, le personnel scientifique a subi l'impact de la crise, avec des situations de détresse et d'isolement psychologiques réelles qu'aucun financement supplémentaire ne peut résoudre à lui seul.

Néanmoins, pour ce qui concerne les projets de recherches en tant que tels, la première chose à laquelle on pense est, bien sûr, de prolonger tous les contrats de chercheurs en cours, d'une durée équivalente à celle de la crise. Toutefois, le coût est énorme: 35 millions par an pour les doctorants et 84 millions pour les post-doctorants, soit un montant total de 119 millions. Nous pouvons difficilement nous le permettre sans mettre en péril les bourses qui devraient être accordées dans les années à venir. De plus, sur le plan scientifique, chaque recherche, qu'elle serve de base ou pas au dépôt d'une thèse, pourrait se prolonger indéfiniment, mais il faut bien fixer un délai raisonnable à son financement. Il faut donc agir avec discernement.

À côté de cela, tous les secteurs ne sont pas impactés de la même façon. Compte tenu de la possibilité qui a été offerte par le gouvernement de prolonger de trois mois les bourses doctorales, le bilan des demandes introduites auprès du FNRS se présente comme suit: 101 doctorants n'ont rien demandé; un doctorant a demandé une prolongation

d'un mois; 18 doctorants ont demandé une prolongation de deux mois; 147 doctorants ont demandé une prolongation de trois mois. De plus, dès les premières semaines de la crise, les commissions doctorales ont été sensibilisées au fait que la crise a impacté l'accès aux conférences, congrès scientifiques et formations transversales. Sans dénaturer la formation doctorale, ces commissions se sont adaptées pour valoriser les crédits nécessaires et permettre aux doctorants de défendre leurs thèses; elles continueront à le faire tant que la situation le nécessitera.

Jeudi dernier, le gouvernement a adopté en première lecture le décret-programme lié à l'ajustement budgétaire qui prévoit un soutien de 4,2 millions d'euros pour les post-doctorants impactés par la crise sanitaire. Cette somme sera distribuée sur la base de candidatures qui seront examinées par les conseils de recherche des universités. Un montant maximal de 10 000 euros par post-doctorant pourra être accordé pour lui permettre de stimuler sa carrière. À côté de ces mesures d'urgence qui visent à réduire l'impact de la crise sur la carrière des chercheurs, une réflexion sur l'amélioration des parcours professionnels de nos scientifiques est en cours. Le but est d'améliorer les perspectives des carrières au sein des universités, mais aussi dans les entreprises. Il s'agit d'un travail collectif qui dépasse très largement l'enjeu scientifique de la crise sanitaire et qui demandera du temps. La combinaison du travail enseignement/recherche pour les doctorants sous mandat d'assistants en fait partie.

Enfin, depuis le début de la législature, j'ai enclenché le refinancement structurel progressif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Celui-ci se porte d'ores et déjà à 20 millions pour 2021. Parmi ces 20 millions d'euros, 8 millions sont consacrés à la recherche scientifique. Mon objectif est d'arriver à un refinancement structurel de 50 millions d'euros d'ici la fin de la législature.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse, en ce compris les éléments chiffrés. Je vous remercie également pour vos réponses sur les post-doctorants et les quelques précisions à cet égard. Nous verrons évidemment les modalités pratiques et techniques de la concrétisation, après la première lecture de l'avant-projet de décret, mettant cet accord en œuvre. L'enjeu est fondamental. Vous l'avez dit: ce sont des montants extrêmement importants.

Je partage votre souci d'agir de la façon la plus efficace et la plus réfléchie possible. Il ne faut évidemment pas faire n'importe quoi. Une première étape a été franchie pour répondre à des situations d'urgence. La réflexion doit se poursuivre malgré tout, à la fois pour répondre aux autres situations d'urgence et, de manière plus large, à la situation des chercheurs et des doctorants. La situation était déjà problématique avant la crise et risque

encore d'empirer par la suite. J'entends que la réflexion est en cours et je m'en réjouis.

L'enjeu est énorme et je serai très attentif à la poursuite de cette réflexion.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, je vous sens très soucieuse et très concernée par l'état de santé mentale des doctorants. Vous recherchez un équilibre, que ce soit par rapport à l'urgence ressentie sur le terrain ou par rapport aux perspectives budgétaires.

J'entends également votre souhait d'apporter des réponses urgentes et, en même temps, d'avoir une réflexion sur l'amélioration des carrières des post-doctorants et des assistants. Nous devons vraiment nous soucier de la santé mentale de ces personnes. Elles constituent un maillon important dans le futur Plan pour la reprise et la résilience. C'est pourquoi nous devons tous y être particulièrement attentifs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, nous sommes en train de parler de chercheurs et d'enseignants qui se retrouvent «au bout du rouleau», entre autres par manque de moyens. J'admets que ce n'est pas la seule raison de leur mal-être, mais c'est clairement un élément très important. Ces personnes s'investissent pleinement dans leur métier et se retrouvent face à un mur de contraintes objectives. Maintenant, ils sont arrivés «au bout», ils n'en peuvent plus et ils dénoncent la situation. D'ailleurs, ils ont tout à fait raison.

J'entends que des mesures structurelles ont progressivement été déployées pour répondre aux besoins. Madame la Ministre, vous avez cité des chiffres concernant les moyens mis en œuvre en comparaison des besoins demandés. La prolongation des contrats d'une durée équivalente à celle de la crise est une mesure de bon sens. Bien qu'elle semble a priori logique, elle n'est évidemment pas réalisable d'un point de vue budgétaire. Par conséquent, nous nous retrouvons devant le même constat: il est nécessaire de refinancer de l'enseignement supérieur et, plus généralement, de la Fédération.

1.44 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Disparité territoriale entre les diplômés en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Manu Disabato (Ecolo). – Début avril, l'Office belge de statistique (Statbel) a publié les dernières données européennes, notamment en matière d'enseignement supérieur. Je souhaite analyser plus particulièrement l'interprétation des

chiffres concernant notre enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les statistiques relèvent qu'en 2020, 47,8 % des 30-34 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, avec des disparités relativement importantes entre les régions et les provinces puisqu'ils sont seulement de 30,8 % parmi la population du Hainaut, contre 57,9 % en Brabant wallon et 58,2 % à Bruxelles.

Statbel précise par ailleurs que l'objectif européen est d'atteindre un minimum de 47 % de diplômés de l'enseignement supérieur en 2020 dans cette même tranche d'âge. Si cet objectif est théoriquement atteint, il semble important de relever les disparités dans leur répartition sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notons par ailleurs que la Wallonie compte environ 9 % de moins de diplômés que la Flandre, et que nous constatons une régression depuis deux ans. Une explication avancée serait une fuite des cerveaux et une offre universitaire plus restreinte dans le Hainaut, malgré la présence de hautes écoles et d'écoles supérieures des arts.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quelle en est votre analyse? Comment expliquez-vous une telle disparité entre les régions et les provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des mesures ont-elles été prises afin de rendre plus attractives les différentes offres d'enseignement supérieur sur les territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux indices plus faibles? Le dépôt des déclarations d'intentions pour les nouvelles habilitations s'est normalement clôturé le 29 mars dernier et s'ouvre maintenant une période d'information et de concertation entre les acteurs du secteur, même si le Conseil des recteurs (CRef) a décidé de ne pas répondre aux demandes d'habilitations à ce stade. Pouvez-vous nous le confirmer? Le type de disparité territoriale telle que relevée par Statbel constitue-t-il un point d'attention dans la prise de position du gouvernement dans ce dossier des habilitations?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'analyse de ces chiffres est un exercice complexe et délicat pour deux raisons. La première est d'ordre méthodologique. Les données de Statbel proviennent de l'enquête socioéconomique sur les forces de travail effectuée par sondage auprès des ménages. Son but est d'obtenir des informations comparables à l'échelle européenne. Elle est ainsi conçue pour que l'échantillon soit représentatif de la Belgique, pas des provinces, et concerne la position face à l'emploi et pas le niveau d'éducation atteint.

Ainsi, si vous regardez les résultats par province depuis 2011, vous constaterez des anomalies statistiques. Par exemple, le Hainaut avait un taux de diplomation de 37,2 % en 2019, que le Brabant wallon avait perdu 10 % de diplômés entre 2018

et 2019 ou encore que la province de Namur gagne 9,2 % entre 2019 et 2020. De telles différences pour une population quasi similaire ne sont pas possibles en une année. La raison est en partie expliquée par un échantillonnage qui n'est pas réalisé pour être représentatif des populations provinciales ou d'une classe d'âge d'une étendue de cinq ans, et que le travail porte sur des diplômés de l'enseignement supérieur. Sans un minimum d'informations sur la méthodologie statistique de ces enquêtes, leur compréhension peut être biaisée. En fait, l'échantillon est d'abord constitué et, a posteriori, une extrapolation par province ou par classe d'âge est effectuée. Il est donc possible que, dans l'échantillon interrogé, il y ait eu peu de participants d'une province ou d'une classe d'âge d'une étendue de cinq ans. En fait, plus l'étendue de la classe d'âge est petite, plus le risque d'un échantillon non représentatif est élevé.

La seconde raison qui complique l'interprétation de ces chiffres pour l'enseignement supérieur tient au nombre important de facteurs conduisant à ces résultats, d'autant plus en partant de la tranche d'âge des 30-34 ans, soit près de dix ans après la sortie des études pour une très large proportion du public. Ainsi, d'autres statistiques de Statbel tentent à confirmer l'hypothèse d'une fuite des cerveaux vers certaines provinces comme le Brabant wallon, qui présente une forte concentration d'emplois nécessitant un diplôme de l'enseignement supérieur. Nous constatons en effet que cette province connaît une croissance de sa population plus élevée que la moyenne wallonne tandis que le Hainaut présente une croissance inférieure à la moyenne.

Un autre facteur relève du taux d'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Nous constatons, dans les indicateurs de l'enseignement, que le Hainaut présente le taux le plus élevé de sorties prématurées de l'enseignement secondaire. Et nous n'évoquerons pas ici d'autres potentiels paramètres socioéconomiques ou sociologiques pour lesquels des données par province n'existent pas toujours. Je tiens ici à souligner que ces mises en garde méthodologiques ne visent certainement pas à nier le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement d'une région et ne changent rien au constat global que le Hainaut compte moins de diplômés de l'enseignement supérieur que les autres provinces belges.

Cette introduction vise à mettre en évidence qu'une offre d'enseignement supérieur s'intègre dans un écosystème et que sa capacité à produire les résultats attendus dépend fortement des conditions en amont, notamment de l'enseignement obligatoire, et en aval, entre autres par le développement d'un tissu socioéconomique qui offre des perspectives à nos futurs diplômés et les incite à rester dans leur région. Aborder la question du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur uniquement par la question de l'offre ne suffit donc pas, comme en témoigne la situation de la province de Luxembourg qui est la seule province où

l'offre est vraiment faible et qui présente néanmoins un taux élevé de diplômés de l'enseignement supérieur.

Il sera donc essentiel de prendre ces différentes dimensions en compte lors du prochain processus d'habilitation et du prochain dépôt des déclarations d'intention. En ce sens, afin que les établissements puissent appuyer leurs demandes sur de telles analyses, j'ai demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de mener une réflexion sur notre offre d'enseignement supérieur. L'objectif est d'identifier les lieux où l'offre de formations est insuffisante pour certaines disciplines, mais aussi ceux où l'offre est redondante au regard du nombre d'étudiants potentiels. J'ai aussi demandé une consultation des acteurs sectoriels, donc au conseil d'orientation, afin de garantir une adéquation entre les nouvelles habilitations et leurs besoins. Les résultats de ces différents travaux sont attendus prochainement.

Si la régulation de l'offre peut être une manière de soutenir le développement du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, d'autres actions sont possibles et nécessaires, notamment par la prochaine programmation du Fonds social européen pour laquelle les discussions sont en cours avec les acteurs de l'enseignement supérieur, en vue de développer des projets dont l'ambition sera précisément d'améliorer l'accès aux études supérieures, entre autres pour des adultes en reprise d'études.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends bien les effets des anomalies statistiques et je partage votre analyse concernant la prudence face aux chiffres. Mais pour moi, cela confirme ce que nous pensions. Peut-on juger que les taux ne sont pas réels, mais qu'une différence existe, vous ne le niez pas, vous le confirmez même. Le Hainaut dispose-t-il de plus de diplômés qu'ailleurs? La réponse est non. Il y a donc un vrai enjeu, notamment face à la fuite des cerveaux. Pour parler de deux villes que je connais relativement bien, Mons et Charleroi, un certain nombre d'étudiants, une fois partis, ne reviennent pas en nombre suffisant dans leur région natale.

Par ailleurs, ce n'est pas l'offre de lieux de formation seule qui réglera le problème. D'autres éléments entrent en jeu, notamment l'indice socio-économique de base, et celui du Hainaut est plus bas que la moyenne. Cependant, l'offre est un des éléments de réponse. Comme nous le prévoyions dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), il est important de mener cette réflexion. Je vous remercie de l'avoir demandé à l'ARES. Ces anomalies statistiques démontrent en tout cas le fait que si nous voulons piloter l'enseignement supérieur – et de manière générale toutes les politiques – en Fédération Wallonie-Bruxelles, disposer de statistiques et d'indicateurs fiables est indispensable.

1.45 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Orientation des étudiants en biologie et biochimie»

M. Laurent Agache (Ecolo). – L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) réalise une série d'analyses transversales des formations supérieures en biologie et en biochimie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La filière est très porteuse, notamment en Wallonie, qui est une région reconnue comme étant à la pointe en biotechnologie. Il en ressort que près de 70 % des étudiants de ces filières choisissent de s'orienter vers une carrière académique. Ils poursuivent d'abord la finalité approfondie en master et réalisent ensuite un doctorat, espérant décrocher un poste universitaire.

Toujours d'après l'AEQES, un cinquième des étudiants s'orientent vers la finalité spécialisée, supposée les préparer à la vie en entreprise et seulement 8,5 % de ceux-ci se dirigent vers une carrière dans l'enseignement secondaire. Une hypothèse avancée pour expliquer cette grande disparité entre les choix des finalités est le manque d'interactions entre le milieu professionnel, et singulièrement le monde de l'entreprise, et les études en bachelier. Les étudiants biologistes et biochimistes côtoient en effet essentiellement des chercheurs-enseignants. Cette situation n'est pas un problème en soi, mais gagnerait à être repensée afin d'y inclure plus de professionnels issus du monde de l'entreprise, qui sont demandeurs apparemment de telles interactions, notamment par l'intermédiaire des stages.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude de l'AEQES et quelles conclusions en tirez-vous? Partagez-vous le constat d'un déséquilibre au niveau de l'orientation des étudiants en biologie et biochimie? De plus, 70 % des étudiants de ces filières scientifiques ne peuvent pas prétendre à une carrière académique, cela paraît irréaliste. Il y a donc des espoirs déçus. Il s'agit de mieux préparer et d'inviter nos apprenants, dès le niveau du bachelier, à poursuivre dans des voies tout aussi enrichissantes et porteuses que la recherche académique pure. La recherche peut également s'effectuer dans le monde de l'entreprise.

Pensez-vous prendre des mesures incitatives pour parvenir à un meilleur équilibre? Avez-vous pris contact avec les autorités académiques responsables de ces filières et les secteurs concernés afin qu'une réflexion proactive soit entamée en vue de repenser les cursus collégalement en ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon équipe a pris connaissance de l'analyse transversale de l'AEQES consacrée aux formations en biologie et en biochimie.

Concernant le taux de déperdition d'étudiants de 59 % à 70 % en bachelier, il est comparable à celui observé dans d'autres cursus scientifiques comme les mathématiques, les sciences physiques, les sciences chimiques et les sciences géographiques. Ce n'est pas une situation spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque le taux d'échec est similaire à celui enregistré en France. Ce n'est pas non plus un phénomène récent puisque lors de la précédente analyse transversale, qui date de 2006-2007, le taux d'échec était déjà de 64 %.

Toutefois, ces chiffres illustrent deux problèmes connus depuis longtemps. Le premier concerne le niveau des compétences des élèves francophones en sciences, qui, selon les chiffres du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) pour l'année 2018, est légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le deuxième concerne l'orientation à la sortie de l'enseignement secondaire. L'orientation des élèves et des étudiants fait partie des engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC). L'analyse transversale souligne la nécessité de mieux informer les futurs étudiants afin qu'ils prennent conscience, avant le début de leur parcours, du contenu de la formation en termes de cours de mathématiques, de physique ou de chimie. C'est une réflexion qui doit être menée en concertation avec les acteurs de l'enseignement secondaire. Néanmoins, de nombreuses initiatives existent déjà, que ce soit au niveau des pôles ou au niveau des établissements d'enseignement supérieur. Les moyens alloués à l'aide à la réussite dans le cadre du refinancement structurel de l'enseignement supérieur permettront d'amplifier ces dispositifs.

Par ailleurs, l'analyse transversale précise bien que les crédits de premier bloc sont ceux qui posent le plus de difficultés. La réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») permettra de remettre des balises dans le parcours des étudiants afin d'éviter le phénomène de report de crédits lorsque le seuil de 45 crédits est atteint.

Concernant les données relatives à la répartition entre les différentes finalités, celles-ci sont calculées sur neuf années, de 2007-2008 à 2016-2017. L'interprétation des chiffres peut donc varier. Ainsi, la tendance pour les finalités spécialisées, plus orientées vers le monde professionnel, est en hausse de 24,5 % pour l'année 2016-2017, alors que la finalité approfondie, plus orientée vers la

recherche, est en baisse de 65,5 % pour la même année.

De plus, si les étudiants qui choisissent la finalité approfondie se projettent majoritairement dans une carrière académique, une fois leur thèse obtenue, une grande partie d'entre eux se dirigent vers le secteur de l'industrie où ils peuvent valoriser leur diplôme de troisième cycle.

Le périmètre d'intervention de l'AEQES ne lui permet toutefois pas de récolter des données sur le parcours professionnel après un passage par une école doctorale.

Concernant les pistes pour une meilleure insertion professionnelle, je me réjouis de constater l'importance que vous accordez, Monsieur le Député, à l'existence d'un lien direct entre les études et le marché de l'emploi. À mon sens, cette sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise doit se faire dès le bachelier. Le comité d'évaluation préconise d'avoir recours aux alumni ou aux acteurs du monde professionnel. Un défi pour les formations de biologie et de biochimie consiste à présenter aux étudiants la diversité des avenir professionnels possibles et de leur proposer des compétences disciplinaires et transversales alors que le paysage professionnel est en très forte évolution.

J'invite les établissements à poursuivre des démarches visant à faciliter l'insertion professionnelle. Je serai attentive aux demandes qu'ils pourraient m'adresser à cet égard.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, les derniers chiffres se sont rééquilibrés ces dernières années. Le fait que la valorisation des crédits n'est pas prise en compte a pu entraîner une interprétation erronée de ces statistiques.

Je partage évidemment votre souci d'amener le plus tôt possible les étudiants à se familiariser à la valorisation de leur formation en entreprise. Effectivement, nous devons développer la culture du stage en entreprise. À ce sujet, nous pouvons nous inspirer de ce qui est réalisé dans nos pays voisins et en tirer des enseignements positifs.

1.46 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Endométriose»

Mme Sabine Roberty (PS). – L'endométriose est le nom d'une maladie chronique hormono-dépendante encore largement sous-estimée et méconnue. C'est pour cette raison que le 28 mars 2014 a été, pour la première fois, consacré «Journée mondiale contre l'endométriose». On estime qu'elle touche 10 à 20 % de femmes dans le monde. Elle est invisible, mais n'en demeure pas

moins réelle. Aujourd'hui, on n'en guérit pas encore. En outre, les femmes n'ont pas toujours conscience d'en être atteintes.

Les symptômes sont multiples et variés, et sont différents d'une femme à l'autre. Il est question de règles douloureuses, de troubles digestifs, d'infertilité, de troubles urinaires, de fatigue chronique, de douleurs pelviennes, de dyspareunie. Plusieurs organes peuvent être touchés, tout comme un seul. La femme qui en est atteinte peut ressentir d'incommensurables douleurs, ou ne ressentir aucun symptôme.

Un diagnostic précoce et des soins adaptés à chacune sont importants pour traiter les douleurs et l'infertilité dont sont victimes ces femmes. L'objectif de ces traitements est d'interrompre la progression et l'aggravation de la maladie par la destruction des foyers d'endométriose.

Pourtant, en dépit de l'importance d'un dépistage rapide, il semble qu'un diagnostic ne soit posé en moyenne qu'au bout de sept longues années d'errance. Les causes de ce diagnostic tardif sont diverses. La méconnaissance des médecins en la matière est notamment en cause.

En octobre 2020, en France, grâce à l'association EndoFrance et à l'intervention d'une soixantaine de médecins, l'endométriose a été ajoutée au programme des études de médecine. Leur demande, concrète, était de doter la France d'un plan de santé national pour lutter contre l'endométriose. Cette lutte passe indéniablement par la formation initiale des médecins et, à n'en pas douter, par la recherche scientifique.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les médecins sont-ils suffisamment formés en la matière?

Dans le cas contraire, comment entendez-vous y remédier? Avez-vous des contacts avec vos homologues à ce sujet? L'endométriose fait-elle l'objet de recherches scientifiques ou, à tout le moins, de projets de recherche? Dans l'affirmative, quel budget y est-il consacré?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme j'ai déjà pu l'indiquer en réponse à une question de Mme De Re sur le même sujet, les statistiques de la recherche scientifique ne rentrent pas et ne pourraient rentrer dans un tel degré de détail. Nous ne possédons en effet pas tous les titres de recherches. Je peux cependant vous dire, Madame la Députée, qu'au moins une thèse a été consacrée à cette maladie en particulier, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu d'autres ou qu'il n'y en ait pas en cours.

L'endométriose est bien abordée dans les cursus de médecine en Belgique, plus particulièrement

dans la formation de base qui est reçue par tous les futurs médecins. Quelle que soit leur orientation future, au moins 20 crédits sur les 180 crédits du master sont consacrés à la gynécologie obstétrique. Quant aux futurs gynécologues, ils auront à suivre une formation clinique pratique de cinq ans à temps plein. Au cours de ces formations, je ne doute pas que l'endométriose soit un sujet largement abordé. De plus, elle figure régulièrement au programme des formations continues que les médecins ont à suivre pour maintenir leur accréditation.

D'une façon générale, la Belgique bénéficie d'une réputation mondiale dans le domaine. La *Katholieke Universiteit Leuven* (KUL), l'Université de Liège (ULiège), l'Université libre de Bruxelles (ULB) ou encore l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ont en effet une excellente réputation concernant la recherche clinique, la recherche fondamentale et translationnelle et la démonstration opératoire dans ce domaine. À titre d'exemple, l'ULiège est particulièrement active dans la prise en charge des femmes atteintes d'endométriose et a créé, en son sein, le LUCERM (*Liège University Center of Endometriosis and Reproductive Medicine*) pour offrir une approche médico-chirurgicale multidisciplinaire et optimale.

Vous comprendrez que je limite ma réponse aux domaines relevant de mes compétences qui peuvent s'y rapporter, à savoir l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et les hôpitaux universitaires.

Mme Sabine Roberty (PS). – Au travers de cette question, mon but était d'obtenir une vue transversale de ce qui est fait vis-à-vis de cette maladie chronique tant en Wallonie que dans notre Fédération; vous êtes en effet la dernière ministre que j'interrogeais sur cette problématique. Je viens de Liège, que vous avez citée, et je peux assurer que tant le centre hospitalier universitaire (CHU) que le centre hospitalier régional (CHR) réalisent effectivement un travail extraordinaire sur cette maladie. On ne répétera jamais assez qu'on n'est jamais trop jeune pour être touchée par l'endométriose.

Ce n'est pas une maladie à la mode. Je consulte en effet des personnes qui la vivent au quotidien et qui préféreraient ne pas être «à la mode». Pourtant, on le prétend; même dans les milieux médicaux, malheureusement. Ce n'est pas non plus une maladie fourre-tout. Nous devons informer, sensibiliser, prévenir, mais aussi former.

Je ne doutais pas qu'elle figurait dans la formation de base de nos médecins. Cependant, ils ne sont pas les seuls concernés par cette maladie. Des infirmières, des assistants sociaux, des éducateurs travaillent notamment sur ce sujet. La question de la formation dépasse donc largement la formation initiale des médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, en gynécologie notamment.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté aux réponses fournies. J'aurai donc fait, avec vous, le tour de la question de l'endométriose.

1.47 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Partenariat d'établissements d'enseignement supérieur en Israël»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – L'État israélien continue de violer systématiquement le droit international et les droits fondamentaux des Palestiniens: colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, blocus de Gaza, politique d'apartheid... La situation en Palestine n'est pas un conflit entre deux parties, mais bien une politique illégale d'occupation et de colonisation. Si Israël peut agir de la sorte en toute impunité depuis si longtemps, c'est grâce au soutien de plusieurs gouvernements occidentaux, en premier lieu celui des États-Unis. Plusieurs partenariats académiques ont déjà existé et d'autres existent toujours entre des établissements de Belgique et d'Israël. Certains partenariats, en particulier ceux liés à l'industrie ou aux colonies israéliennes, ont été dénoncés par la société civile à de multiples reprises.

Un rapport de 2014 intitulé «*Les liens entre la Belgique et l'occupation israélienne*», financé par le Centre national de coopération au développement (CNCd), l'Association belgo-palestinienne et le Tribunal Russell sur la Palestine, entre autres, indique que parmi les universités qui ont répondu à l'interpellation des associations, aucune n'avait de partenariat avec des entreprises ou des universités israéliennes. Ce rapport montre également qu'aucun établissement, bien que soucieux de la question, n'a instauré de cadre limitatif propre, établi sur base de critères éthiques ou juridiques, aux activités de coopération avec des entités israéliennes. Il convient de souligner que ces réponses ne concernaient qu'une partie des établissements et que plusieurs années se sont écoulées depuis la rédaction du rapport.

Madame la Ministre, à ce jour, des établissements d'enseignement supérieur en Communauté française ont-ils des partenariats avec des établissements israéliens? Quelle est la nature éventuelle de ces partenariats? Dans le cas où ils seraient liés à l'industrie ou aux colonies israéliennes, menez-vous une réflexion sur leur abrogation? Réfléchissez-vous à l'établissement d'un cadre limitatif à la coopération tel qu'évoqué dans le rapport de 2014?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je ne peux que regretter l'escalade des violences entre le Hamas et l'État d'Israël, qui ont provoqué

la mort de nombreux civils ces dernières semaines.

Concernant les partenariats entretenus par les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je tiens à rappeler que ceux-ci ne sont pas tenus de déclarer leurs collaborations, qui relèvent évidemment de leur liberté d'enseignement et de leur liberté de recherche. Si certains partenariats font l'objet d'un protocole d'entente, la définition même de ces partenariats est large. Les liens professionnels qu'un chercheur ou un enseignant peut tisser avec un chercheur ou un enseignant d'un autre pays font rarement l'objet d'une formalisation.

Depuis le mois de juillet 2020, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) développe, en collaboration avec les établissements, un outil d'évaluation des partenariats internationaux. Celui-ci a été finalisé et sera diffusé auprès de l'ensemble des établissements dans les prochaines semaines. Cet outil intègre également des critères relatifs aux valeurs promues dans l'enseignement supérieur, en particulier la défense des droits humains. Dans le prolongement de cet outil, en ce qui concerne spécifiquement les droits humains, les établissements d'enseignement supérieur ont montré un intérêt pour approfondir cette thématique, notamment en partenariat avec le Conseil interuniversitaire flamand (VLIR, *Vlaamse Interuniversitaire Raad*), lequel a développé un outil spécifique visant à évaluer le respect des droits humains. Par ailleurs, individuellement, les établissements ont développé ou développent également des outils d'analyse et de gestion du risque dans le cadre des partenariats qu'ils mettent en place, notamment pour adresser des questions éthiques, liées aux droits humains, etc.

Certains des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont effectivement conclu des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur israéliens et palestiniens. Il s'agit de partenariats de mobilité étudiante et non de partenariats de recherche appliquée. En effet, la recherche appliquée relève plutôt des compétences des Régions. La poursuite de ces partenariats relève de la liberté d'enseignement; il appartient donc aux établissements concernés d'analyser, au regard de la situation actuelle et de la sécurité des étudiants, la pertinence du maintien de ces partenariats.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'entends bien que les éventuels partenariats entretenus par nos établissements d'enseignement supérieur relèvent de la liberté académique et ne doivent donc pas obligatoirement être déclarés. Néanmoins, face à la situation actuelle, tout à fait inacceptable sur le plan humanitaire, il me semble que nous devrions au moins véhiculer un message clair afin d'encourager les réactions et la rupture des partenariats liés à l'occupation israélienne. Il ne s'agit évidemment pas de s'attaquer à des personnes ou à des institutions universitaires, mais simplement de souligner que les faits montrent que l'État d'Israël n'entend

pas entamer une vraie politique de dialogue. Un rapport de force s'est établi et ne pourra s'inverser que si la communauté internationale fait pression sur Israël, ce qu'elle ne fait manifestement pas pour l'instant, à mon grand regret.

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez parlé d'un conflit entre le Hamas et Israël. Nos opinions divergent sur ce point: certes, le Hamas est un des groupes présents et il dirige la bande de Gaza, mais fondamentalement, le conflit oppose Israël et la population palestinienne. Selon les régions, différents groupes et individus au sein de cette population résistent. Cette différence est importante; il ne faut pas se focaliser sur un seul groupe.

1.48 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répondre aux besoins en logement accessible des étudiants et chasse au profit d'acteurs privés du secteur»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Nous l'avons souvent évoqué, la précarité étudiante a explosé durant la crise de la Covid-19. Or le logement est souvent une dépense majeure pour les étudiants. Pourtant, de grandes sociétés immobilières construisent des chambres de luxe et essaient d'attirer les investisseurs en calculant quels montants ils pourraient gagner sur le dos des étudiants et de leur famille. La meilleure réponse pour garantir un logement de qualité et accessible à un maximum d'étudiants, à commencer par les plus précaires, est l'initiative publique.

Madame la Ministre, quelle est l'offre de logements étudiants proposée par les établissements d'enseignement supérieur? Quelle est la demande de logements étudiants sur les différents campus? Quelle est l'évaluation la plus actuelle des besoins en logement étudiant sur les différents campus? Quels sont vos pistes et les moyens actuels et futurs pour répondre à ces besoins? S'agissant d'une matière régionale, quel est l'état des concertations avec les ministres wallon et bruxellois du Logement dans le cadre du renforcement de l'accessibilité au logement étudiant?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En dehors des internats de l'enseignement supérieur organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et des maisons des étudiants (MDE), il ne m'appartient pas d'intervenir sur le logement

des étudiants qui relève des autorités régionales. Je ne dispose dès lors ni d'un cadastre relatif à l'offre en logements pour étudiants proposés par les établissements d'enseignement supérieur ni d'un état des lieux de la demande en logements pour étudiants sur les différents campus.

Les contacts avec mes homologues ministres wallon et bruxellois avaient, jusqu'à présent, pour objectif d'aborder les problèmes spécifiques de logement liés à la crise sanitaire, mais nous poursuivons notre concertation pour réfléchir à des mesures structurelles qui répondraient au problème de l'offre. Les internats et les MDE offrent un logement à des prix très avantageux, mais les étudiants y font de moins en moins appel. C'est par exemple une piste sur laquelle il faudrait travailler.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le logement n'est en effet pas une compétence de la Communauté française, mais plutôt des Régions. Beaucoup d'étudiants doivent travailler pour payer leur logement. Les logements publics garantissent un loyer plus bas, mais l'offre manque cruellement. Les étudiants sont souvent dès lors contraints de se tourner vers le marché privé.

Nous sommes encore victimes ici de la «lacsagne institutionnelle». La précarité étudiante ne pourra être appréhendée qu'en trouvant notamment une solution au problème des logements, ce qui nécessite des partenariats avec les Régions.

1.49 Question de M. Antoine Hermant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Point sur la situation de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et sur la gestion de l'offre d'enseignement supérieur»

M. Antoine Hermant (PTB). – La direction de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) a confirmé le déménagement de son département économique, de La Louvière vers le site de Montigny-sur-Sambre. Cette perspective est très mal vécue dans la région du Centre, et particulièrement à La Louvière et dans ses environs immédiats. Cette région est particulièrement défavorisée sur le plan socioéconomique, et pour de nombreux jeunes, un déplacement dans la région de Charleroi n'est pas envisageable. Une petite enquête réalisée par des jeunes sur les déplacements des élèves montre que pour une bonne partie d'entre eux se rendre à Montigny-sur-Sambre signifie plus d'une heure de trajet en transports en commun ou se diriger vers d'autres études. Par ailleurs, un kot étudiant est souvent considéré comme inabordable et les transports en commun ne sont pas forcément adaptés. Un tel déménagement serait donc une tuile

supplémentaire qui s'abat sur une région qui n'en a pas besoin.

Vous aviez répondu précédemment qu'aucun critère ne permettait à ce stade de déclarer que l'offre serait insuffisante dans cette région. Les critères purement géographiques sont hélas insuffisants. M. Di Mattia est intervenu en séance plénière sur le sujet. Il faudrait pouvoir tenir compte des besoins socioéconomiques en intégrant des données de ce type. Il va de soi que le niveau de formation est encore plus important dans des régions sinistrées économiquement.

Jusqu'à présent, vos réponses sur ce problème sont très techniques. Essayez de prendre la mesure de ce que représente la fermeture d'une école! Cette décision a de multiples conséquences sur l'ensemble de la région. Un groupe de travail a été créé avec les bourgmestres de La Louvière et de Binche, avec le député Laurent Devin et une série d'acteurs socioéconomiques pour tenter de trouver une solution et attirer l'attention sur cette fermeture dramatique.

Les habilitations pour ouvrir une section économique comme celle de La Louvière, à Montignies-sur-Sambre, devront recevoir un feu vert de votre part à la fin de l'année. Avez-vous prévu d'approuver l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) même si, dans le cas présent, une section entière va disparaître à La Louvière? Maintenant que les intentions de la HELHa sont connues, quelles pistes d'action sont-elles à l'étude pour empêcher ce genre de fermeture?

Qu'avez-vous prévu d'entreprendre pour garantir une équité territoriale dans l'offre d'enseignement supérieur? Quels sont les moyens d'action de la Communauté française pour améliorer la situation? Quelles sont vos ambitions dans ce domaine?

Ne disposez-vous pas d'une possibilité d'agir et de débattre avec le pouvoir organisateur pour le faire changer d'avis et garder cette section économique dans le centre de la ville?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien conscience de l'impact que peut avoir sur les étudiants un déménagement comme celui souhaité par la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) pour son département économique de La Louvière, qui serait déplacé vers Montignies-sur-Sambre. J'ai bien pris connaissance des échanges concernant l'avenir du site.

À ce stade, pour ce potentiel dossier d'habilitation comme pour d'autres, il est encore trop tôt pour prendre position sur l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur. En effet, c'est au mois de décembre 2021, avec la remise des propositions du

conseil d'administration de l'ARES relatives aux habilitations que le gouvernement disposera de tous les éléments lui permettant de prendre position. D'ici là, de nombreuses discussions doivent encore avoir lieu, notamment au sein des chambres thématiques de l'ARES. Vous comprendrez qu'il ne serait pas opportun ni respectueux du travail de ces instances que le gouvernement se positionne avant même d'avoir reçu la moindre demande officielle et avant que les organes consultatifs n'aient pu mener leurs travaux. Dans ce cadre, comme je l'avais souhaité, le conseil d'orientation a été sollicité. Il a remis son avis à l'ARES afin d'affiner les critères qui permettront de définir les secteurs prioritaires lors du prochain processus d'habilitation. Ces travaux ont été présentés lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'ARES, afin qu'il puisse s'appuyer sur ceux-ci au moment de transmettre ses propositions au gouvernement au mois de décembre 2021.

Dans son avis qui est publié sur le site de l'ARES, le conseil d'orientation relève notamment l'importance de l'accessibilité dans l'organisation de l'enseignement. Il faut donc garantir une offre d'enseignement suffisamment accessible par rapport au lieu de résidence. Le conseil précise qu'il ne s'agit pas d'entrer dans une démarche de démultiplication de toutes les formations existantes, mais de garantir une offre accessible et variée, surtout pour les premières années d'études de manière à garantir l'accès démocratique aux études supérieures. Le conseil souligne toutefois qu'il est indispensable d'avoir une masse critique d'étudiants pour pouvoir ouvrir et maintenir une habilitation en vue de garantir un niveau de qualité suffisant. Complémentairement à cet avis, le prochain dépôt des déclarations d'intention apportera des éléments à prendre en compte dans ce dossier et les demandes officielles au mois d'octobre en apporteront encore d'autres. Le temps est donc toujours au débat et à la construction du projet au profit de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Antoine Hermant (PTB). – Je resterai attentif à l'évolution de la situation. J'aimerais réagir à propos d'un élément de votre réponse. Vous affirmez qu'il est nécessaire d'avoir un nombre suffisant d'étudiants pour garantir un certain niveau de qualité. Lorsqu'une haute école veut fermer l'une de ses implantations, il est évident que les efforts déployés durant les années précédentes pour assurer le recrutement de nouveaux étudiants dans cette implantation ont été minimales. C'est un peu le serpent qui se mord la queue.

Il y a donc probablement une offre qui mérite d'être développée. En tous cas, l'offre existante pourrait être développée dans la région du Centre. J'espère que les débats feront évoluer la situation afin que cette école reste ouverte.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Elisa Groppi, intitulées «Impacts sur les jeunes des restrictions budgétaires des services d'accrochage scolaire (SAS)» et «Baisse des subventions pour les projets "Jeunes"», de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Désinfections dans les stades» et «Webinaire Plan "Sport au féminin"», et de Mme Alda Greoli, intitulées «Opportunité d'étendre les allocations d'étude aux apprenants de l'enseignement de promotion sociale» et «Accord relatif au statut social des médecins assistants», sont reportées.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Olivier Maroy, intitulée «Prise en charge des mineurs rapatriés depuis la Syrie», de M. François Bellot, intitulée

«Augmentation inquiétante de l'exploitation sexuelle des mineurs», de Mme Diana Nikolic, intitulée «Sensibilisation à la transidentité», de Mme Alda Greoli, intitulée «Conseil européen "Éducation, jeunesse, culture et sport" des 17 et 18 mai 2021», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Campagne d'information et de promotion des métiers de l'enseignement», de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Inclusion dans l'enseignement supérieur», de M. André Antoine, intitulées «Mesures entreprises pour les personnes malentendantes et sourdes dans les établissements d'enseignement supérieur», «Danger de la cryptomonnaie pour les étudiants» et «Manque de promotion de l'*Erasmus Virtual Exchange*», de Mme Joëlle Kappopole, intitulées «Certificat consacré au genre et à la sexualité» et «Formation aux études de biologie et chimie», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Études de biologie et biochimie», et de M. Manu Douette, intitulée «Éventuelle autocensure des professeurs dans l'enseignement supérieur», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h00.*